



Talents à l'étranger

Panorama de l'émigration sénégalaise



Talents à l'étranger

Panorama de l'émigration sénégalaise

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2022), *Panorama de l'émigration sénégalaise*, Talents à l'étranger, Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/0e279cfb-fr>.

ISBN 978-92-64-39443-8 (imprimé)

ISBN 978-92-64-58569-0 (pdf)

Talents à l'étranger

ISSN 2790-2846 (imprimé)

ISSN 2790-2854 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Colin Anderson/Blend Images/Inmagine LTD

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2022

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

Les émigrés sont souvent considérés comme une perte pour leur pays d'origine, mais ils peuvent aussi jouer un rôle important pour la promotion du commerce et du développement économique, notamment en raison des compétences et du réseau qu'ils ont acquis à l'étranger. S'ils choisissent de revenir, leur réintégration sur le marché du travail et dans la société sera facilitée par le fait qu'ils parlent la langue locale, qu'ils détiennent du capital social spécifique et qu'ils possèdent des qualifications reconnues localement.

S'appuyer sur les ressources humaines des émigrés nécessite cependant de maintenir des liens avec eux et de mener des politiques adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté expatriée. Cela implique, comme condition préalable, d'être en mesure d'identifier précisément où, quand et pourquoi les individus ont émigré, leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs compétences, ainsi que de bien comprendre la dynamique du phénomène migratoire et des aspirations des émigrés.

Les systèmes statistiques dans les pays d'origine sont généralement mal équipés pour entreprendre cet exercice d'observation. Il est donc utile, voire nécessaire, de construire un système d'information directement à partir de sources de données des pays de destination. Cet exercice est particulièrement difficile car cela implique de collecter des données, à partir de définitions et de concepts comparables, pour un grand nombre de pays à travers lesquels les émigrés sont dispersés. La base de données de l'OCDE sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC), qui regroupe les données de recensement et les données d'enquête, permet d'identifier à travers le temps, les individus selon leur pays de naissance, leur niveau d'éducation et leur situation sur le marché du travail. Cette base de données est un outil puissant pour entreprendre cet exercice de cartographie, en particulier lorsqu'il est complété par des sources nationales disponibles (par exemple des données consulaires, des enquêtes spécifiques, ou bien des analyses de réseaux sociaux) et de nombreuses autres sources de données internationales.

Cette série de rapports par pays intitulée *Talents à l'étranger* vise à fournir une image précise, actualisée et dynamique des diasporas par pays d'origine. Sur cette base, et grâce aux expériences accumulées en matière de mobilisation des diasporas, il est possible de formuler des recommandations en termes de politiques publiques afin de renforcer les liens avec les émigrés et de mobiliser leurs compétences au profit du développement économique dans leur pays d'origine.

Le septième volume de cette série porte sur le Sénégal. Ces dernières années, le Sénégal connaît un développement économique rapide et des transformations sociales et politiques profondes. Compte tenu de l'émigration non négligeable de la population sénégalaise depuis la fin du 20^e et le début du 21^e siècle, les autorités sénégalaises, dont le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, cherchent à mieux connaître ce vivier de talents installé à l'étranger. Pour répondre à ces besoins, cette étude a été commandée par l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ*) et Expertise France dans le cadre du projet « Coopération Sud-Sud en matière de migration », financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et l'Union européenne.

Le projet Coopération Sud-Sud en matière de migration s'inscrit dans un partenariat entre quatre pays d'Afrique : le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Partenaire principal de ce projet, le Maroc au travers du Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'étranger, chargé des Marocains Résidant à l'Étranger, est engagé depuis de nombreuses années dans le renforcement de sa coopération avec les pays subsahariens sur les questions migratoires. Des *memoranda* d'entente ont ainsi été signés, notamment avec le Sénégal (en juin 2013). Ces pays rencontrent des défis communs liés à l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques migratoires, de développement, de mobilité, de réinsertion des migrants de retour et une coopération renforcée avec les administrations européennes. L'objectif est d'optimiser les effets bénéfiques de la migration, tant pour le Sénégal que pour la Côte d'Ivoire le Mali, le Maroc et pour l'Union européenne.

L'analyse approfondie de la diaspora sénégalaise présentée dans cette publication de l'OCDE permet de déterminer le potentiel économique des émigrés. Elle représente une contribution majeure au projet de renforcement des connaissances sur les communautés sénégalaises dans les pays de l'OCDE et d'Afrique. Combien y a-t-il d'émigrés, et où se trouvent-ils ? Sont-ils en âge de travailler, et quel est leur niveau d'éducation ? Quelles sont les évolutions récentes de leur nombre et leur profil socio-économique ? Dans quelle mesure participent-ils au marché du travail du pays d'accueil et quelles professions occupent-ils ? Quelle est leur motivation pour émigrer, et quels sont ceux qui reviennent ? Comment contribuent-ils au développement économique du Sénégal ?

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Thomas Calvo, Charlotte Levionnois, Sara Mouhoud et Gilles Spielvogel. Des contributions précieuses dans la collecte et l'analyse des données ont été apportées par Oscar Barrera, Elsa Gautrain, Taehoon Lee, Jordan Klein et Marion Richard. Cette publication a également bénéficié de la contribution d'Yves Breem. Le Secrétariat de l'OCDE tient à remercier le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'étranger, chargé des Marocains Résidant à l'Étranger, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) et Expertise France pour leur appui. Le Secrétariat de l'OCDE tient à remercier l'Union européenne et le Ministère allemand fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) sans le soutien desquels cette étude n'aurait pas été possible. Nos remerciements vont à Dominika Andrzejczak et Charlotte Baer pour leur assistance. Nous remercions Jean-Christophe Dumont et les membres de la Division migrations internationales de l'OCDE pour leurs commentaires.

L'analyse des données de l'INSEE a été rendue possible grâce à une aide de l'État français gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Elle est publiée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne, du BMZ, de la GIZ, d'Expertise France ou des pays membres de l'OCDE.

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	5
Résumé	10
1 Tendances récentes de l'émigration sénégalaise	13
En bref	14
Contexte historique de l'émigration sénégalaise vers les pays de l'OCDE et les pays africains	15
Flux migratoires récents vers les pays de l'OCDE	17
Une augmentation des flux pour motif familial et une diminution des flux professionnels	19
Les souhaits d'émigration des Sénégalais	22
Conclusion	27
References	27
Notes	28
2 Effectifs et caractéristiques socio-démographiques de la diaspora sénégalaise	29
En bref	30
Évolution récente des effectifs d'émigrés sénégalais	31
Distribution régionale des émigrés sénégalais dans certains pays de destination	36
Composition démographique de la diaspora sénégalaise	38
Distribution de l'éducation parmi les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE	42
Taux d'émigration vers les pays de l'OCDE	45
Références	47
3 Situation des émigrés sénégalais sur le marché du travail	48
En bref	49
Une insertion hétérogène mais difficile des émigrés sénégalais sur le marché travail	50
Le taux d'emploi des émigrés sénégalais les plus éduqués cache une inadéquation entre leur qualification et les emplois occupés	61
Les émigrés sénégalais sont surreprésentés dans les professions faiblement qualifiées	63
L'emploi des émigrés sénégalais largement orienté vers les services en France et aux États-Unis	67
Les descendants d'émigrés sénégalais ne sont pas particulièrement pénalisés sur le marché du travail	69
Conclusion	70
Références	71
Notes	71

4 Aspects de l'intégration sociale des émigrés sénégalais	72
En bref	73
Compétences et pratique de la langue des pays de destination	76
Acquisition de la nationalité des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE	79
Conclusion	85
Références	86
Notes	86
5 Les liens entre le Sénégal et sa diaspora : contributions économiques et migrations de retour	87
En bref	88
Les transferts de fonds des émigrés sénégalais	89
Les migrations de retour vers le Sénégal	92
Références	95
Notes	96
Annexe A. Sources de données sur les émigrés sénégalais	97
Références	100
Annexe B. Différentes définitions des Sénégalais résidant à l'étranger	101

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Entrées annuelles de ressortissants en provenance de quelques pays de la CEDEAO dans les pays de l'OCDE, 2001-19	17
Graphique 1.2. Entrées annuelles de ressortissants sénégalais dans les pays de l'OCDE, 2000-19	18
Graphique 1.3. Entrées annuelles de ressortissants sénégalais dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2000-19	19
Graphique 1.4. Permis de séjour délivrés par les pays européens de l'OCDE aux ressortissants sénégalais, par catégorie d'admission, 2010-20	20
Graphique 1.5. Permis de séjour délivrés par l'Espagne, la France et l'Italie aux ressortissants sénégalais par catégories d'admissions, 2011-20	21
Graphique 1.6. Permis de séjour délivrés par l'Espagne, la France et l'Italie aux ressortissants sénégalais, par sexe et catégorie d'admission, 2020	21
Graphique 1.7. Intentions d'émigration dans les pays de l'UEMOA, 2010-18	23
Graphique 1.8. Intentions d'émigration pour différents groupes, au Sénégal, 2010-18	25
Graphique 1.9. Intentions d'émigration et opinions des personnes nées et résidant au Sénégal, 2009-18	26
Graphique 1.10. Raisons principales du souhait d'émigration au sein de la population sénégalaise, 2016/18	27
Graphique 2.1. Population émigrée née dans les pays d'UEMOA et vivant dans les pays de l'OCDE, 2000 à 2020	32
Graphique 2.2. Effectif des émigrés sénégalais dans les 25 principaux pays de destination	33
Graphique 2.3. Évolution des effectifs d'émigrés sénégalais dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2000-20	34
Graphique 2.4. Distribution géographique des réfugiés sénégalais, 2020	35
Graphique 2.5. Principaux pays de destination des étudiants sénégalais en mobilité internationale, 2014 et 2019	36
Graphique 2.6. Distribution régionale des émigrés sénégalais en France comparée à celle de l'ensemble des immigrés et de la population totale, 2018/19	37
Graphique 2.7. Distribution régionale des ressortissants sénégalais en Italie comparée à celle de l'ensemble des étrangers et de la population totale, 2020	37
Graphique 2.8. Distribution régionale des émigrés sénégalais en Espagne comparée à celle de l'ensemble des immigrés et de la population totale, 2020	38
Graphique 2.9. Part des femmes parmi les émigrés nés au Sénégal et dans les autres pays de l'UEMOA résidant dans les pays de l'OCDE, 2015/16	39

Graphique 2.10. Distribution par groupe d'âge des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE et de différents groupes de comparaison, 2015/16	40
Graphique 2.11. Distribution par âge et sexe de la population des émigrés sénégalais dans quelques pays de destination de l'OCDE, 2015/16	40
Graphique 2.12. Distribution des émigrés sénégalais selon leur durée de séjour dans les pays de destination de l'OCDE, 2015/16	41
Graphique 2.13. Distribution des émigrés sénégalais selon leur durée de séjour dans leurs principaux pays de destination de l'OCDE, 2015/16	42
Graphique 2.14. Distribution de l'éducation parmi les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE et différents groupes de comparaison, 2000/01 et 2015/16	43
Graphique 2.15. Distribution de l'éducation parmi les émigrés nés au Sénégal et dans les autres pays de l'UEMOA résidant dans les pays de l'OCDE, 2015/16	43
Graphique 2.16. Distribution de l'éducation parmi les émigrés nés au Sénégal selon leur pays de résidence, 2015/16	44
Graphique 2.17. Distribution de l'éducation parmi les émigrés nés au Sénégal selon le sexe, 2000/01 et 2015/16	45
Graphique 2.18. Taux d'émigration des pays de l'UEMOA vers les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16	46
Graphique 2.19. Taux d'émigration des personnes nées au Sénégal, selon le sexe et le niveau d'éducation, 2015/16	47
Graphique 3.1. Statut d'activité des émigrés sénégalais en âge de travailler selon le pays de destination dans les pays de l'OCDE, 2015/16	51
Graphique 3.2. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance et le pays de destination dans l'OCDE, 2015/16	52
Graphique 3.3. Évolution du taux d'emploi des émigrés sénégalais selon le temps écoulé depuis l'arrivée en France, en Italie et aux États-Unis, 2017/19 et 2017/20	53
Graphique 3.4. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2010/11 et 2015/16	54
Graphique 3.5. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance et le pays de destination dans l'OCDE, 2010/11 et 2015/16	55
Graphique 3.6. Évolution du taux d'emploi des émigrés sénégalais selon le genre en France entre 2011 et 2020	56
Graphique 3.7. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance et le genre dans les pays de l'OCDE, 2015/16	57
Graphique 3.8. Taux d'emploi des émigrés selon le genre, le pays de naissance et le pays de destination dans l'OCDE, 2015/16	58
Graphique 3.9. Taux d'emploi des émigrés selon le niveau d'étude atteint et le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16	59
Graphique 3.10. Taux d'emploi des émigrés selon le niveau d'étude atteint et le pays de naissance aux États-Unis, en France et en Italie, 2017/19 et 2017/20	60
Graphique 3.11. Taux de déclassement des émigrés selon le pays de naissance et le pays de destination dans les pays de l'OCDE, 2015/16	62
Graphique 3.12. Professions des émigrés sénégalais selon le genre dans les pays de l'OCDE, 2015/16	64
Graphique 3.13. Professions des émigrés sénégalais selon le pays de destination dans les pays de l'OCDE, 2015/16	65
Graphique 3.14. Professions des émigrés sénégalais selon le genre, le niveau d'éducation et la nationalité en France, 2017/20	66
Graphique 3.15. Professions des émigrés sénégalais selon le genre aux États-Unis, 2017/19	67
Graphique 3.16. Distribution des travailleurs émigrés sénégalais par secteur d'activité en France, en Italie et aux États-Unis, 2017/20 et 2017/19	68
Graphique 3.17. Professions selon le pays de naissance des parents en France, 2017/20	70
Graphique 4.1. Évolution du nombre de décès enregistrés en France entre 2019 et 2020, selon le pays de naissance des personnes décédées et le genre	75
Graphique 4.2. Scores de littératie et numératie des 16 ans et plus selon le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2012	76
Graphique 4.3. Maîtrise de l'anglais des émigrés sénégalais aux États-Unis, 2017/19	78
Graphique 4.4. Maîtrise de l'anglais des émigrés sénégalais selon la durée de séjour aux États-Unis, 2017/19	79
Graphique 4.5. Acquisitions annuelles de la nationalité des principaux pays de destination de l'OCDE par les émigrés sénégalais, 2000/2019	80
Graphique 4.6. Émigrés de l'UEMOA avec la nationalité du pays de l'OCDE de destination selon le pays de naissance, 2015/16	81

Graphique 4.7. Émigrés sénégalais avec la nationalité des principaux pays de destination de l'OCDE, 2015/16	82
Graphique 4.8. Émigrés sénégalais ayant acquis la nationalité française, américaine et italienne selon la durée de séjour, 2017/19 et 2017/20	83
Graphique 4.9. Émigrés sénégalais ayant acquis la nationalité française et américaine selon la durée de séjour et le niveau d'éducation, 2018/2019 et 2017/19	85
Graphique 5.1. Transferts de fonds, aide publique au développement et investissements directs reçus par le Sénégal, 2005-20	90
Graphique 5.2. Transferts de fonds reçus par le Sénégal et les autres pays de l'UEMOA, 2020	91
Graphique 5.3. Part des migrants de retour revenus au cours des cinq dernières années dans la population du Sénégal, par genre et groupe d'âge, 2013	93
Graphique 5.4. Distribution régionale des migrants de retour et de l'ensemble des natifs au Sénégal, 2013	93
Graphique 5.5. Principaux pays de provenance des migrants de retour récents, part des diplômés du secondaire et proportion de femmes, 2013	94

TABLEAUX

Tableau 3.1. Taux d'emploi selon le pays de naissance des parents selon le genre et le niveau d'éducation et taux de déclassement en France, 2017/20	69
--	----

Suivez les publications de l'OCDE sur :


http://twitter.com/OECD_Pubs


<http://www.facebook.com/OECDPublications>


<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>


<http://www.youtube.com/oecdilibrary>


<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Résumé

Le Sénégal est le deuxième pays de la CEDEAO dont les flux migratoires vers les pays de l'OCDE sont les plus élevés

En 2019, le Sénégal était le deuxième pays de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont les flux d'émigration vers les pays de l'OCDE étaient les plus élevés après le Nigéria. Les flux migratoires depuis le Sénégal vers l'OCDE ont fortement augmenté depuis 2000, passant de 9 700 personnes à près de 23 500 en 2019. L'Espagne, l'Italie et la France sont les trois premiers pays de destination des ressortissants sénégalais dans l'OCDE, mais on observe une diversification des destinations au cours des dernières années, particulièrement vers les États-Unis et l'Allemagne puis vers le Canada, la Belgique et le Royaume-Uni.

Une diminution des flux pour motif professionnel et une augmentation de la part des migrations familiales depuis 2010

La part des permis délivrés aux ressortissants sénégalais par les pays européens pour motif professionnel a nettement diminué depuis 2010 passant de plus de la moitié des permis à moins de 20 % en 2020. Parallèlement, la part des permis pour motif familial a augmenté au cours de cette période et a atteint 46 % des permis en 2020, tandis que 23 % des permis étaient délivrés pour des motifs d'études et 12 % pour des motifs humanitaires. Le type de permis délivrés aux ressortissants sénégalais varie significativement selon le pays de destination. La France octroie par exemple un nombre substantiel de permis pour motif d'études aux ressortissants sénégalais.

Des intentions d'émigration élevées relativement aux autres pays de l'UEMOA, surtout parmi les jeunes et les chômeurs

Plus d'un tiers des Sénégalais indiquait souhaiter quitter leur pays pour vivre de façon permanente à l'étranger entre 2013 et 2018. Ces intentions d'émigration sont particulièrement élevées chez les jeunes et les chômeurs. La situation de l'emploi et particulièrement la situation défavorable des jeunes sur le marché du travail au Sénégal peut notamment expliquer cette répartition des intentions d'émigration.

Environ 400 000 émigrés sénégalais résident dans les pays de l'OCDE en 2020

Avec environ 400 000 émigrés sénégalais résidant dans les pays de l'OCDE en 2020, Le Sénégal est le pays de l'UEMOA avec le plus grand nombre d'émigrés dans les pays de l'OCDE, devant la Côte d'Ivoire et le Mali. Le nombre d'émigrés ivoiriens a augmenté de 185 % depuis 2000 ; 140 000 émigrés sénégalais résidaient alors dans les pays de l'OCDE. La France est de loin le premier pays de destination de l'OCDE des émigrés sénégalais : environ 160 000 émigrés sénégalais y résident (2020). Viennent ensuite l'Italie

(environ 110 000 émigrés sénégalais en 2020), l'Espagne (environ 57 000 personnes) et les États-Unis (plus de 32 000 personnes).

Un tiers des émigrés sénégalais vivent en Afrique de l'Ouest

Environ 700 000 émigrés sénégalais résidaient dans l'ensemble des pays du monde en 2020. Parmi eux, 33 % vivaient en Afrique de l'Ouest, soit environ 230 000 émigrés, dont plus de la moitié résidaient en Gambie. Les autres principaux pays de destination ouest-africains des émigrés sénégalais sont la Côte d'Ivoire, le Mali et la Mauritanie.

Une diaspora relativement plus masculine et peu éduquée

La diaspora sénégalaise dans les pays de l'OCDE est l'une des moins féminisées des pays de l'UEMOA : en 2015/16, 37 % des émigrés sénégalais vivant dans les pays de l'OCDE étaient des femmes. Par rapport à l'ensemble des immigrants vivant dans les pays de l'OCDE, les émigrés sénégalais sont dans l'ensemble plus jeunes, avec une part des 15-24 ans similaire (10 %) mais une part des 65 ans et plus nettement plus faible.

En 2015/16, plus de la moitié des émigrés sénégalais vivant dans les pays de l'OCDE (54 %) avaient un niveau d'éducation faible et 21 % un niveau d'éducation élevé. Les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE ont une distribution de l'éducation moins favorable que celles de l'ensemble des immigrants ou des natifs des pays de l'OCDE. Les émigrés sénégalais dans l'OCDE sont toutefois nettement plus éduqués que l'ensemble de la population sénégalaise, ce qui reflète la très forte sélection positive de l'émigration en provenance des pays en développement et à destination des pays de l'OCDE.

Le taux d'émigration des Sénégalais vers l'OCDE est le plus élevé des pays de l'UEMOA

Le Sénégal a le taux d'émigration vers les pays de l'OCDE le plus élevé des pays de l'UEMOA : en 2015/16 il était de 3.5 %. Le taux d'émigration augmente de façon très importante avec le niveau d'éducation : il atteint 19 % pour les diplômés du supérieur. Alors que le taux d'émigration des femmes est plus faible que celui des hommes pour les personnes peu éduquées, il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes parmi les diplômés du supérieur.

Une insertion sur le marché du travail des émigrés sénégalais difficile mais hétérogène selon les pays de destination

Parmi les plus de 310 000 émigrés nés au Sénégal en âge de travailler dans les pays de l'OCDE, 61 % d'entre eux étaient en emploi en 2015/16, un taux significativement inférieur à celui observé pour l'ensemble des immigrants et des natifs de l'OCDE. Ces niveaux d'emploi diffèrent d'un pays de destination à l'autre : le taux d'emploi des émigrés sénégalais est plus élevé aux États-Unis qu'en France ou en Italie.

Les femmes nées au Sénégal accèdent à l'emploi plus difficilement que les hommes dans les pays de l'OCDE : la moitié d'entre elles ont un emploi contre deux tiers des hommes. Ces différences s'expliquent en partie par l'arrivée plus récente des femmes. La durée de séjour comme l'acquisition de la nationalité du pays de destination facilitent en effet l'accès à l'emploi. Enfin, l'insertion sur le marché du travail s'améliore avec le niveau d'éducation des émigrés sénégalais : les émigrés sénégalais diplômés du supérieur étaient 73 % à avoir un emploi, contre 55 % de ceux avec un niveau d'éducation faible.

Les émigrés sénégalais sont surreprésentés dans les professions faiblement qualifiées

La meilleure insertion des émigrés sénégalais avec un niveau d'étude supérieur cache une inadéquation entre leur qualification et les emplois occupés dans les pays de l'OCDE : 42 % d'entre eux occupait un emploi ne nécessitant pas un tel niveau d'éducation en 2015/2016. Si les taux de déclassement varient d'un pays de destination à l'autre, ils sont plus élevés parmi les émigrés sénégalais n'ayant pas étudié dans le pays de destination, et pour ceux vivant dans des pays non-francophones.

Les émigrés sénégalais sont surreprésentés dans les professions les moins qualifiées. Un tiers des actifs occupés nés au Sénégal occupent une profession élémentaire. Un peu plus de 20 % des émigrés sénégalais occupent des postes hautement qualifiés, mais cette part est plus faible parmi les femmes.

La majorité des émigrés sénégalais n'ont pas la nationalité de leur pays d'accueil

Au cours des 20 dernières années, le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité des pays de l'OCDE par les émigrés sénégalais a presque quintuplé, passant de 2 000 à 9 700. Initialement dominées par les naturalisations en France, les acquisitions reflètent dorénavant la diversification récente des flux d'émigration, notamment vers l'Italie.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, plus d'un tiers (35 %) des émigrés sénégalais ont la nationalité de leur pays d'accueil, une proportion inférieure à celle des émigrés de l'UEMOA (40 %) et de l'ensemble des immigrés dans l'OCDE (50 %). Elle est particulièrement faible en Italie et en Espagne mais relativement élevée en France. Ces différences s'expliquent notamment par les législations nationales et par le caractère plus ou moins récent de l'immigration sénégalaise dans ces pays.

Les transferts de fonds des émigrés sénégalais ont presque triplé depuis 2005

Les transferts de fonds des émigrés sénégalais se sont élevés à 2.5 milliards USD en 2019 ; ils ont été multipliés par 2.7 depuis 2005. Les transferts des migrants représentent une ressource financière importante pour l'économie sénégalaise, leur montant étant équivalent à la somme de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers. Sur l'ensemble des envois de fonds des migrants reçus par le Sénégal en 2019, 60 % provenaient de France, d'Italie ou d'Espagne. Près de 30 % des ménages sénégalais reçoivent des transferts depuis l'étranger, dont plus de 20 % depuis un pays européen.

Les migrants de retour revenant de France ont un niveau d'éducation beaucoup plus élevé que ceux revenant de pays voisins du Sénégal

Le recensement sénégalais de 2013 faisait état d'environ 42 000 natifs du Sénégal vivant dans le pays à cette date et ayant résidé à l'étranger au cours des cinq dernières années. Ce chiffre s'élevait à 56 000 personnes pour les personnes ayant vécu à l'étranger au cours des 10 dernières années. La proportion de migrants de retour est nettement plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes. Le niveau d'éducation des migrants de retour varie selon leur pays de résidence précédent : près de la moitié des migrants sénégalais revenant de France avaient terminé leurs études secondaires, alors que cette proportion était de 3.5 % parmi les migrants revenant de Gambie ou de Mauritanie.

1 Tendances récentes de l'émigration sénégalaise

Ce chapitre examine les tendances récentes de l'émigration en provenance du Sénégal vers les principaux pays de destination de l'OCDE et de l'Afrique de l'Ouest. Afin de mieux comprendre l'évolution récente des flux migratoires en provenance du Sénégal, ce chapitre retrace tout d'abord le contexte historique de l'émigration sénégalaise pendant la seconde moitié du XX^e siècle. Le chapitre examine ensuite l'évolution récente des flux d'émigration en provenance du Sénégal vers les pays de l'OCDE, puis analyse la nature de ces flux grâce aux données sur les catégories de titres délivrés aux ressortissants sénégalais dans les principaux pays de destination de l'OCDE. Enfin, la dernière section examine les intentions d'émigration au sein de la population sénégalaise et les principaux facteurs explicatifs de ces souhaits d'émigration.

En bref

Principaux résultats

- Le Sénégal est le deuxième pays de la CEDEAO dont les flux d'émigration vers les pays de l'OCDE sont les plus élevés, après le Nigéria.
- Les flux d'émigration en provenance du Sénégal vers les pays de l'OCDE ont fortement augmenté depuis le début des années 2000, passant de 9 700 entrées annuelles en 2000 à près de 20 000 en 2010 et à 23 500 en 2019
- L'Espagne, suivie de l'Italie et de la France sont les trois premiers pays de destination de l'OCDE des ressortissants sénégalais. La concentration des flux d'émigration vers ces trois pays a toutefois diminué entre 2000 et 2019, reflétant une diversification des destinations particulièrement vers les États-Unis et l'Allemagne puis vers le Canada, la Belgique et le Royaume-Uni.
- Les hommes sont surreprésentés parmi les ressortissants sénégalais émigrant vers les pays européens de l'OCDE au cours des dix dernières années.
- Depuis 2010, la part des motifs professionnels dans les titres de séjour octroyés aux ressortissants sénégalais par les pays européens de l'OCDE a diminué au profit de l'augmentation des permis délivrés pour motif familial, qui représentaient près de la moitié des permis en 2020.
- La France est le seul pays européen délivrant des permis pour motif d'études aux ressortissants sénégalais, tandis qu'une part substantielle des permis de séjour espagnols sont des permis professionnels. L'essentiel des permis délivrés par l'Italie au milieu des années 2010 étaient des permis humanitaires.
- Les intentions d'émigration au sein de la population sénégalaise sont relativement élevées : 36 % des Sénégalais indiquent souhaiter quitter leur pays et vivre de façon permanente à l'étranger, tandis que cela concerne 28 % de l'ensemble des personnes résidant dans les pays de l'UEMOA. Parmi ces Sénégalais souhaitant émigrer, la majorité indique souhaiter s'installer aux États-Unis ou en France.
- Il existe toutefois un décalage entre l'intention d'émigrer et la concrétisation du départ : seulement un quart des personnes souhaitant émigrer envisageaient de le faire dans un délai d'un an.
- Les intentions d'émigrer sont particulièrement élevées parmi les jeunes (52 %) et les chômeurs (50 %). Les femmes expriment moins souvent que les hommes l'intention d'émigrer.
- Pour la plupart des personnes ayant l'intention d'émigrer, ce souhait est lié à une situation économique ou d'emploi difficile.

Contexte historique de l'émigration sénégalaise vers les pays de l'OCDE et les pays africains

Les premiers émigrés sénégalais proviennent de la Vallée du fleuve et se déplacent en Afrique de l'Ouest et en France

Les flux d'émigration en provenance du Sénégal ont débuté dans la Vallée du fleuve Sénégal, à la frontière entre le Mali et la Mauritanie, au sein des groupes ethniques Soninké puis Haalpulaar. Les Soninkés, qui habitaient la partie Nord de la Vallée du fleuve, ont commencé à émigrer afin de sortir de l'isolement économique de cette région enclavée et exclue du développement pendant la colonisation (Beauchemin et al., 2014^[1]). Afin de pouvoir payer les taxes monétaires instaurés par l'administration coloniale, de nombreuses personnes ont émigré vers les zones de plantations d'arachide du Sénégal, ou vers d'autres colonies d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale, comme la Côte d'Ivoire ou le Gabon. Ces émigrés travaillaient généralement dans le commerce ou la construction de chemins de fer (Beauchemin et al., 2014^[1]). Les premiers émigrés sénégalais étaient aussi des navigateurs, des commerçants et des « tirailleurs ».

À partir de l'indépendance du Sénégal en 1960, les flux migratoires régionaux et internationaux en provenance du Sénégal se sont intensifiés. Pour capitaliser sur leurs ressources agricoles, certains pays d'Afrique de l'Ouest de culture de rente comme la Côte d'Ivoire, ont mis en place une politique d'ouverture à l'immigration afin d'attirer de la main d'œuvre. Dès lors, les Sénégalais émigraient principalement dans les zones côtières du Sud de la Côte d'Ivoire et du Ghana. La forte croissance économique de la Côte d'Ivoire, soutenue par le succès des cultures de cacao et de café, a rendu le pays particulièrement attractif pour les émigrés des pays de la région. La Mauritanie était aussi une destination majeure de l'émigration en provenance de la Vallée du fleuve durant les années 1960 et 1970. Toutefois, la crise politique entre la Mauritanie et le Sénégal en 1989 a mis fin aux flux migratoires vers la Mauritanie et a conduit au retour de milliers de Sénégalais (environ 50 000 Sénégalais de retour ont été recensés) (OIM, 2018^[2]). Après l'indépendance et suite au boom pétrolier, les émigrés sénégalais se sont aussi déplacés au Gabon pour travailler dans le secteur du bâtiment et de la construction (Lessault et Flahaux, 2013^[3]). Dans le contexte de l'émergence du commerce de diamants en Afrique Centrale dans les années 1970, l'émigration sénégalaise s'est étendue au Zaïre, au Congo et au Cameroun (Beauchemin et al., 2014^[1]). La Gambie, ayant la particularité d'être géographiquement située à l'intérieur du Sénégal, était aussi un récipiendaire substantiel de l'émigration sénégalaise. L'insertion socioéconomique des Sénégalais en Gambie était alors facilitée par le fait que ces deux pays entretenaient des liens forts en raison de la présence de plusieurs groupes ethniques similaires au sein des deux territoires, dont les Wolofs.

À l'échelle internationale, l'émigration sénégalaise s'est dirigée vers la France, métropole coloniale et a commencé au travers du recrutement de Sénégalais dans la marine marchande ainsi que la marine de guerre française (Lessault et Flahaux, 2013^[3]). Les premières migrations vers la France sont donc survenues pendant l'entre-deux-Guerres mondiales lorsque les Soninkés étaient employés dans des ports comme Marseille, Bordeaux et le Havre, et que des soldats sénégalais étaient appelés à combattre pour la France. L'émigration en provenance du Sénégal s'est accrue après la Seconde Guerre Mondiale pour répondre à la très forte demande de main d'œuvre peu qualifiée en France, dans le cadre de la reconstruction.

Après l'indépendance en 1960, beaucoup de travailleurs sénégalais, majoritairement Soninkés, Toucouleurs ou Mandjacks ont émigré en France pour travailler dans l'industrie, notamment dans l'industrie automobile qui recrutait massivement des émigrés de la Vallée du fleuve Sénégal. Des traités bilatéraux ont été signés entre le Sénégal et la France en 1960 et 1964, instituant une liberté d'entrée et de séjour pour les émigrés sénégalais (Beauchemin et al., 2014^[1]). Les vagues de sécheresse qui ont touchées le Sénégal dans les années 1970 ont davantage encouragé l'émigration de travail vers la France, qui se composait alors principalement d'hommes jeunes.

À partir de 1974, avec l'arrêt de l'immigration de travail en France, l'émigration sénégalaise a été progressivement dominée par la migration familiale. Néanmoins, les Sénégalais ont été moins touchés par les restrictions concernant l'immigration de travail que d'autres émigrés, puisqu'une convention d'établissement et de circulation des personnes a été signée le 29 mars 1974 par la France et le Sénégal permettant aux ressortissants sénégalais d'exercer des activités économiques en France.

Une diversification des destinations et des régions d'origine à partir des années 1980

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, l'émigration sénégalaise s'est caractérisée par la diversification des pays de destination d'une part et la diversification des régions d'origine des émigrés d'autre part. La restriction de la migration de travail mise en place par la France, suivant la crise pétrolière de 1973, les incitations au retour, ainsi que la crise économique mondiale ont changé la nature de l'émigration sénégalaise à partir des années 1980. À la fin des années 1980, des restrictions additionnelles ont été instaurées par la France, concernant d'abord spécifiquement les étudiants puis plus tard les regroupements familiaux (Beauchemin et al., 2014^[1]). L'Italie et l'Espagne, aux conditions d'entrée moins contraignantes et aux besoins de main d'œuvre plus forts que la France, sont devenus des pays très attractifs pour les émigrés sénégalais. Les programmes de régularisation des immigrés de 1989 en Italie et de 1986 et 1991 en Espagne leur ont permis d'intégrer légalement le marché du travail et de se déplacer librement dans le reste de l'Europe incitant ainsi plus de Sénégalais à émigrer dans ces deux pays. L'émigration des Sénégalais en Italie s'est notamment fortement intensifiée à partir de 1988, lorsque la France et l'Allemagne ont rendu obligatoire l'obtention d'un visa.

Par ailleurs, les crises politiques, sécuritaires et économiques des années 1980 dans les pays de la région d'Afrique de l'Ouest ont poussé les émigrés sénégalais à choisir des destinations européennes. La récession économique qui a touché la Côte d'Ivoire dans les années 1980, la politique d'ivoirisation des emplois et l'hostilité envers les étrangers qui en découlent ont progressivement mené à une réduction des flux migratoires de ressortissants sénégalais vers la Côte d'Ivoire, au profit notamment des flux à destination de la Gambie parmi les pays de destination d'Afrique de l'Ouest (Di Bartolomeo, Fakhoury et Perrin, 2010^[4]).

Dans les années 1980 et 1990, les émigrés sénégalais ont commencé à rejoindre les pays d'Amérique du Nord, notamment les États-Unis. La littérature soutient que de nombreux immigrés sénégalais installés en Afrique ou en France, notamment les commerçants haalpulaars, se sont installés dans les principales grandes villes des États-Unis. L'émigration vers les États-Unis était constituée de commerçants, de travailleurs qualifiés, d'étudiants mais aussi d'ouvriers dans le secteur du bâtiment et d'employés de la restauration. De plus, à la fin des années 1980, de nombreux émigrés sénégalais peu qualifiés, majoritairement de la communauté mouride, se sont installés à New-York et ont participé au développement du commerce ambulancier en travaillant en tant que vendeurs de rue (Ebin et Lake, 1992^[5]).

Les régions d'origine des émigrés sénégalais se sont aussi diversifiées. La crise de la culture arachidière provoquée par les sécheresses des années 1970 a par exemple poussé la communauté mouride, originaire des bassins arachidiers, à émigrer vers les pays d'Europe et les États-Unis. Si les premiers émigrés sénégalais étaient majoritairement les Soninkés, à partir des années 1990 l'émigration sénégalaise a été dominée par les départs des Wolofs originaires du Baol et du Ndiambour, composé respectivement des régions de Diourbel (notamment de la cité religieuse de Touba) et de Louga (Lessault et Flahaux, 2013^[3]). Dakar est aussi devenue un pôle d'émigration internationale, notamment depuis la crise économique des années 1980.

Par ailleurs, le durcissement des politiques migratoires en Europe a aussi contribué à l'accroissement des flux migratoires à l'intérieur de l'Afrique. À partir du début des années 2000, les flux migratoires de ressortissants sénégalais au Maghreb, et plus précisément au Maroc, sont devenus de plus en plus forts. Ces pays sont souvent des pays de transit pour les émigrés africains souhaitant atteindre l'Europe. Néanmoins, la communauté sénégalaise constitue l'une des mieux représentées parmi les émigrés des pays d'Afrique installés au Maroc.

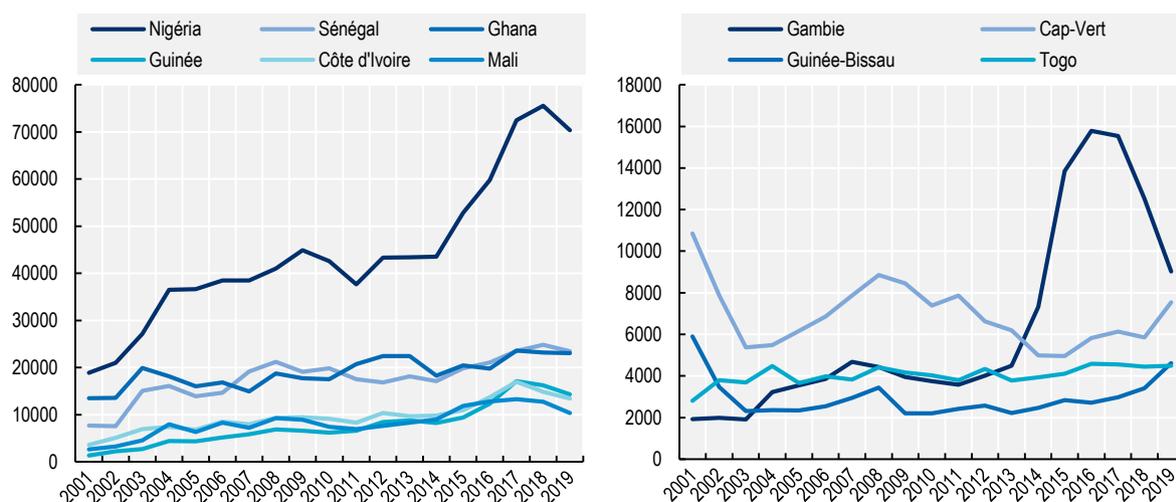
Flux migratoires récents vers les pays de l'OCDE

Le Sénégal, deuxième pays de la CEDEAO avec les flux d'émigration les plus élevés dans l'OCDE

Parmi les pays membres de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Sénégal est le deuxième pays dont les flux migratoires vers les pays de l'OCDE sont les plus élevés après le Nigéria. Les flux migratoires depuis le Sénégal ont atteint près de 23 500 personnes en 2019 (fluctuant entre 20 000 et 25 000 environ depuis 2015), tandis que les flux en provenance du Nigéria vers les pays de l'OCDE étaient de l'ordre de 70 000 par an. Le volume des flux en provenance du Sénégal est proche de celui des flux depuis le Ghana, et supérieur aux volumes des flux depuis la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Mali (Graphique 1.1).

Les flux en provenance du Sénégal vers les pays de l'OCDE ont été plus importants que la majorité des autres pays de la CEDEAO en termes d'effectifs, mais leur croissance a été moins forte au cours de la période récente. Entre 2010 et 2019, les flux d'émigration depuis le Sénégal vers les pays de l'OCDE ont cru de 18 %, tandis que les flux depuis la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau ont cru de plus de 110 %. De même, la croissance des flux en provenance du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria et du Niger a été relativement forte (entre 40 % et près de 70 % entre 2010 et 2019). La plus forte croissance de ces pays reflète toutefois une tendance de convergence de leurs flux migratoires vers ceux du Sénégal plutôt qu'un phénomène de dépassement.

Graphique 1.1. Entrées annuelles de ressortissants en provenance de quelques pays de la CEDEAO dans les pays de l'OCDE, 2001-19

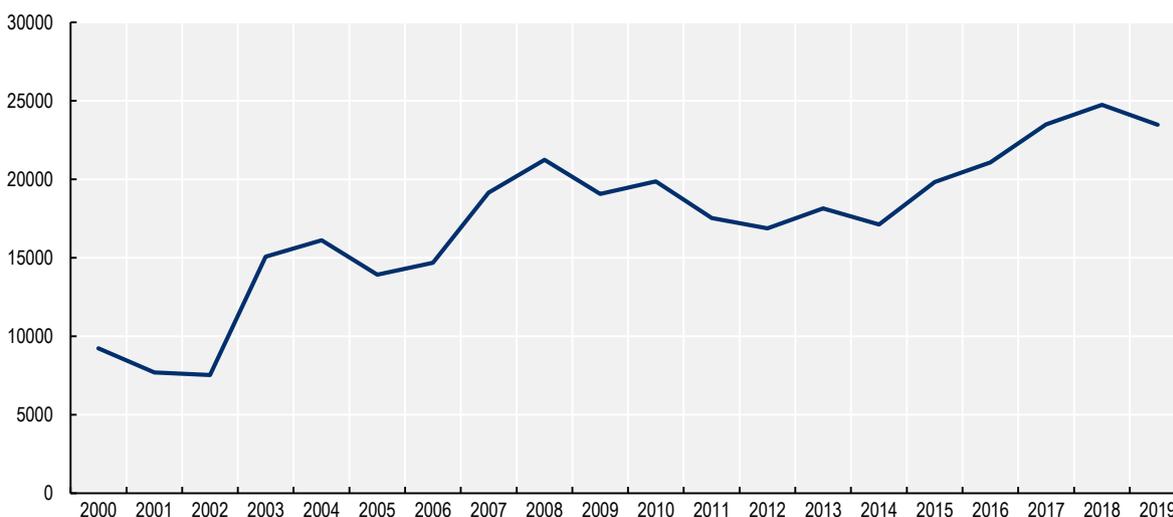


Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (2020).

Intensification des flux et diversification des pays de destination dans les années 2000

Les flux d'émigration en provenance du Sénégal vers les pays de l'OCDE ont progressivement augmenté au cours des 20 dernières années. Comme l'indiquent les chiffres issus de la *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales* (cf. Annexe A), le nombre d'entrées annuelles de ressortissants sénégalais dans les pays de l'OCDE a plus que doublé entre 2000 et 2010, passant de 9 700 en 2000 à près de 20 000 en 2010 et à 23 500 en 2019 (Graphique 1.2).

Graphique 1.2. Entrées annuelles de ressortissants sénégalais dans les pays de l'OCDE, 2000-19



Note : Les chiffres présentés sont la somme des entrées brutes pour les pays pour lesquels ces données sont disponibles.

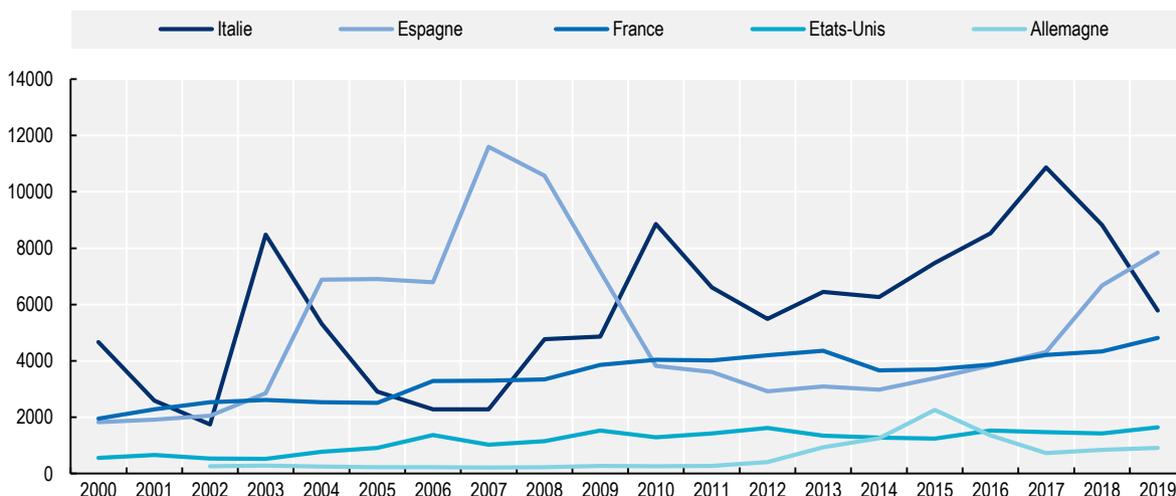
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (2020).

Alors que la France était longtemps le principal pays de destination des ressortissants sénégalais parmi les pays de l'OCDE, la diversification des destinations des émigrés sénégalais dans les années 1980, résultant notamment des politiques d'immigration restrictives en France et des incitations au retour, a conduit l'Italie et l'Espagne à devenir en 2000 leurs deux premiers pays de destination de l'OCDE en termes de flux (Graphique 1.3). Bien que les flux vers la France sont restés plus faibles que ceux à destination de l'Italie et de l'Espagne, le nombre d'entrées annuelles de ressortissants sénégalais en France a toutefois augmenté de façon régulière, passant d'environ 1900 en 2000 à près de 4 300 en 2019. Entre 2004 et 2007 les flux vers l'Italie ont soudainement diminué. Cette baisse peut en partie s'expliquer par l'adoption en 2002 de la loi Bossi-Fini, qui a notamment conditionné l'obtention d'un permis de séjour à la détention d'un contrat de travail, et a rendu plus difficile le regroupement familial en Italie. Durant cette même période, les flux d'émigration vers l'Espagne ont fortement augmenté, et l'Espagne est devenue le premier pays de destination des émigrés sénégalais, dépassant ainsi l'Italie. Toutefois à partir de 2007, les flux à destination de l'Espagne ont continuellement diminué au profit de l'augmentation des flux vers l'Italie, en partie suite à la mise en place par le gouvernement espagnol du renforcement et de l'externalisation du contrôle des flux migratoires depuis le Sénégal et d'autres pays ouest-africains (Gabrielli, 2009^[6]).

La concentration des flux d'émigration de ressortissants sénégalais vers l'Italie, l'Espagne et la France a toutefois diminué au cours de la période 2000-19, reflétant une nouvelle diversification des destinations des émigrés sénégalais, notamment vers les États-Unis et l'Allemagne puis le Canada, la Belgique et le Royaume-Uni. Ainsi, les flux d'émigration vers les États-Unis ont presque triplé entre 2000 et 2019, une croissance essentiellement concentrée lors des dix premières années de cette période.

L'augmentation particulièrement forte en 2016 et en 2017, du nombre de premiers titres de séjour délivrés par les pays européens de l'OCDE, aux ressortissants sénégalais (calculés à partir des données recueillies par Eurostat – voir Annexe A), s'explique par la croissance substantielle du nombre de permis délivrés par l'Italie (112 % de croissance en 2010 et 84 % de croissance en 2016). Cette augmentation des permis de séjour délivrés par l'Italie concernait essentiellement des permis de courte durée : environ 77 % des permis délivrés par l'Italie en 2017 avaient une durée de validité inférieure à un an. Depuis 2018, le nombre de permis de séjour délivrés par l'Italie a considérablement baissé (Graphique 1.3).

Graphique 1.3. Entrées annuelles de ressortissants sénégalais dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2000-19



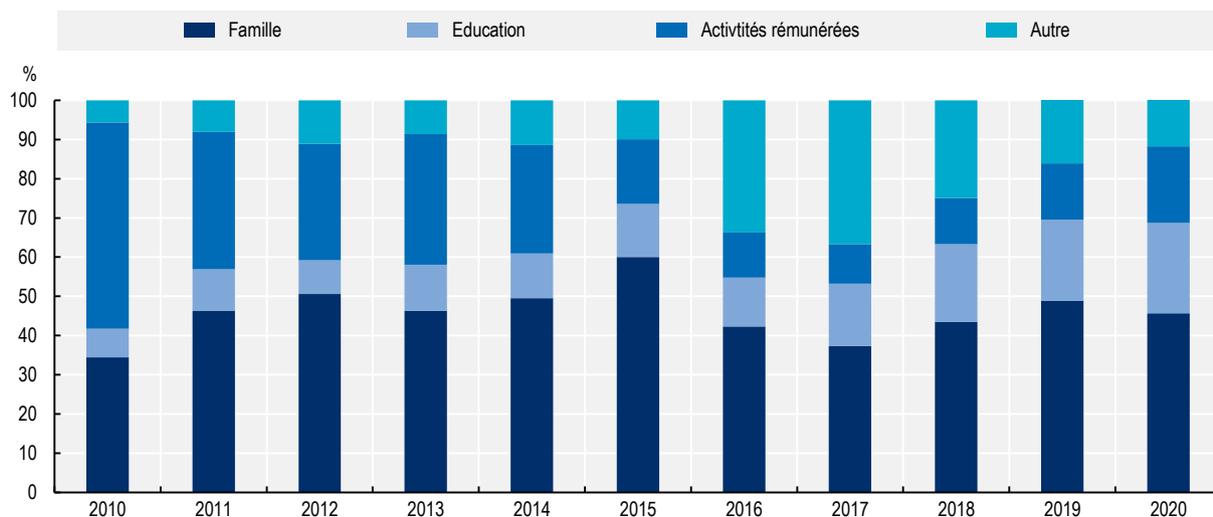
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (2020). Pour l'Italie : Istat (2020).

Les hommes sont nettement surreprésentés parmi les ressortissants sénégalais émigrant dans les pays européens de l'OCDE : en 2019, 58 % des permis de séjour français ont été délivrés à des hommes. Ce déséquilibre est plus prononcé en Italie et en Espagne : 67 % des titres de séjour espagnols et 65 % des titres de séjour italiens ont été octroyés à des hommes en 2019. La part des femmes parmi les ressortissants sénégalais recevant un titre de séjour en Espagne a toutefois augmenté de près de 10 points de pourcentage entre 2010 et 2019.

Une augmentation des flux pour motif familial et une diminution des flux professionnels

La majorité des permis de séjour délivrés par les pays européens de l'OCDE ont été délivrés pour des motifs familiaux entre 2010 et 2020 (Graphique 1.4) ¹. En moyenne au cours de cette période, ces derniers représentaient 46 % de la totalité des permis délivrés aux ressortissants sénégalais, tandis que 24 % des permis étaient délivrés pour des motifs professionnels, 13 % étaient des permis d'éducation, le reste (16 %) étant pour des raisons « autre », catégorie qui comprend essentiellement des permis pour motifs humanitaires. La part des permis délivrés pour des motifs professionnels est passée de plus de la moitié des permis délivrés aux ressortissants sénégalais en 2010 à 19 % en 2020 (Graphique 1.4).

Graphique 1.4. Permis de séjour délivrés par les pays européens de l'OCDE aux ressortissants sénégalais, par catégorie d'admission, 2010-20



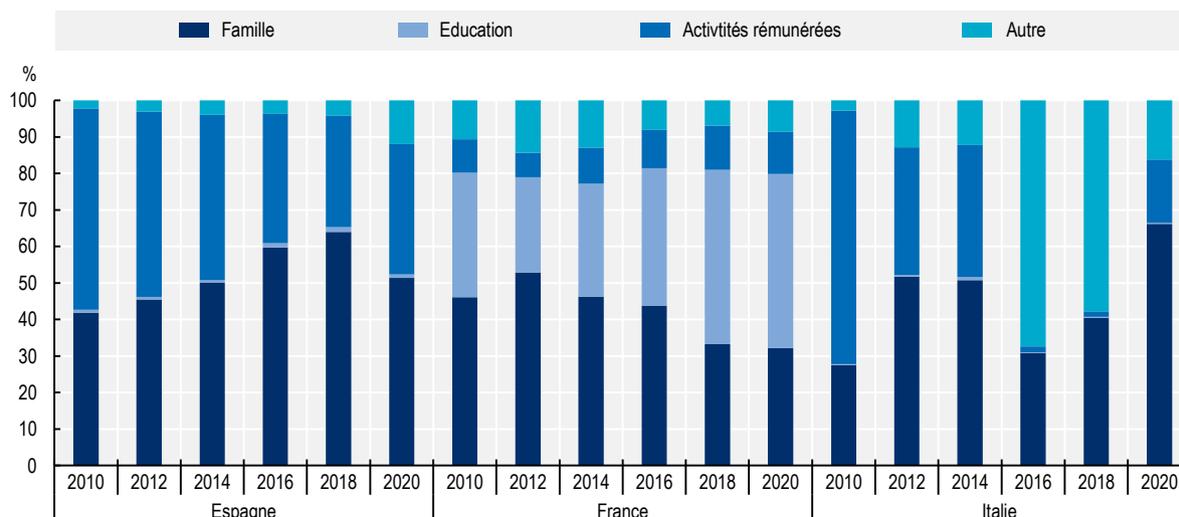
Note : Les données correspondent aux premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants sénégalais pour toutes durées.
Source : Eurostat, 2020 (base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité »).

Le type de permis délivrés aux ressortissants sénégalais varie significativement selon les pays de destination. La France est le seul pays parmi les principaux pays de destination en Europe à octroyer un nombre substantiel de permis de séjour pour motif d'étude : la part de ces derniers est passée d'environ un tiers des permis en 2010 à près de la moitié en 2020, tandis qu'elle n'a pas dépassé 1 % des permis délivrés par l'Italie et l'Espagne au cours de cette période (Graphique 1.5). Le poids important du motif d'étude dans les flux vers la France peut s'expliquer par la connaissance de la langue française par les jeunes Sénégalais, l'offre de bourses subventionnées par l'État, ainsi que la qualité et le faible coût des études relativement à d'autres pays (Fall, 2010^[7]). Par ailleurs, entre 2010 et 2020, la part des permis de séjour délivrés par la France aux ressortissants sénégalais pour motif familial a diminué d'environ 15 points de pourcentage.

Au cours des dix dernières années, l'Espagne a principalement délivré des permis pour motif professionnel et familial. Alors qu'au début des années 2010, plus de la moitié des permis délivrés par l'Espagne étaient des permis pour motif professionnel, cette part a diminué de 20 points de pourcentage entre 2010 et 2020. Cette diminution s'est produite parallèlement à une hausse du nombre de permis pour motif familial, qui représentaient plus de la moitié des permis délivrés par l'Espagne en 2020.

Les flux vers l'Italie présentent une tendance significativement différente. En 2010, près de 70 % des permis étaient délivrés pour des motifs professionnels et moins d'un tiers des permis l'étaient pour des motifs familiaux. Toutefois entre 2015 et 2017, plus de 60 % des permis délivrés par l'Italie aux ressortissants sénégalais étaient des permis humanitaires. Cette part a progressivement diminué à partir de 2018, au profit de l'augmentation du nombre de permis délivrés pour motif familial (66 % en 2020). L'augmentation du nombre de permis humanitaires coïncide aussi avec une hausse du nombre de demandeurs d'asile sénégalais en Italie (de 1 000 en 2013 à plus de 8 000 en 2017).

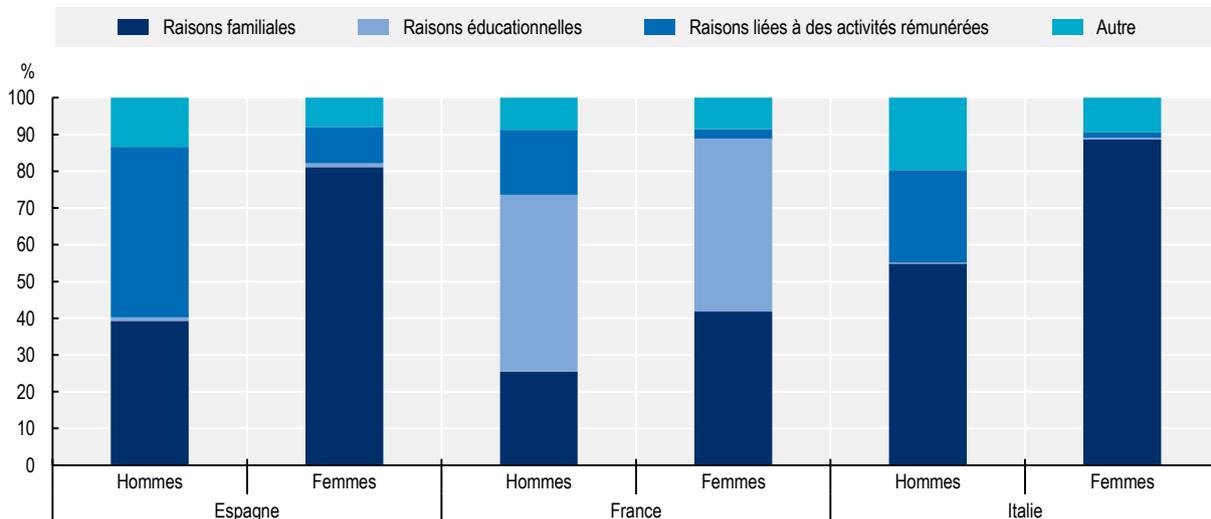
Graphique 1.5. Permis de séjour délivrés par l'Espagne, la France et l'Italie aux ressortissants sénégalais par catégories d'admissions, 2011-20



Note : Les données correspondent aux premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants sénégalais pour toutes durées.
Source : Eurostat, 2020 (base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité »).

Comme le montre le Graphique 1.6, les femmes reçoivent plus souvent des permis pour motif familial que les hommes. En 2020, plus de 60 % des permis délivrés aux femmes sénégalaises par l'ensemble des pays européens de l'OCDE étaient des permis pour motif familial, tandis que cela ne concernait que 37 % des permis délivrés aux hommes. Cet écart est particulièrement marqué pour les permis délivrés par l'Espagne et l'Italie : plus de 80 % des femmes sénégalaise ont reçu des permis familiaux contre près de 50 % des hommes en 2020. La part des permis de séjour pour motif d'études (essentiellement délivrés par la France) est toutefois similaire parmi les femmes et les hommes.

Graphique 1.6. Permis de séjour délivrés par l'Espagne, la France et l'Italie aux ressortissants sénégalais, par sexe et catégorie d'admission, 2020



Source : Eurostat, 2020 (Base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, âge, sexe et nationalité »).

Encadré 1.1. Les migrations régionales des Sénégalais au sein de la CEDEAO

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée en 1975 avec la ratification du Traité de Lagos, afin de promouvoir et d'assurer la coopération et l'intégration d'abord économique puis politique des États membres. Entre 1979 et 1993, six protocoles ont été signés afin d'établir notamment le droit d'entrée, l'abolition du visa pour un séjour de moins de 90 jours et le droit de résidence au sein des pays membres de la CEDEAO (ICMPD/OIM, 2015^[8])

Les flux récents d'émigration des Sénégalais se font majoritairement au sein du continent africain et particulièrement en Afrique de l'Ouest. Il existe toutefois très peu de données permettant de documenter ces flux migratoires régionaux. En 2018, près de 42 % de l'ensemble des flux d'émigration en provenance des pays de la CEDEAO se sont dirigés vers d'autres États membres de la CEDEAO. Parmi les flux d'émigration sortant de la zone CEDEAO, 23 % se sont dirigés vers des pays d'Afrique hors CEDEAO, 23 % vers l'Union européenne et 14 % vers l'Amérique du Nord (CEDEAO, 2019^[9])

Les données du dernier recensement général de la population au Sénégal réalisé en 2013 indiquent que 46 % des ressortissants sénégalais ayant émigré entre 2008 et 2012 se sont installés en Afrique et 44,5 % en Europe. Relativement aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, les Sénégalais émigrent plus souvent hors du continent africain. Plus précisément, 27 % des ressortissants sénégalais ont émigré en Afrique de l'Ouest et 11 % en Afrique Centrale au cours de cette période. En Afrique de l'Ouest, les destinations principales des émigrés sénégalais sont la Mauritanie, la Gambie, la Côte d'Ivoire et le Mali. La diversification des pays de destination des émigrés sénégalais a conduit à un accroissement des flux migratoires à destination de pays africains hors de la CEDEAO, notamment le Gabon, le Congo, et le Maroc (OIM, 2018^[2]).

Les flux migratoires entre les pays de la CEDEAO correspondent principalement à des migrations de travail et des migrations humanitaires (ICMPD/OIM, 2015^[8]). Ces migrations sont surtout des migrations temporaires, saisonnières, ainsi que des déplacements transfrontaliers de courte durée. Les flux de migration de travail passent majoritairement par l'axe Dakar-Agadez qui lie le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger (OIM, 2019^[10])

La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par l'ensemble des pays dans le monde ont provoqué une diminution considérable des flux migratoires. L'OIM a estimé que les flux migratoires au sein de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ont été réduits de 48 % entre 2019 et le premier semestre de 2020. En juin 2020, il a été estimé que plus de 30 000 migrants étaient bloqués aux frontières. Des milliers de travailleurs saisonniers, et particulièrement les éleveurs transhumants transfrontaliers qui se déplacent au sein de la zone du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, sont restés bloqués aux frontières. Néanmoins, malgré les restrictions sanitaires, des flux migratoires se sont poursuivis pour certaines catégories de migrants qui se sont déplacés de façon irrégulière (IOM, 2020^[11]).

Les souhaits d'émigration des Sénégalais

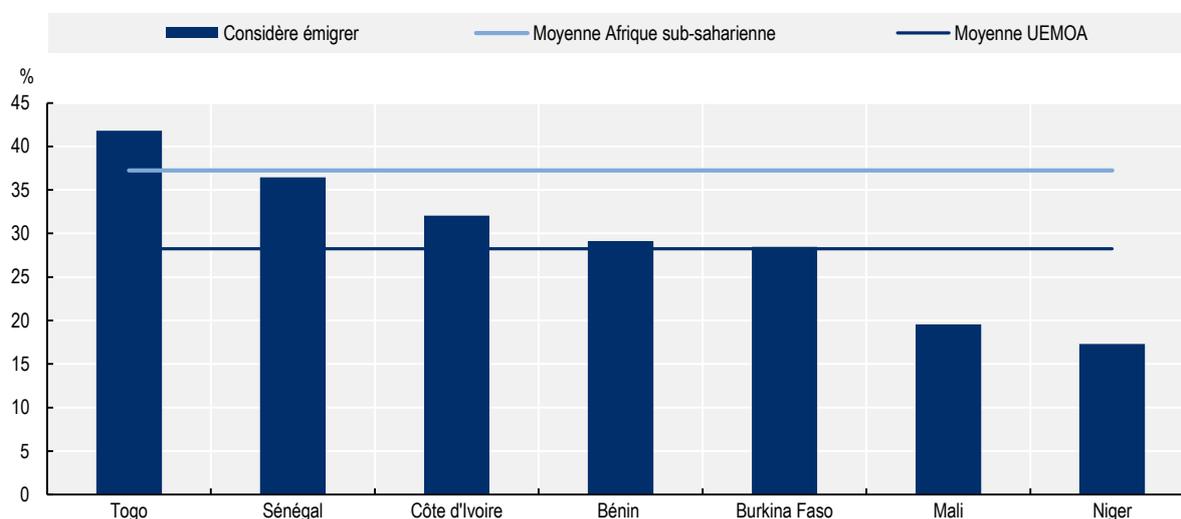
Appréhender les intentions d'émigration au sein de la population du Sénégal permet de mieux comprendre l'ampleur et les raisons des flux migratoires en provenance de ce pays. Par ailleurs, les intentions d'émigration peuvent donner des indications utiles sur les tendances futures de ces flux. L'Enquête mondiale Gallup (voir Annexe A) permet de recueillir des informations sur les intentions d'émigration des personnes nées et résidant au Sénégal âgées de 15 ans ou plus. La disponibilité d'informations sur les caractéristiques de ces individus permet d'analyser la corrélation entre les intentions de quitter le pays et différentes variables socio-économiques, comme le niveau d'éducation ou la situation de l'emploi.

Des intentions d'émigration élevées relativement aux autres pays de l'UEMOA, surtout parmi les jeunes

Sur la période 2010-18, le Sénégal est le deuxième pays parmi les pays de l'UEMOA où les intentions d'émigration étaient les plus élevées, après le Togo. 36 % des personnes de 15 ans et plus nées et résidant au Sénégal indiquaient souhaiter vivre de façon permanente dans un autre pays, tandis que cette proportion est de 28 % en moyenne dans l'ensemble des pays de l'UEMOA (Graphique 1.7). Les intentions d'émigration des Sénégalais sont proches de celles de l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne (37 %). En 2018, les destinations préférées des sénégalais exprimant le désir d'émigrer étaient les États-Unis (21 %), la France (20 %) et l'Allemagne (10 %). La part importante de personnes souhaitant quitter le pays pour s'installer aux États-Unis reflète le phénomène récent de diversification des pays de destination des émigrés sénégalais, dont les flux d'émigration sont de plus en plus souvent dirigés vers l'Amérique du Nord. De ce point de vue, alors que l'Espagne et l'Italie sont les deux principaux pays de destination des Sénégalais parmi les pays de l'OCDE, ces deux pays sont peu cités par les répondants comme destinations souhaitées (9 % et 7 % respectivement). Ces deux pays semblent ainsi davantage représenter une étape éventuelle dans le parcours migratoire des Sénégalais que des pays de destination où s'installer de façon durable.

Graphique 1.7. Intentions d'émigration dans les pays de l'UEMOA, 2010-18

Part de la population (âgée de 15 ans ou plus) née dans le pays qui considère émigrer de façon permanente



Note : Les données sur les personnes nées en Guinée-Bissau ne sont pas disponibles. Les données sont disponibles de 2010 à 2018 pour le Sénégal, le Niger, le Mali et le Burkina Faso. Les données sont disponibles de 2013 à 2018 pour la Côte d'Ivoire et de 2011 à 2018 pour le Bénin. On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». Les résultats sont pondérés.

Source : Enquête mondiale Gallup (2020).

Les intentions d'émigration des Sénégalais ont augmenté entre 2010 et 2018. Entre 2010 et 2014, 30 % des Sénégalais indiquaient souhaiter quitter le pays. Cette part s'est élevée à 38 % entre 2015 et 2018. Cette tendance est commune à l'ensemble de la région puisque les six autres pays de l'UEMOA dont les données sont disponibles présentent également des intentions d'émigration plus fortes entre 2015 et 2018 qu'entre 2010 et 2014, à l'exception du Burkina Faso dont les intentions d'émigration de la population sont restées stables entre les deux périodes.

Cependant, la plupart des personnes souhaitant quitter le Sénégal ont peu de chances de concrétiser leurs intentions d'émigration à court ou moyen terme. La question « envisagez-vous de partir vivre de façon permanente dans un autre pays dans les 12 prochains mois » permet d'évaluer si la volonté d'émigrer est susceptible de se traduire en action dans un horizon temporel défini. Les réponses à cette question mettent en évidence, pour tous les pays de l'UEMOA, un décalage important entre l'intention d'émigration et la probabilité que cette intention se concrétise à court terme. Alors que les intentions d'émigration des Sénégalais sont particulièrement élevées, seulement 24 % des personnes souhaitant émigrer considéraient le faire au cours des 12 prochains mois, et 22 % indiquaient avoir commencé à préparer leur départ du pays.

Les jeunes et les chômeurs ont plus souvent l'intention d'émigrer

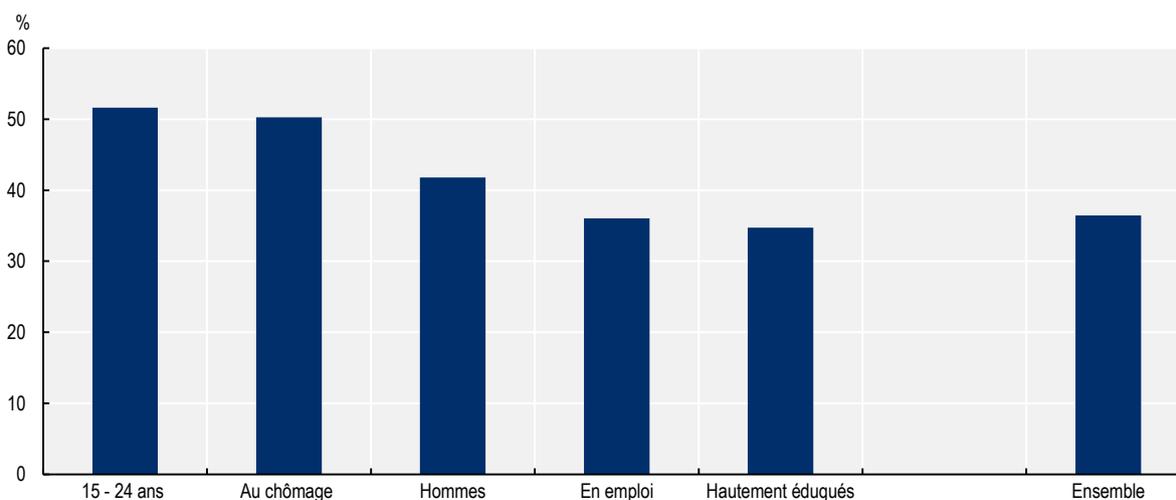
Les intentions d'émigration varient significativement selon les caractéristiques sociodémographiques comme l'âge, le niveau d'éducation et la situation sur le marché du travail. Dans tous les pays de l'UEMOA, les intentions d'émigration sont particulièrement élevées parmi les jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans). Comme le montre le Graphique 1.8, 52 % des jeunes Sénégalais expriment l'intention d'émigrer, soit près de 15 points de pourcentage de plus que l'ensemble de la population. Si les jeunes expriment les plus fortes intentions d'émigration, ils sont cependant peu nombreux à indiquer une concrétisation de ce souhait à court-moyen terme : seulement 22 % des jeunes Sénégalais souhaitant émigrer considéraient quitter le pays dans un délai d'un an. Il existe par ailleurs, une différence majeure entre hommes et femmes dans les intentions d'émigration : 30 % des femmes sénégalaises indiquent souhaiter quitter le pays, soit 12 points de pourcentage de moins que parmi les hommes, une tendance commune à la plupart des pays de l'UEMOA. De plus, parmi les femmes qui veulent quitter le pays, seulement une sur cinq considère émigrer au cours des 12 prochains mois.

On observe également des différences marquées selon la situation sur le marché du travail. Les individus se déclarant au chômage indiquent plus souvent souhaiter quitter le Sénégal : 50 % souhaitent quitter le pays (Graphique 1.8), alors que ce n'est le cas que de 36 % des personnes indiquant avoir un emploi. Les individus ayant un niveau d'éducation intermédiaire ont de même plus souvent l'intention d'émigrer (51 %) que les personnes ayant un niveau d'éducation faible (32 %) ou élevé (35 %).

La situation de l'emploi et particulièrement la situation défavorable des jeunes et des personnes éduquées sur le marché du travail au Sénégal peut notamment expliquer cette répartition des intentions d'émigration. En effet, l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail et la difficulté pour les personnes possédant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications peuvent les conduire à envisager de rechercher une meilleure situation à l'étranger.

Toutefois, les intentions d'émigration ne correspondent pas toujours aux décisions réelles d'émigration, en particulier pour certains groupes démographiques. Les personnes en emploi ou hautement qualifiées ont probablement plus de capital économique et social, nécessaires pour émigrer, que les jeunes ou les personnes au chômage, qui font face à de difficultés pour envisager concrètement cette émigration. Les facteurs déterminant les intentions d'émigration et la possibilité de faire des plans concrets d'émigration sont toutefois très nombreux, et liés à la fois à des contraintes structurelles et conjoncturelles, mais aussi aux caractéristiques individuelles, aux attitudes à l'égard de la migration, au contexte familial, aux réseaux transnationaux, et à la qualité de vie perçue (Piguet et al., 2020^[12]).

Graphique 1.8. Intentions d'émigration pour différents groupes, au Sénégal, 2010-18



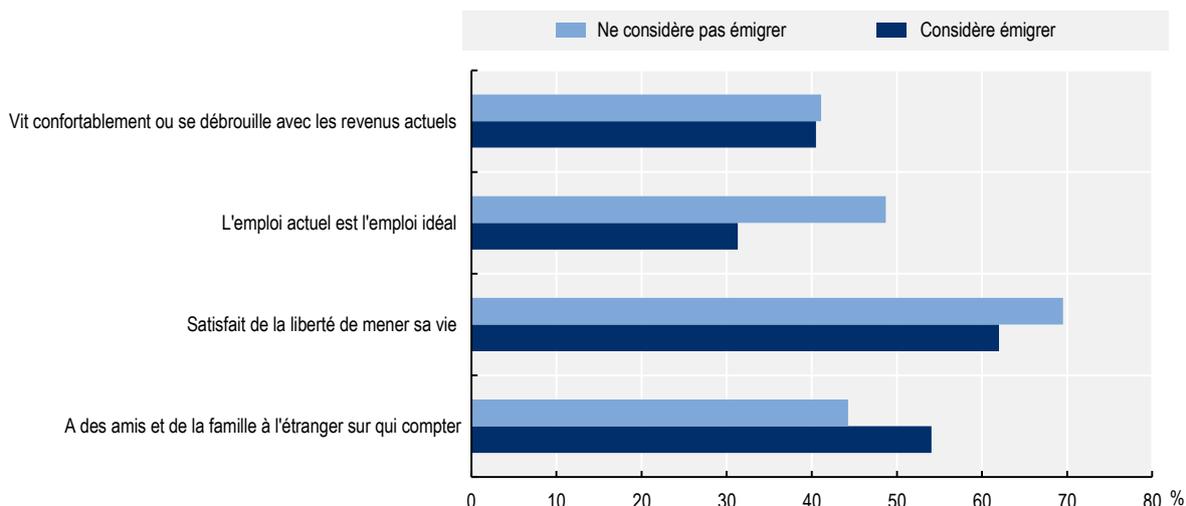
Note : On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ».

Source : Enquête mondiale Gallup (2020).

Le manque d'opportunités d'emploi au Sénégal est la principale raison des intentions d'émigration

Les mesures disponibles sur le bien être subjectif des Sénégalais souhaitant émigrer mettent en lumière les déterminants des intentions d'émigration, et donc pour partie les facteurs explicatifs des mouvements migratoires effectifs. Le Graphique 1.9 montre que près de 50 % des personnes ne souhaitant pas émigrer considèrent que leur emploi actuel est l'emploi idéal, tandis que ce n'est le cas que pour 31 % des individus souhaitant quitter le pays. Bien que la part des personnes affirmant être satisfaites de la liberté de mener leur vie soit élevée, elle reste inférieure pour les personnes souhaitant émigrer (62 %) à celle des individus ne souhaitant pas quitter le Sénégal (70 %). De plus, les personnes exprimant le désir d'émigrer sont plus susceptibles d'avoir des amis et de la famille à l'étranger sur qui ils peuvent compter.

Graphique 1.9. Intentions d'émigration et opinions des personnes nées et résidant au Sénégal, 2009-18



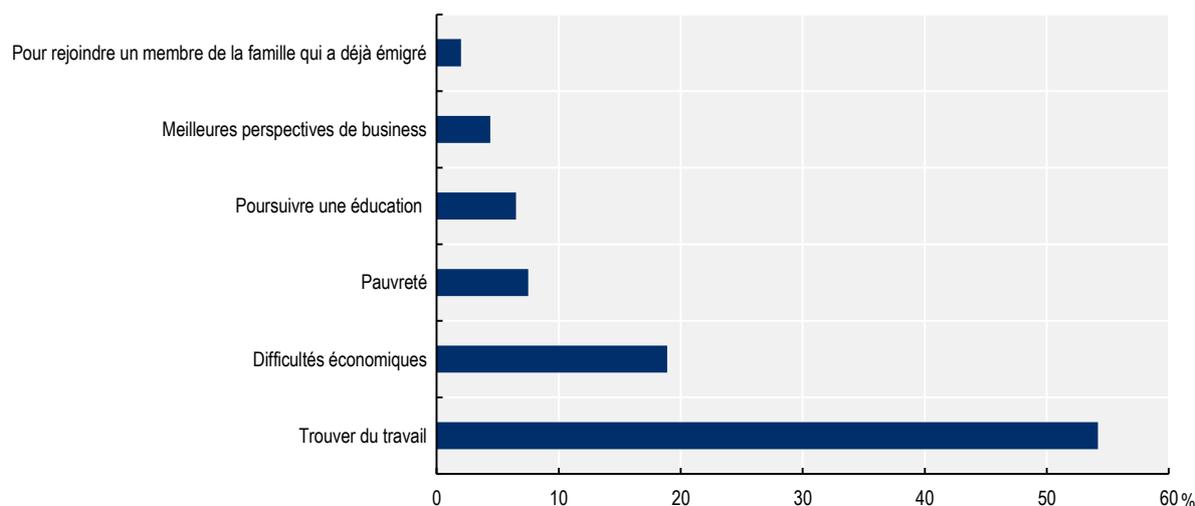
Note : Les résultats sont basés sur les réponses des personnes nées et résidentes au Sénégal selon leur souhait d'émigration. Les résultats sont pondérés. Les données sont disponibles de 2009 à 2019 pour les questions « satisfait de la liberté de mener sa vie » et « vit confortablement ou se débrouille avec les revenus actuels » ; les données sont disponibles de 2010 à 2013 pour la question « l'emploi actuel est l'emploi idéal » ; les données pour la question « a des amis et de la famille à l'étranger sur qui compter » sont disponibles de 2009 à 2015.

Source : Enquête mondiale Gallup (2020).

Ces résultats sont confirmés par ceux de l'enquête Afrobaromètre qui couvre plus de 30 pays africains (Annexe A). D'après les données de la vague d'enquête 2016/2018, le motif principal du souhait d'émigration des Sénégalais est l'emploi, et ce quel que soit leur âge. Pour près de 20 % d'entre eux, la volonté d'émigrer est liée aux difficultés économiques auxquelles ils font face au Sénégal. Enfin, 7,5 % des Sénégalais indiquent que la pauvreté est le motif le plus important de leur souhait d'émigrer (Graphique 1.10). Au total, plus de huit adultes sénégalais souhaitant émigrer sur dix (85 %) le feraient pour des raisons économiques.

La comparaison avec les autres pays de la région montre que les difficultés économiques et le fait de vouloir trouver du travail sont les deux principaux motifs du souhait d'émigration pour la plupart des populations des pays d'Afrique de l'Ouest. Cependant, la part des Sénégalais indiquant que le motif principal d'émigrer est de trouver un travail est d'une part, nettement supérieure aux autres raisons évoquées, et d'autre part supérieure à la même part dans les autres pays de l'UEMOA. Il semble donc que le manque d'opportunités d'emploi au Sénégal est déterminant dans le processus d'émigration.

Graphique 1.10. Raisons principales du souhait d'émigration au sein de la population sénégalaise, 2016/18



Note : Cette question n'est pas disponible pour les vagues d'enquête précédentes. Répond à la question « Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les gens quittent leur domicile pour vivre dans un autre pays pendant une période prolongée. Et vous? Quelle est la raison la plus importante pour laquelle vous envisageriez de quitter le [pays]? » N=490.

Source : Afrobaromètre (2020), vague d'enquête 2016/2018.

Conclusion

Les flux migratoires en provenance du Sénégal vers les pays de l'OCDE se sont intensifiés au cours des 20 dernières années et le Sénégal est le deuxième pays de la CEDEAO dont les flux d'émigration vers la zone OCDE sont les plus élevés. Les ressortissants sénégalais émigrent principalement vers l'Espagne, l'Italie et la France et de manière croissante vers les États-Unis, l'Allemagne, le Canada et la Belgique, reflétant une diversification récente des pays de destination. Les migrations depuis le Sénégal vers les pays européens de l'OCDE sont de plus en plus dominées par les flux familiaux, aux dépens des migrations professionnelles. Les Sénégalais ont plus souvent l'intention d'émigrer que l'ensemble de la population des pays de l'UEMOA. Au Sénégal, les intentions d'émigration sont particulièrement élevées parmi les jeunes et les chômeurs. Ce souhait d'émigration est lié de loin au manque d'opportunités sur le marché du travail.

References

- Beauchemin, C. et al. (2014), *From Senegal and back (1975–2008): Migration trends and routes of migrants in times of restrictions*, Springer International Publishing, https://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-69569-3_13. [1]
- CEDEAO (2019), *Rapport sur les indicateurs régionaux de la migration en Afrique de l'Ouest en 2018*, Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest. [9]

- Di Bartolomeo, A., T. Fakhoury et D. Perrin (2010), « Le cadre démographique-économique de la migration. Le cadre juridique de la migration. Le cadre socio-politique de la migration », *CARIM Migration Profile : Senegal*, <https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/22444/MP%20SEN%20FR%20with%20links.pdf?sequence=2> (consulté le 11 septembre 2020). [4]
- Ebin, V. et R. Lake (1992), « Camelots à New York : les pionniers de l'immigration sénégalaise », *Hommes et Migrations*, vol. 1160/1, <https://doi.org/10.3406/homig.1992.1932>. [5]
- Fall, M. (2010), « Migration des étudiants sénégalais », *Hommes & migrations* 1286-1287, pp. 222-233, <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1755>. [7]
- Gabrielli, L. (2009), *Développement et migrations dans l'espace euro-africain : une nouvelle conditionnalité migratoire ?*, Les Cahiers de la Coopération Internationale. [6]
- ICMPD/OIM (2015), *Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest*, Organisation Internationale pour les Migrations. [8]
- IOM (2020), *West and Central Africa — COVID-19 — Impact on Mobility Report (April 2020)*, International Organization for migrations. [11]
- Lessault, D. et M. Flahaux (2013), « Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29/4, <https://doi.org/10.4000/remi.6640>. [3]
- OIM (2019), *Définir une feuille de route pour la gestion des migrations mixtes - Réunion d'experts de haut niveau.*, Organisation Internationale pour les migrations. [10]
- OIM (2018), *Migration au Sénégal. Profil national 2018*, Organisation Internationale pour les Migrations. [2]
- Piguet, E. et al. (2020), « African students' emigration intentions: case studies in Côte d'Ivoire, Niger, and Senegal », *African Geographical Review*, pp. 1-15, <https://doi.org/10.1080/19376812.2020.1848595>. [12]

Notes

¹ Les permis de séjour délivrés pour des motifs familiaux sont majoritairement des permis octroyés à des membres de la famille, surtout des conjoints et des enfants rejoignant des ressortissants de l'UE et, dans une moindre mesure, des conjoints rejoignant des ressortissants de pays tiers.

2

Effectifs et caractéristiques socio-démographiques de la diaspora sénégalaise

Ce chapitre propose une évaluation des effectifs d'émigrés nés au Sénégal résidant dans les principaux pays de destination de l'OCDE et d'Afrique de l'Ouest, ainsi que de leur évolution depuis le début des années 2000. Le chapitre discute également leur répartition régionale dans les principaux pays de destination, décrit la composition de la diaspora sénégalaise au travers des caractéristiques sociodémographiques des émigrés et propose une comparaison avec les émigrés des autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ce chapitre analyse la distribution de l'éducation des émigrés sénégalais, en mettant l'accent sur les différences par pays de destination et par genre. Enfin, le chapitre présente l'évolution du taux d'émigration des Sénégalais, y compris les diplômés du supérieur, vers les pays de l'OCDE, dans une perspective comparative.

En bref

Principaux résultats

- Environ 400 000 émigrés sénégalais résidaient dans les pays de l'OCDE en 2020. Le Sénégal est donc le pays de l'UEMOA avec le plus grand nombre d'émigrés résidant dans les pays de l'OCDE, devant la Côte d'Ivoire et le Mali.
- Entre 2000 et 2020, le nombre d'émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE a augmenté de 185 %.
- Environ 700 000 émigrés sénégalais résidaient dans l'ensemble des pays du monde en 2020. Parmi eux, 33 % vivaient dans un pays d'Afrique de l'Ouest, soit un effectif d'environ 230 000 émigrés, dont plus de la moitié (133 000) résidaient en Gambie.
- La France est de loin le pays de l'OCDE privilégié par les émigrés sénégalais : environ 160 000 émigrés sénégalais résidaient en France en 2020. Viennent ensuite l'Italie, avec 110 000 émigrés sénégalais, l'Espagne avec 57 000 personnes environ, et les États-Unis, avec plus de 32 000 émigrés sénégalais.
- En France, les émigrés sénégalais sont plus concentrés dans les principales régions que ne l'est l'ensemble des immigrés : 50 % des émigrés sénégalais vivent dans la région parisienne, alors que ce n'est le cas que de 38 % de l'ensemble des immigrés. La répartition régionale des émigrés sénégalais est toutefois plus homogène en Italie et en Espagne.
- La diaspora sénégalaise dans les pays de l'OCDE est l'une des moins féminisées des pays de l'UEMOA : en 2015/16, 37 % des émigrés sénégalais vivant dans les pays de l'OCDE étaient des femmes.
- Par rapport à l'ensemble des immigrés vivant dans les pays de l'OCDE, les émigrés sénégalais sont dans l'ensemble plus jeunes, avec une part des 15-24 ans similaire (10 %) mais une part des 65 ans et plus nettement plus faible. Au total, 90 % des émigrés sénégalais sont d'âge actif (15-64 ans).
- Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, en 2015/16, 17 % des émigrés sénégalais vivaient dans leur pays d'accueil depuis moins de cinq ans, tandis que 59 % d'entre eux étaient installés à l'étranger depuis plus de dix ans. Les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE constituent en moyenne une diaspora légèrement plus ancienne que l'ensemble des émigrés nés dans l'UEMOA.
- En 2015/16, plus de la moitié des émigrés sénégalais vivant dans les pays de l'OCDE (54 %) avaient un niveau d'éducation faible, 25 % avaient un niveau d'éducation intermédiaire et 21 % un niveau d'éducation élevé. En 15 ans, le niveau d'éducation des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE a très légèrement augmenté : la part des émigrés sénégalais ayant un faible niveau d'éducation a diminué de 3 points de pourcentage, tandis que la part de ceux ayant un diplôme du supérieur a augmenté de 2 points de pourcentage.
- Les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE ont une distribution de l'éducation moins favorable que celles de l'ensemble des immigrés ou des natifs des pays de l'OCDE.
- Les émigrés sénégalais dans l'OCDE sont toutefois nettement plus éduqués que l'ensemble de la population sénégalaise, ce qui reflète la très forte sélection positive de l'émigration en provenance des pays en développement et à destination des pays de l'OCDE.

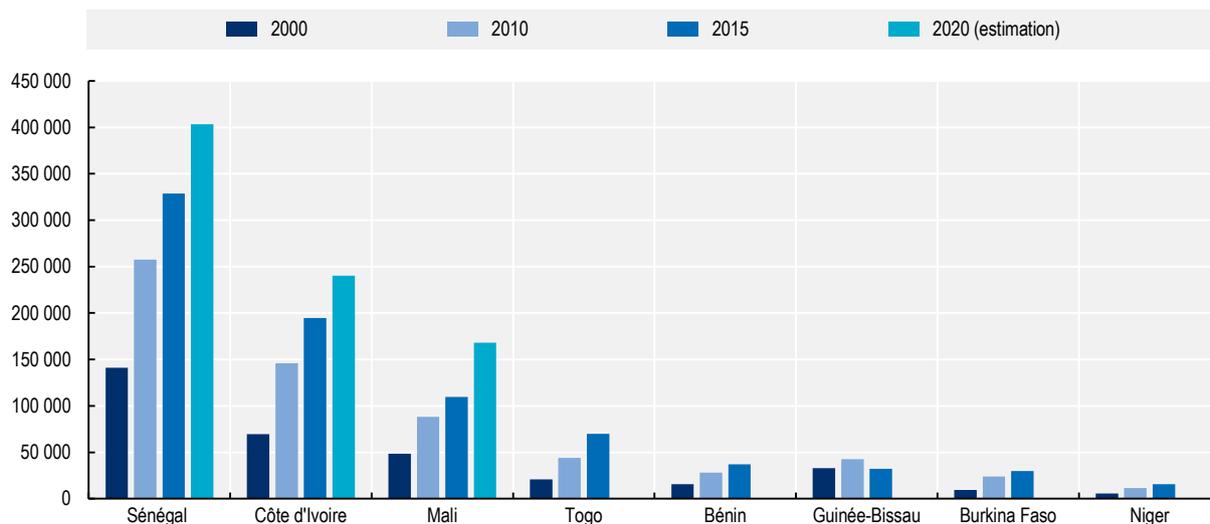
- Par rapport aux émigrés originaires des autres pays de l’UEMOA, la part des émigrés sénégalais ayant un diplôme de l’enseignement supérieur est parmi les plus faibles, avec les émigrés maliens et bissau-guinéens.
- Si les États-Unis et le Canada accueillent une proportion plus élevée d’émigrés sénégalais avec un niveau d’éducation supérieur, la France reste le pays de l’OCDE qui accueille le plus grand nombre d’émigrés sénégalais diplômés du supérieur, puisqu’environ 60 % d’entre eux vivent en France. L’Italie est le pays qui accueille le plus grand nombre d’émigrés sénégalais ayant un faible niveau d’éducation.
- Les femmes émigrées sénégalaises ont en moyenne un niveau d’éducation plus élevé que les hommes. En 2015/16, dans les pays de l’OCDE, 24 % des femmes émigrées sénégalaises avaient un niveau d’éducation élevé – tandis que c’était le cas pour 19.5 % des hommes.
- Bien que le nombre d’émigrés sénégalais dans les pays de l’OCDE reste relativement faible par rapport à la population du Sénégal, ce pays a le taux d’émigration vers l’OCDE le plus élevé des pays de l’UEMOA : en 2015/16 il était de 3.5 % contre 2.3 % en 2000/01.
- Le taux d’émigration des Sénégalais augmente de façon très importante avec le niveau d’éducation : le taux d’émigration des Sénégalais ayant un niveau d’éducation intermédiaire (deuxième cycle ou secondaire) est de 10 % tandis qu’il est de près de 19 % pour les diplômés du supérieur.
- Alors que le taux d’émigration des femmes est plus faible que celui des hommes pour les personnes peu éduquées, l’inverse est vrai pour les diplômés du supérieur : le ratio entre le taux d’émigration des femmes et celui des hommes est de 1 pour les personnes ayant un niveau d’éducation intermédiaire et de 1.2 pour les diplômés du supérieur.

Évolution récente des effectifs d’émigrés sénégalais

Environ 400 000 émigrés sénégalais vivent dans les pays de l’OCDE

Les données disponibles les plus récentes indiquent qu’environ 400 000 émigrés sénégalais résidaient dans les pays de l’OCDE en 2020 (Graphique 2.1). Le Sénégal est donc le pays de l’UEMOA avec le plus grand nombre d’émigrés résidant dans les pays de l’OCDE, devant la Côte d’Ivoire (environ 240 000 émigrés) et le Mali (environ 170 000 émigrés). Depuis 2000, le nombre d’émigrés sénégalais dans les pays de l’OCDE a augmenté de façon très importante ; ils étaient en effet environ 140 000 en 2000, 258 000 en 2010 et 330 000 en 2015. Entre 2000 et 2020, leur effectif global dans les pays de l’OCDE a donc augmenté de 185 %. En termes relatifs, c’est moins que pour les diasporas ivoirienne et malienne, qui ont vu leur effectif augmenter de 245 %, mais la croissance de la diaspora sénégalaise a été plus importante en termes absolus (+26 000 personnes). Parmi les autres pays de l’UEMOA, qui ont des diasporas plus petites dans les pays de l’OCDE et pour lesquels on ne dispose pas des données les plus récentes, des évolutions très rapides ont également été observées : entre 2000 et 2015, l’effectif d’émigrés nés au Togo a augmenté de 235 %, tandis que celui des personnes nées au Burkina Faso a augmenté de 213 % ; sur cette même période, le nombre d’émigrés sénégalais dans les pays de l’OCDE avait augmenté de 130 %.

Graphique 2.1. Population émigrée née dans les pays d’UEMOA et vivant dans les pays de l’OCDE, 2000 à 2020



Note : Les estimations pour 2020 ne sont disponibles que pour le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Mali.

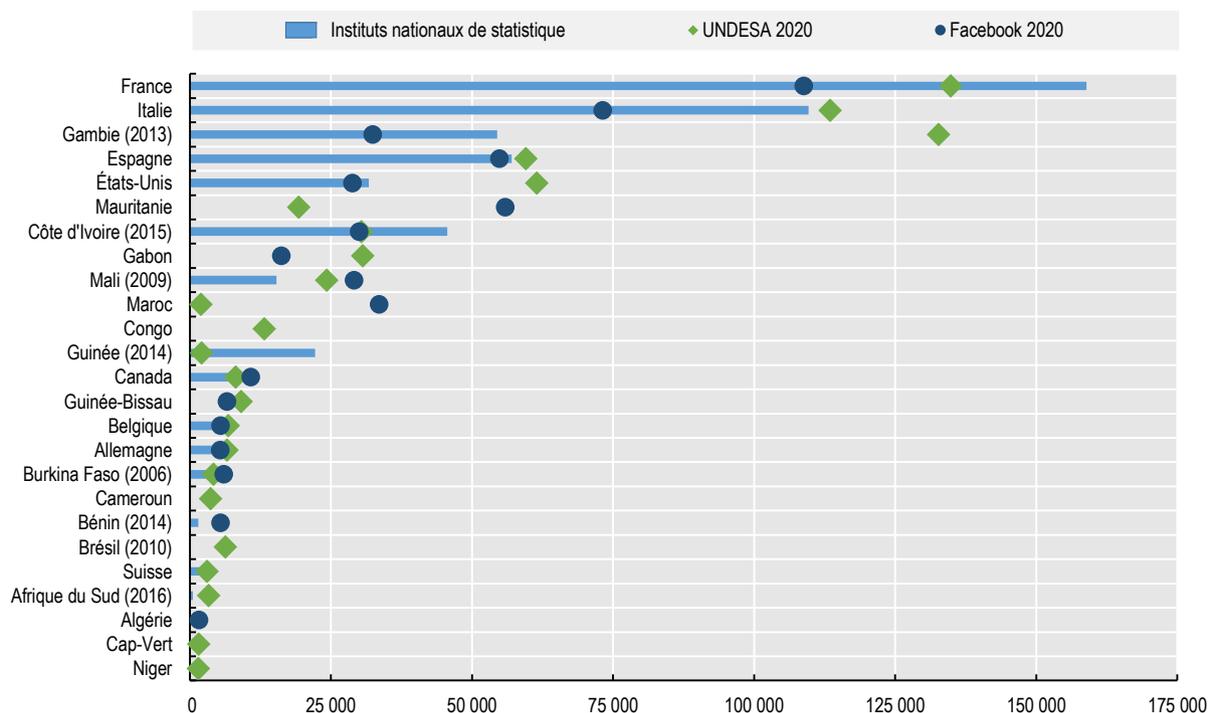
Source : Données pour 2000, 2010 et 2015 : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) ; données pour 2020 : estimations du Secrétariat.

Les pays d’Afrique de l’Ouest accueillent environ un tiers de l’ensemble des émigrés sénégalais dans le monde

Les données concernant les émigrés sénégalais hors des pays de l'OCDE sont incomplètes et moins précises que celles disponibles pour les pays de l'OCDE (Graphique 2.2). Les estimations des Nations Unies font état d'environ 700 000 émigrés sénégalais résidant dans l'ensemble des pays du monde en 2020. Parmi eux, environ 33 % résideraient dans un pays d'Afrique de l'Ouest, soit un effectif d'environ 230 000 émigrés, dont plus de la moitié (133 000) en Gambie, pays quasiment enclavé dans le Sénégal. Selon ces estimations, les autres principaux pays de destination ouest-africains des émigrés sénégalais en 2020 étaient la Côte d'Ivoire (30 000 personnes), le Mali (24 000 personnes), la Mauritanie (19 000 émigrés) et la Guinée-Bissau (9 000 émigrés). En dehors de la région ouest-africaine, le Gabon (30 000 émigrés) et le Congo (13 000 émigrés) sont également des pays de destination significatifs pour les émigrés sénégalais.

Graphique 2.2. Effectif des émigrés sénégalais dans les 25 principaux pays de destination

Estimations les plus récentes selon différentes sources de données



Source : Les données des instituts nationaux de statistique des pays de destination sont généralement des données de recensement ou de registre. Lorsque les données sont antérieures à 2015, l'année est indiquée entre parenthèses à côté du nom du pays. Données UNDESA : United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2020). International Migrant Stock 2020. Données Facebook : estimations basées sur le nombre d'utilisateurs de Facebook originaires du Sénégal dans les différents pays de destination.

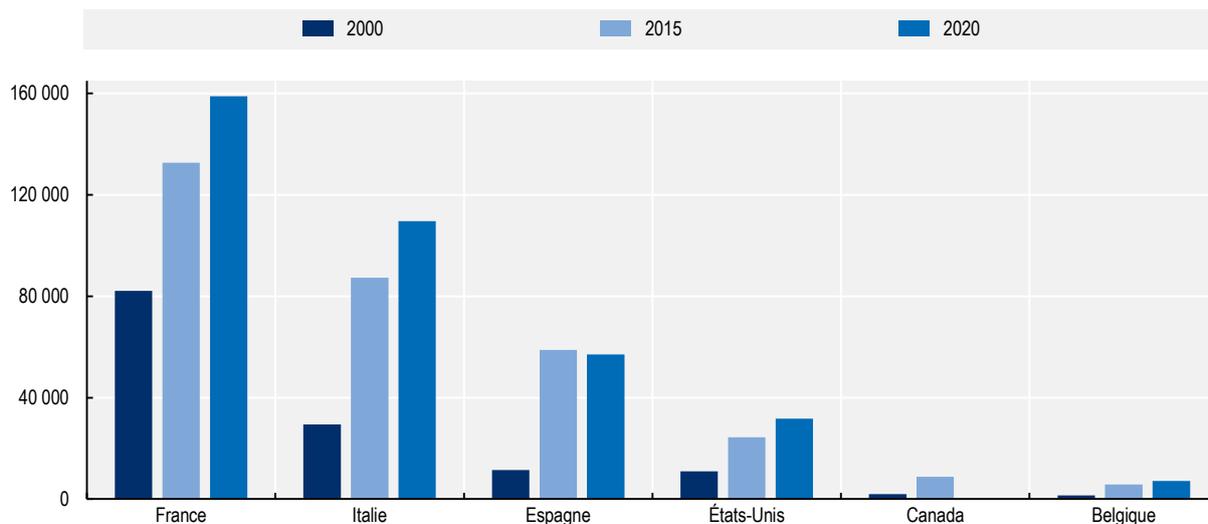
La France et l'Italie, destinations privilégiées des émigrés sénégalais au sein des pays de l'OCDE

Le Graphique 2.3 met en évidence la répartition géographique des émigrés sénégalais dans les principaux pays de destination de l'OCDE. La France est le pays de l'OCDE privilégié par les émigrés sénégalais : environ 160 000 émigrés sénégalais résidaient en France en 2020. Vient ensuite l'Italie, avec environ de 110 000 émigrés sénégalais en 2020. L'Espagne est la troisième destination des Sénégalais parmi les pays de l'OCDE, avec environ 57 000 personnes, devant les États-Unis avec 32 000 émigrés sénégalais. Les autres principaux pays de destination sont le Canada, pour lequel on ne dispose pas d'une estimation à jour du nombre d'émigrés sénégalais (9 000 en 2015/16), puis la Belgique (7 000 émigrés sénégalais en 2020) et le Royaume-Uni (2 500 émigrés sénégalais en 2015/16).

En valeur absolue, l'augmentation la plus importante revient aux émigrés sénégalais en Italie : on en dénombrait en effet 29 000 en 2000/01, leur effectif a donc augmenté de 80 000 en 20 ans. En termes relatifs, cet accroissement a induit une multiplication de leur nombre par 3.7. On retrouve un accroissement absolu presque aussi élevé en France (+77 000 personnes, $\times 1.9$). L'Espagne reste toutefois le pays où le nombre d'émigrés sénégalais a augmenté le plus rapidement, puisque leur nombre est passé de 11 000 en 2000/01 à 57 000 en 2020, soit une multiplication par cinq. Aux États-Unis, les émigrés sénégalais ont vu leur nombre augmenter de 11 000 en 2000/01 à 32 000 en 2020 ($\times 2.9$). Bien qu'on ne dispose pas de données concernant les émigrés sénégalais au Canada pour 2020, leur nombre avait augmenté de façon très rapide entre 2000/01 et 2015/16, passant de moins de 2000 à près de 9 000

(× 4.7). Enfin, concernant la Belgique, bien que l'accroissement en termes absolus reste limité, le nombre d'émigrés sénégalais passant de 1 500 en 2000/01 à 7 000 en 2020, l'accroissement relatif a été presque aussi rapide qu'en Espagne (× 4.9).

Graphique 2.3. Évolution des effectifs d'émigrés sénégalais dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2000-20



Source : Données pour 2000, 2010 et 2015 : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) ; données pour 2020 : estimations du Secrétariat.

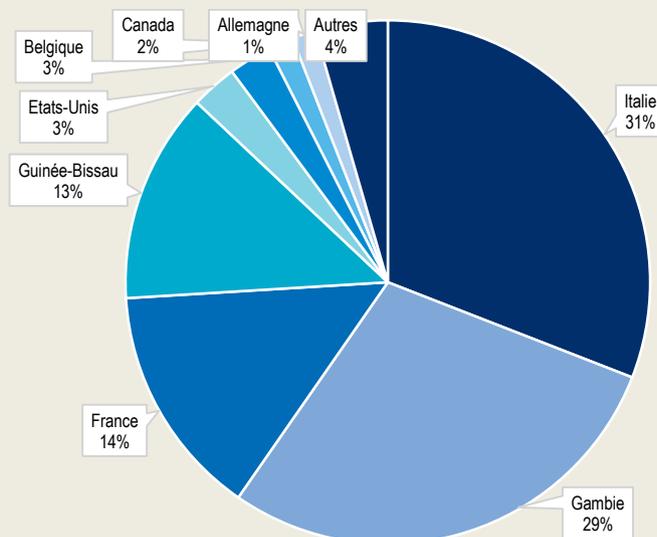
Par ailleurs, parmi l'ensemble des Sénégalais résidant à l'étranger, les estimations actuelles indiquent qu'environ 14 000 sont réfugiés (Encadré 2.1). Ces réfugiés sont théoriquement comptabilisés dans les chiffres de population née à l'étranger dans leurs pays d'accueil respectifs mais cela dépend en pratique des sources de données et des pratiques des pays hôtes.

Une autre catégorie spécifique d'émigrés sénégalais sont les étudiants en mobilité internationale. Plus de 12 600 étudiants sénégalais étaient en mobilité internationale en 2019 (Graphique 2.5). Parmi eux, 80 % étudiaient en France et 12 % en Amérique du Nord. L'effectif total d'étudiants sénégalais à l'étranger a augmenté significativement entre 2014 et 2019, passant de 9 600 à 12 600, soit une augmentation de 31 %. Après la France, les principaux pays de destination des étudiants sénégalais sont le Canada (près de 1 000 étudiants) et les États-Unis (environ 500 étudiants). En dehors de la France, où le nombre d'étudiants sénégalais a augmenté de 36 % entre 2014 et 2019, une croissance non négligeable est également observée au Canada (+42 %), en Allemagne (+27 %) et en Turquie (+60 %). En revanche, le nombre d'étudiants sénégalais a fortement chuté en Italie.

Encadré 2.1. Les réfugiés et demandeurs d'asile sénégalais

En 2020, l'UNHCR dénombre 14 000 réfugiés sénégalais dans le monde. Parmi eux, environ 40 % sont en Afrique, principalement en Gambie, qui accueille près de 30 % des réfugiés sénégalais (4 000 personnes) et en Guinée-Bissau (1 800 personnes). En Europe, les deux principaux pays d'accueil des réfugiés sénégalais sont l'Italie (4 300 réfugiés, soit 31 % du total) et la France (14 %, soit environ 2 000 personnes) (Graphique 2.4).

Graphique 2.4. Distribution géographique des réfugiés sénégalais, 2020

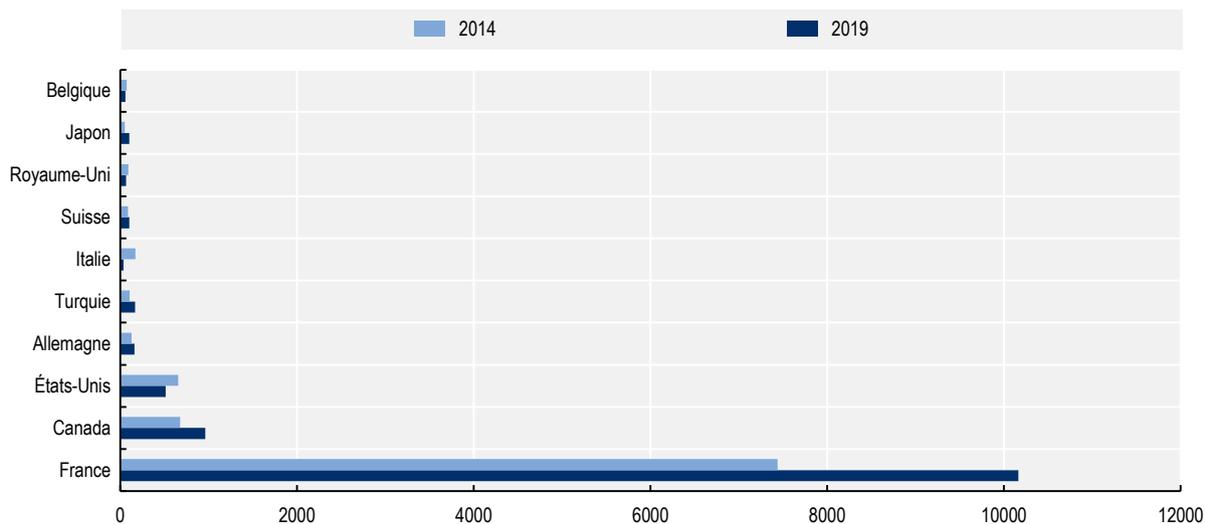


Source : UNHCR, 2020.

Le nombre total de réfugiés sénégalais dans le monde a diminué ces dernières années, après avoir atteint environ 26 000 en 2017, principalement en raison de la baisse de leur effectif en Guinée-Bissau ; de nombreux réfugiés originaires de Casamance présents dans ce pays depuis plusieurs années ont en effet pu obtenir la nationalité bissau-guinéenne.

En 2021, on dénombrait de plus environ 6 500 demandeurs d'asile sénégalais en attente d'une décision de protection dans l'Union européenne, dont environ 3 000 en Espagne, 1 700 en France et quelques centaines en Italie et en Allemagne.

Graphique 2.5. Principaux pays de destination des étudiants sénégalais en mobilité internationale, 2014 et 2019



Source : UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE), Statistiques de l'OCDE sur l'éducation.

Distribution régionale des émigrés sénégalais dans certains pays de destination

La répartition régionale des émigrés sénégalais dans leurs principaux pays de destination suit globalement la répartition spatiale de la population immigrée dans ces pays. Toutefois, ils apparaissent souvent plus concentrés dans un nombre limité de régions que ne l'est la population immigrée. Dans le cas de la France, principale destination dans les pays de l'OCDE, 50 % des émigrés sénégalais vivaient en Ile-de-France – région de la capitale – en 2018/19, alors que cette région n'accueillait que 38 % de l'ensemble des immigrés et 19 % de la population totale (Graphique 2.6). Les autres régions françaises principales de résidence des émigrés sénégalais étaient la Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (7 %) et la Normandie (6 %). À l'exception de la Normandie, la part des émigrés sénégalais dans ces régions est toutefois largement inférieure à leur poids dans la population immigrée et plus encore dans la population totale.

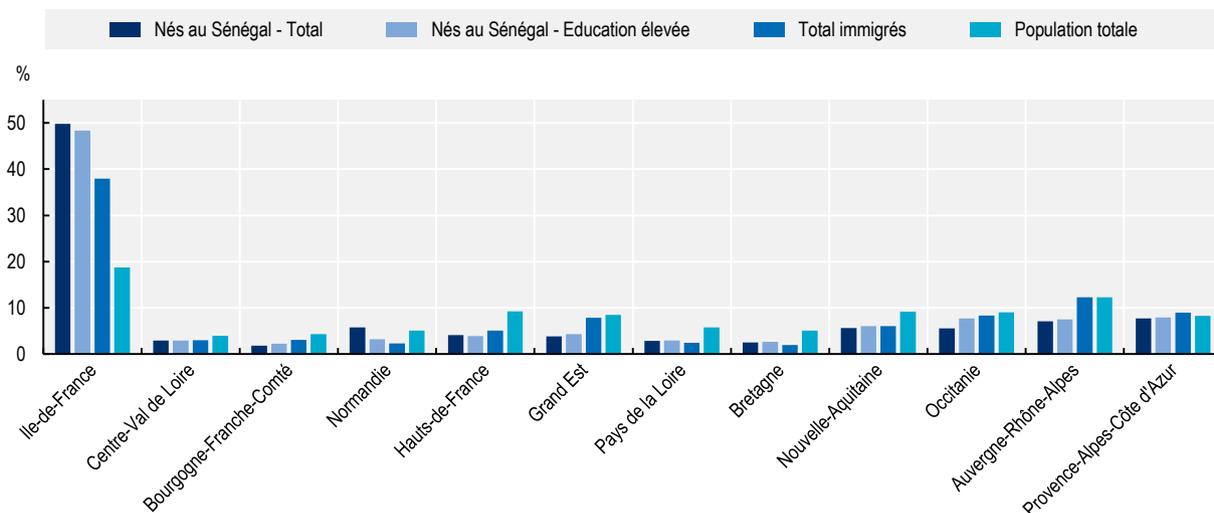
Les émigrés sénégalais diplômés du supérieur ne sont pas plus dispersés ou concentrés que l'ensemble des émigrés sénégalais. L'Ile-de-France accueille ainsi 48 % des Sénégalais diplômés du supérieur, contre 50 % de l'ensemble des émigrés sénégalais. Globalement, les émigrés sénégalais en France sont moins concentrés géographiquement que leurs homologues ivoiriens et surtout maliens (qui résident pour 80 % d'entre eux en Ile-de-France).

En Italie et en Espagne, où la répartition régionale de la population immigrée est nettement moins polarisée qu'en France, on retrouve une répartition plus homogène pour les émigrés sénégalais (ou, dans le cas de l'Italie, pour les ressortissants sénégalais). En Italie, 29 % des Sénégalais résident en Lombardie, dans le Nord du pays, leur principale région de résidence, qui accueille 23 % des étrangers et 17 % de la population totale du pays (Graphique 2.7). Les ressortissants sénégalais sont également surreprésentés dans le Piémont (12 %, contre 8 % des étrangers et 7 % de la population totale) et en Émilie-Romagne. À l'inverse, les Sénégalais sont sous-représentés dans le Latium, région où se situe la capitale italienne : seuls 5 % d'entre eux y résident, alors que c'est le cas de 12 % de l'ensemble des étrangers et de 10 % de la population totale.

Dans le cas de l'Espagne, quatre régions principales accueillent les émigrés sénégalais : la Catalogne (30 %), l'Andalousie (17 %), Valence (8 %) et le Pays Basque (7 %) (Graphique 2.8). Par rapport à

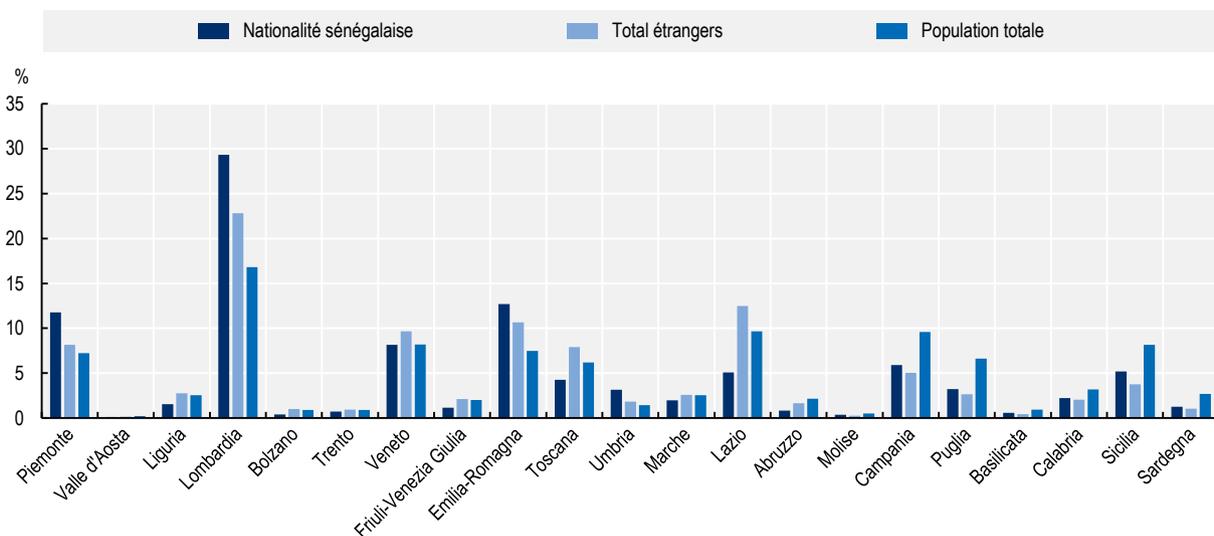
l'ensemble des immigrés résidant en Espagne, les émigrés sénégalais sont sous-représentés dans les régions de Valence et de Madrid, mais ils sont nettement surreprésentés en Andalousie et en Catalogne.

Graphique 2.6. Distribution régionale des émigrés sénégalais en France comparée à celle de l'ensemble des immigrés et de la population totale, 2018/19



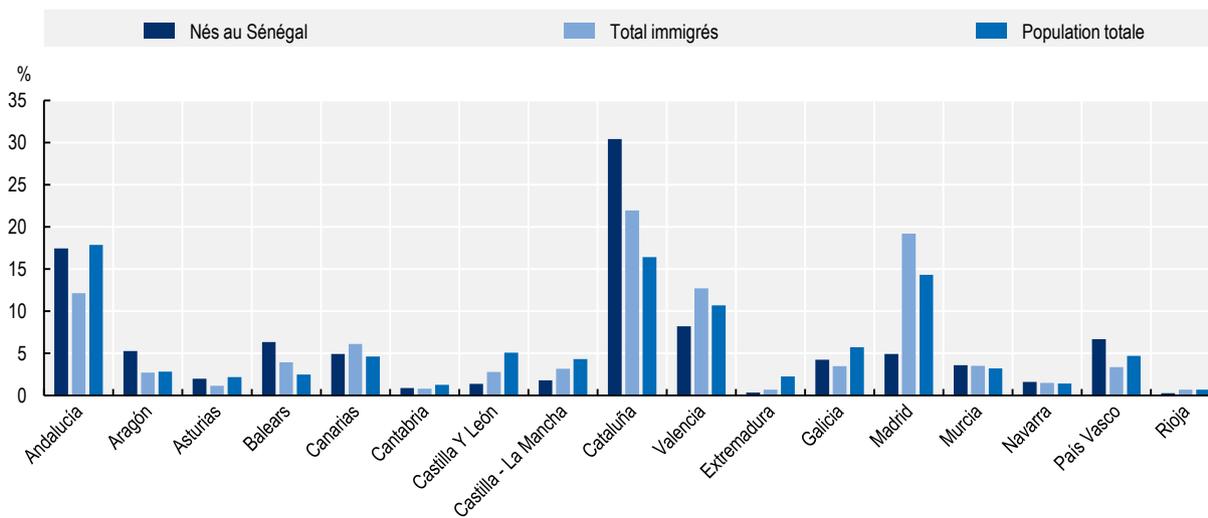
Note : Compte tenu des effectifs très faibles en Corse, cette région a été agrégée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans ce graphique.
Source : Recensement de la population 2018/19, Insee.

Graphique 2.7. Distribution régionale des ressortissants sénégalais en Italie comparée à celle de l'ensemble des étrangers et de la population totale, 2020



Note : Pour l'Italie, les données concernent les personnes de nationalité étrangère et non pas les personnes nées à l'étranger.
Source : Population résidence au 1^{er} janvier ; Istat.

Graphique 2.8. Distribution régionale des émigrés sénégalais en Espagne comparée à celle de l'ensemble des immigrés et de la population totale, 2020



Source : Population résidente au 1^{er} janvier, INE.

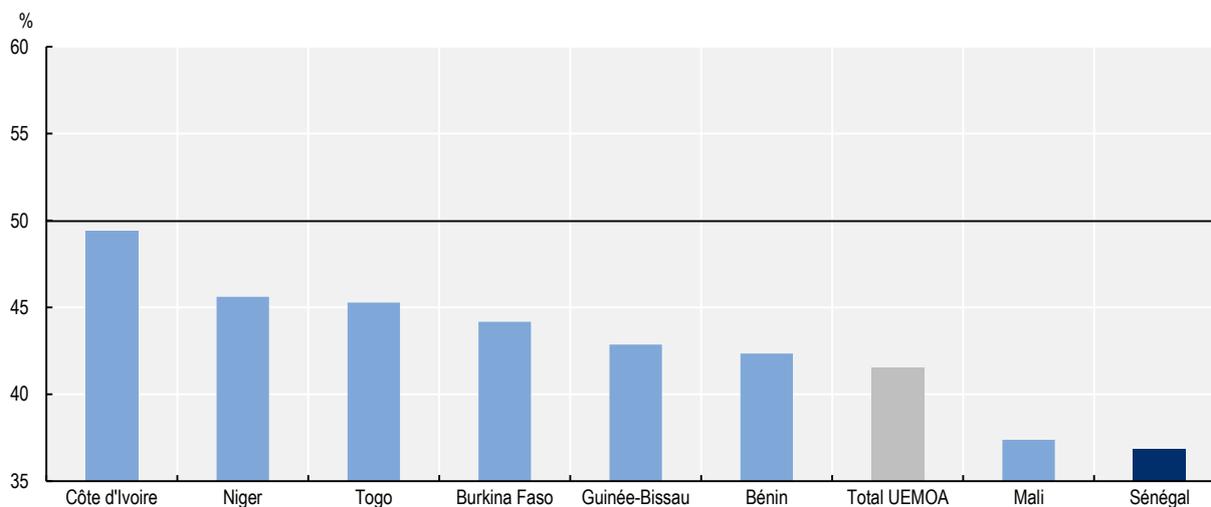
Composition démographique de la diaspora sénégalaise

La diaspora sénégalaise dans les pays de l'OCDE est moins féminisée que celle des autres pays de l'UEMOA

En 2015/16, 37 % des émigrés sénégalais vivant dans les pays de l'OCDE étaient des femmes. Cette proportion est très largement inférieure à celle de l'ensemble des immigrés (51.5 %) et de l'ensemble de la population née dans les pays de l'OCDE (51 %). La diaspora sénégalaise est l'une des moins féminisées des pays de l'UEMOA, à quasi-égalité avec la diaspora malienne, comme le montre le Graphique 2.9. La diaspora ivoirienne est la plus féminisée, avec 49 % de femmes, suivie par les diasporas nigérienne et togolaise, avec respectivement 46 % et 45 % de femmes.

La répartition des émigrés sénégalais par genre varie toutefois selon le pays d'accueil. En effet, la proportion de femmes parmi les émigrés sénégalais est plus élevée en France que dans d'autres pays de destination (voir également Graphique 2.11). En 2018/19, on comptait environ 47 % de femmes parmi les émigrés sénégalais en France. En Italie et en Espagne, la part des femmes parmi les émigrés sénégalais est nettement plus faible (respectivement 27 % et 19 % en 2015/16). Aux États-Unis, en 2015/16, environ 40 % des émigrés originaires du Sénégal étaient des femmes, tandis que cette part était de 44 % au Canada.

Graphique 2.9. Part des femmes parmi les émigrés nés au Sénégal et dans les autres pays de l'UEMOA résidant dans les pays de l'OCDE, 2015/16



Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

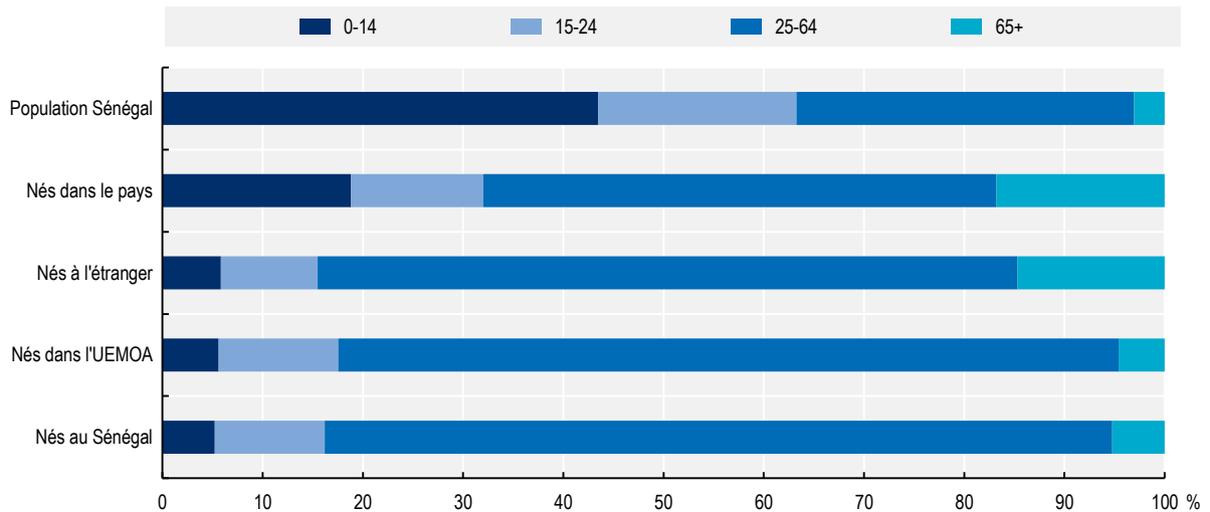
Neuf émigrés sénégalais sur dix dans les pays de l'OCDE sont en âge de travailler

Par rapport à l'ensemble des immigrants vivant dans les pays de l'OCDE, les émigrés sénégalais sont dans l'ensemble plus jeunes, avec une part des 15-24 ans similaire (environ 10 %) mais une part des migrants de 65 ans et plus nettement plus faible. Ce dernier groupe ne représente en effet que 5 % des émigrés sénégalais, alors qu'il représente 15 % de l'ensemble des personnes nées à l'étranger vivant dans les pays de l'OCDE (Graphique 2.10). Au total, 90 % des émigrés sénégalais sont d'âge actif (15-64 ans). La distribution par âge des émigrés sénégalais est très proche de celle de l'ensemble des immigrants originaires des pays de l'UEMOA, avec toutefois une part légèrement plus faible d'enfants et de jeunes de 15 à 24 ans parmi les émigrés sénégalais et une part un peu plus importante de personnes de 65 ans et plus. Par ailleurs, la comparaison avec la distribution par âge de la population sénégalaise rappelle que les émigrés sont en très grande majorité issus de groupes d'âge qui n'ont pas forcément le même poids dans la population d'origine. En l'occurrence, la population sénégalaise étant très jeune (43 % d'enfants de 0 à 14 ans), l'âge moyen des émigrés est nécessairement supérieur à l'âge moyen de la population du Sénégal. Par rapport aux natifs des pays de destination, les émigrés sénégalais sont à la fois sous-représentés parmi les enfants et parmi les personnes âgées.

La distribution par âge, et sexe, des émigrés sénégalais varie toutefois selon les pays de destination. Comme le montre le Graphique 2.11, les émigrés sénégalais vivant en France sont en moyenne nettement plus âgés que ceux résidant dans les autres principaux pays de destination : la part des personnes âgées de plus de 55 ans (hommes et femmes) atteint ainsi 26 % dans le cas de la France, alors qu'elle n'est que de 13 % en Italie et aux États-Unis, 7 % en Espagne et 6 % au Canada. La part des jeunes d'âge actif est particulièrement élevée au Canada, en particulier parmi les femmes : les 15-34 ans représentent ainsi 58 % des femmes de 15 à 64 ans au Canada, contre environ un tiers en France ou aux États-Unis. Du point de vue de la part des enfants parmi les émigrés sénégalais, le Canada et l'Espagne représentent deux situations extrêmes : alors que les enfants de moins de 15 ans représentent 4 % de l'ensemble des immigrants sénégalais vivant en Espagne, cette proportion est de 9 % au Canada. Cela reflète la prépondérance de l'immigration de travail des Sénégalais en Espagne et la part plus importante de l'immigration familiale à vocation permanente au Canada. La distribution par âge et sexe des immigrants sénégalais en Espagne se distingue par une part élevée des hommes de 25 à 44 ans, qui représentent la

moitié de cette population, contre 21 % en France, 31 % en Italie, 33 % au Canada et 30 % aux États-Unis. La structure par âge et la très faible proportion de femmes dans l'émigration sénégalaise vers l'Espagne reflètent la précarité des conditions de migration et d'emploi des migrants sénégalais dans ce pays.

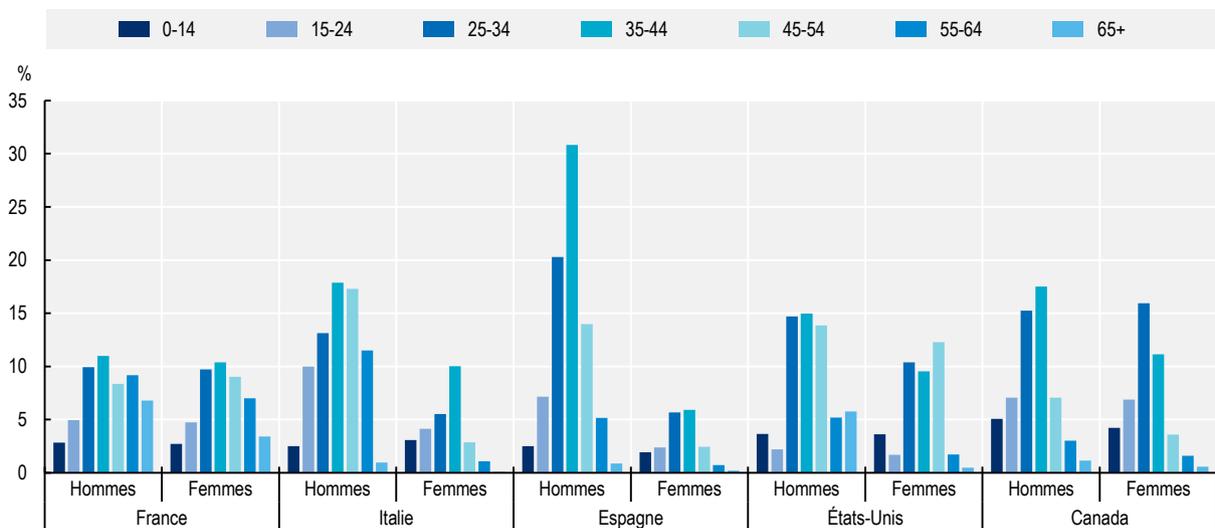
Graphique 2.10. Distribution par groupe d'âge des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE et de différents groupes de comparaison, 2015/16



Note : Nés au Sénégal : personnes nées au Sénégal vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16. Nés dans l'UEMOA : personnes nées dans les pays de l'UEMOA vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16. Nés à l'étranger : ensemble des immigrants vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16. Nés dans le pays : personnes nées dans les pays de l'OCDE et vivant dans leur pays de naissance en 2015/16. Population Sénégal : personnes vivant au Sénégal en 2015.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16. Pour la population du Sénégal (2015) : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019). World Population Prospects 2019.

Graphique 2.11. Distribution par âge et sexe de la population des émigrés sénégalais dans quelques pays de destination de l'OCDE, 2015/16



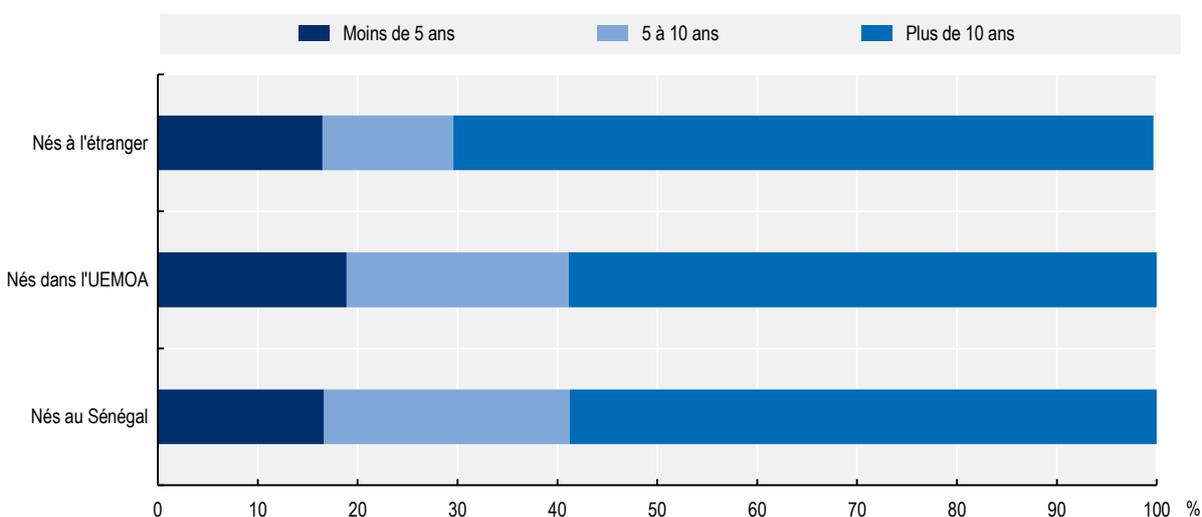
Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

Un émigré sénégalais sur six est arrivé récemment dans son pays d'accueil

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, en 2015/16, 17 % des émigrés sénégalais vivaient dans leur pays d'accueil depuis moins de cinq ans, tandis que 59 % d'entre eux étaient installés à l'étranger depuis plus de dix ans (Graphique 2.12). Les émigrés sénégalais constituent en moyenne dans les pays de l'OCDE une diaspora légèrement plus ancienne que l'ensemble des émigrés nés dans l'UEMOA. La part des émigrés récents au sein de la diaspora ivoirienne est ainsi supérieure à 20 %, avec moins de 60 % d'émigrés installés depuis plus de dix ans. La différence est encore plus marquée si l'on considère l'ensemble des immigrants vivant dans les pays de l'OCDE, parmi lesquels 70 % sont installés dans leur pays de destination depuis plus de dix ans et environ 15 % sont des migrants récents arrivés depuis moins de cinq ans.

Ces différences tiennent à deux principaux facteurs : l'ancienneté relative des flux migratoires vers les pays de l'OCDE et leur dynamique récente, ainsi que la nature et l'importance des migrations de retour. Si les migrations de retour sont significatives et qu'elles interviennent relativement tôt, dans un contexte où les flux temporaires sont importants, la durée de séjour moyenne des immigrants sera plus faible que si la plupart des immigrants ne repartent pas vers leur pays d'origine ou s'ils le font seulement à la fin de leur vie active. Dans le cas du Sénégal, on manque malheureusement d'informations quantitatives pour caractériser finement les migrations de retour (voir Chapitre 5).

Graphique 2.12. Distribution des émigrés sénégalais selon leur durée de séjour dans les pays de destination de l'OCDE, 2015/16

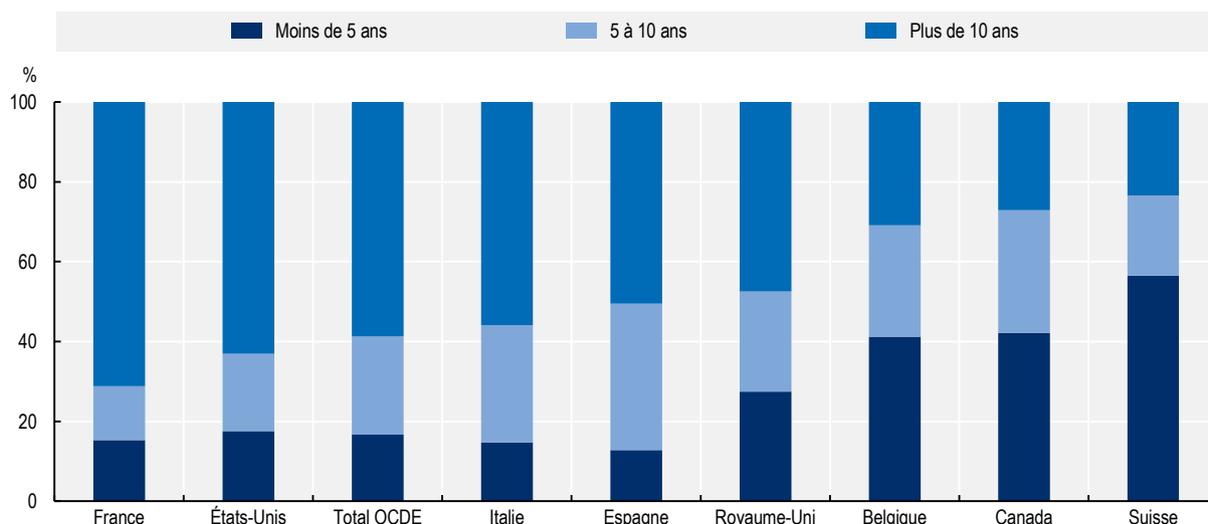


Note : Émigrés de 15 ans et plus.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2015/16.

Les différences dans la distribution de la durée de séjour des émigrés sénégalais selon les pays de destination permettent d'identifier les différentes dynamiques migratoires à l'œuvre vers les pays de l'OCDE (Graphique 2.13). Parmi les principaux pays de destination de l'OCDE, la France et les États-Unis apparaissent comme les pays où la durée de séjour est en moyenne la plus élevée, avec respectivement 71 % et 63 % de séjours supérieurs à dix ans. À l'inverse, plus de 55 % des émigrés sénégalais vivant en Suisse y résident depuis moins de cinq ans, ce qui reflète une part importante de migrations temporaires dans ce pays et relativement peu de perspectives d'installation à long terme. Dans le cas du Canada, bien que la part des migrants récents soit également élevée (42 %), cela est surtout dû à la croissance récente des flux migratoires sénégalais vers ce pays.

Graphique 2.13. Distribution des émigrés sénégalais selon leur durée de séjour dans leurs principaux pays de destination de l'OCDE, 2015/16



Note : Émigrés de 15 ans et plus.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2015/16.

Distribution de l'éducation parmi les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE

Le niveau d'éducation des émigrés sénégalais a légèrement augmenté au cours des dernières décennies

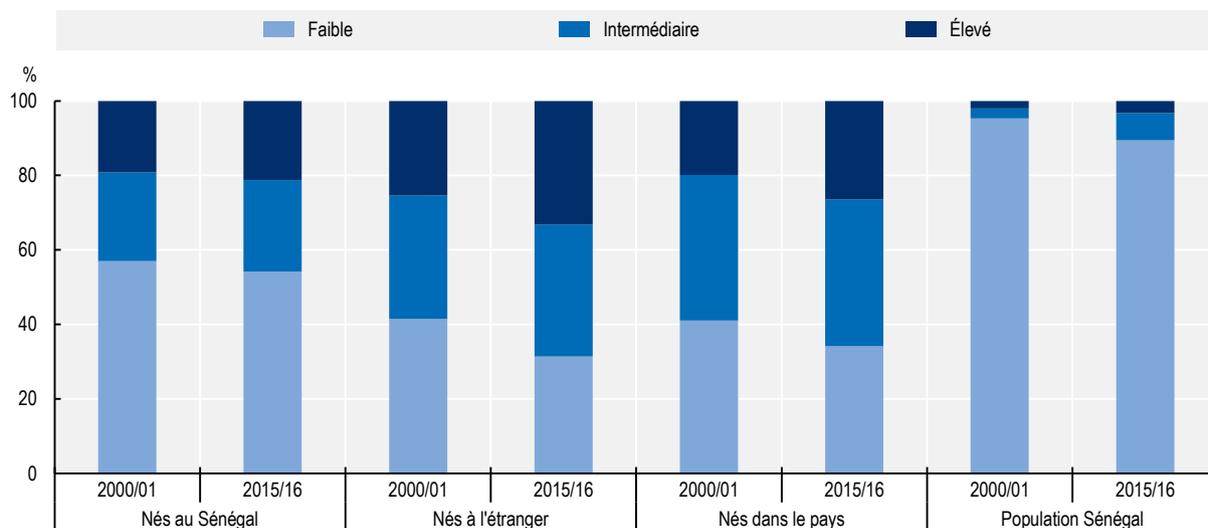
En 2015/16, plus de la moitié des émigrés sénégalais vivant dans les pays de l'OCDE (54 %) avaient un niveau d'éducation faible, ayant atteint au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire (Graphique 2.14). Ils étaient 25 % à avoir un niveau d'éducation intermédiaire correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire et 21 % un niveau d'éducation élevé. Par rapport à 2000/01, le niveau d'éducation des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE a légèrement augmenté. La part des émigrés sénégalais ayant un faible niveau d'éducation a diminué de 3 points de pourcentage, tandis que la part de ceux ayant un diplôme du supérieur a augmenté de 2 points de pourcentage. Le niveau d'éducation de l'ensemble des immigrés vivant dans les pays de l'OCDE a connu une dynamique nettement plus favorable, avec une augmentation de plus de 7 points de pourcentage des diplômés du supérieur.

Globalement les émigrés sénégalais résidant dans les pays de l'OCDE ont une distribution de l'éducation moins favorable que celle de l'ensemble des immigrés ou des natifs des pays de l'OCDE : au sein de ces groupes, on compte respectivement un tiers et un quart de diplômés du supérieur (contre à peine un cinquième pour les émigrés sénégalais). En revanche, les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE sont très nettement plus éduqués que l'ensemble de la population sénégalaise, ce qui reflète la très forte sélection positive de l'émigration en provenance des pays en développement et à destination des pays de l'OCDE. Même si la part des diplômés du supérieur au Sénégal a augmenté entre 2000 et 2015 (de 2 % à 3.2 %), elle reste faible et elle a cru moins vite que parmi les émigrés sénégalais ; l'écart s'est donc creusé avec les émigrés.

Par rapport aux émigrés originaires des autres pays de l'UEMOA, la part des émigrés sénégalais ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est parmi les plus faibles, avec les émigrés maliens et bissau-

guinéens (Graphique 2.15). À l'inverse, plus de la moitié des émigrés béninois, 45 % des émigrés nigériens et un tiers des émigrés ivoiriens sont diplômés de l'enseignement supérieur.

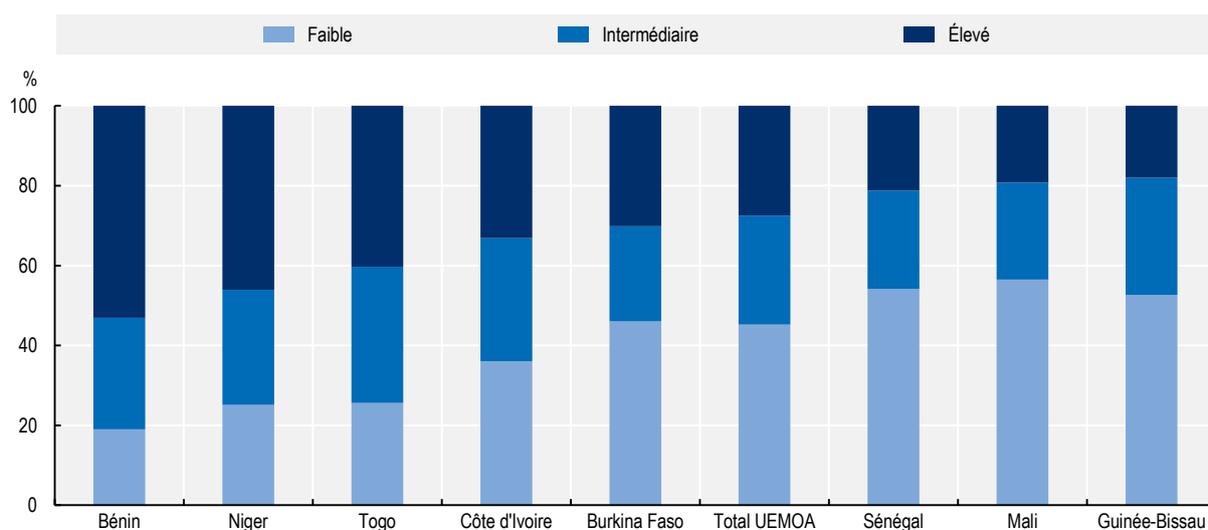
Graphique 2.14. Distribution de l'éducation parmi les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE et différents groupes de comparaison, 2000/01 et 2015/16



Note : Émigrés âgés de 15 ans et plus.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2000/01 et 2015/16. Population du Sénégal (2000, 2015) : Lutz et al. (2018^[1]), « Demographic and Human Capital Scenarios for the 21st Century: 2018 assessment for 201 countries », <https://doi.org/10.2760/835878>.

Graphique 2.15. Distribution de l'éducation parmi les émigrés nés au Sénégal et dans les autres pays de l'UEMOA résidant dans les pays de l'OCDE, 2015/16



Note : Émigrés âgés de 15 ans et plus.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2015/16.

Les émigrés sénégalais avec un niveau d'étude élevé sont mieux représentés dans les pays anglo-saxons

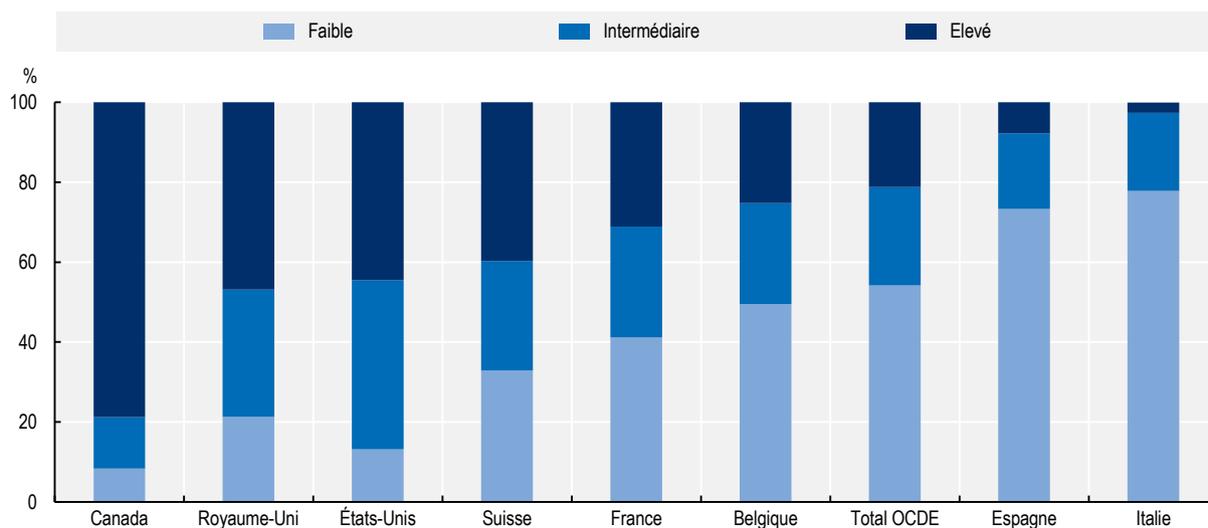
Le niveau d'éducation des émigrés sénégalais varie selon les pays dans lesquels ils résident (Graphique 2.16). En 2015/16, 78 % des émigrés sénégalais résidant en Italie avaient un faible niveau d'éducation. En revanche, seuls 8 % des émigrés sénégalais vivant au Canada et 13 % de ceux résidant aux États-Unis avaient un niveau d'éducation faible en 2015/16. En 2017-19, aux États-Unis, la proportion d'émigrés sénégalais ayant un niveau d'éducation faible n'était que de 11 % (contre 20 % pour l'ensemble des immigrants). L'Amérique du Nord est ainsi la région qui accueille en proportion le moins d'émigrés sénégalais ayant un niveau d'éducation faible. Les pays anglo-saxons accueillent aussi en proportion le plus d'émigrés sénégalais diplômés du supérieur. En effet, près de 79 % des émigrés sénégalais au Canada étaient diplômés du supérieur en 2015/16, cette proportion étant de 47 % au Royaume-Uni et de 45 % aux États-Unis. À l'inverse, l'Italie est le pays où la part de diplômés du supérieur parmi les émigrés sénégalais est la plus faible – avec seulement 3 %.

En France, la répartition des émigrés sénégalais par niveau d'éducation est intermédiaire entre les pays d'Amérique du Nord et ceux d'Europe du Sud : en 2018-19, la part des diplômés du supérieur était de 33 %, tandis que la part des personnes ayant un niveau d'éducation faible était de 38 %.

Si les États-Unis et le Canada accueillent une proportion plus élevée d'émigrés avec un niveau d'éducation supérieur, la France reste le pays qui accueille le plus grand nombre d'émigrés sénégalais diplômés du supérieur des pays de l'OCDE puisqu'environ 60 % d'entre eux vivent en France. Les États-Unis accueillent pour leur part environ 15 % des émigrés sénégalais diplômés du supérieur.

L'Italie est le pays qui accueille le plus grand nombre d'émigrés sénégalais ayant un faible niveau d'éducation. Près de quatre émigrés sénégalais sur dix avec un niveau d'éducation faible vivent en Italie (38 % contre 53 % tous niveaux d'étude confondus) ; 30 % vivent en France, un quart d'entre eux vit en Italie et seulement 2 % vivent aux États-Unis.

Graphique 2.16. Distribution de l'éducation parmi les émigrés nés au Sénégal selon leur pays de résidence, 2015/16



Note : Émigrés âgés de 15 ans et plus.

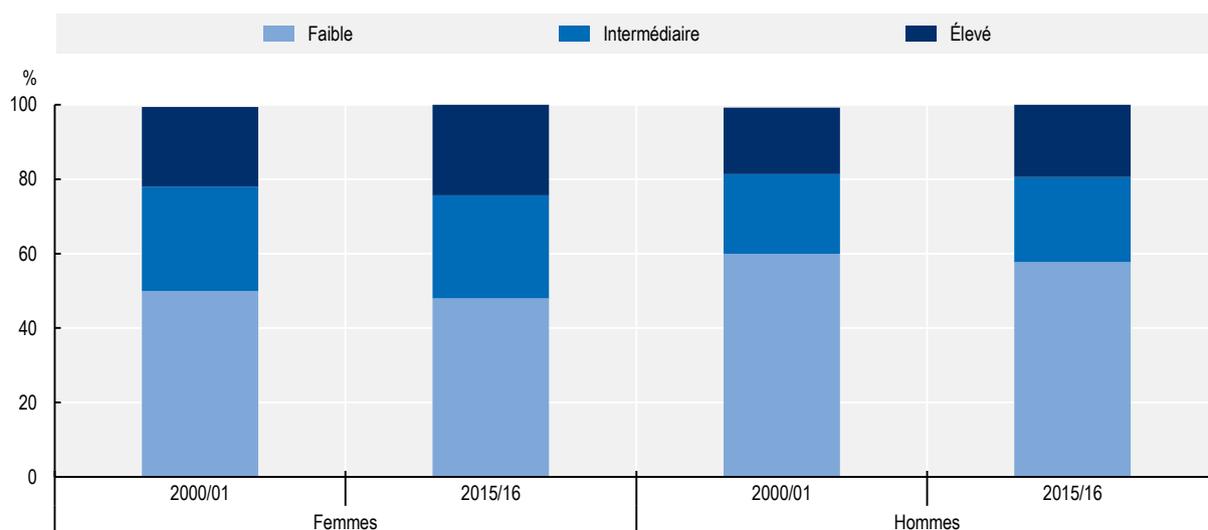
Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2015/16.

Parmi les émigrés sénégalais, les hommes ont un niveau d'éducation plus faible que les femmes

Les femmes émigrées sénégalaises ont en moyenne un niveau d'éducation plus élevé que les hommes. En 2015/16, dans les pays de l'OCDE, 24 % des femmes émigrées sénégalaises avaient un niveau d'éducation élevé – tandis que c'était le cas pour 19.5 % des hommes – et 48 % avaient un niveau d'éducation faible – contre 58 % pour les hommes (Graphique 2.17).

Bien que l'augmentation du niveau d'éducation des émigrés sénégalais ait concerné les hommes et les femmes, le niveau d'éducation a progressé davantage parmi les femmes que parmi les hommes. La part des émigrés sénégalais masculins ayant un niveau d'éducation faible a diminué de 2 points de pourcentage entre 2000/01 et 2015/16 pour s'établir à 58 %, tandis que celle des diplômés du supérieur a augmenté de 1.5 point de pourcentage sur la même période (passant de 18 % à 19.5 %). Parmi les femmes émigrées sénégalaises, la part de celles ayant un faible niveau d'éducation a baissé de 2 points de pourcentage (passant de 50 % à 48 %), tandis que la part des diplômées du supérieur a augmenté de 3 points de pourcentage (passant de 21 % à 24 %).

Graphique 2.17. Distribution de l'éducation parmi les émigrés nés au Sénégal selon le sexe, 2000/01 et 2015/16



Note : Émigrés âgés de 15 ans et plus.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2000/01 et 2015/16.

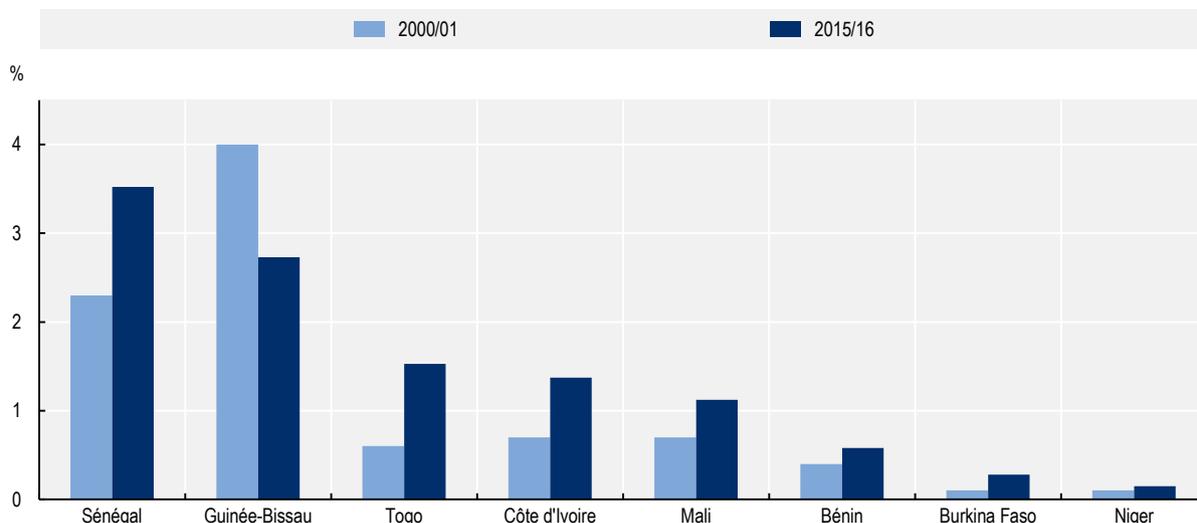
Taux d'émigration vers les pays de l'OCDE

Le taux d'émigration des Sénégalais vers les pays de l'OCDE est le plus élevé parmi les pays de l'UEMOA

Bien que le nombre d'émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE reste relativement faible par rapport à la population du Sénégal, ce pays a le taux d'émigration le plus élevé de tous les pays de l'UEMOA : en 2015/16 le taux d'émigration du Sénégal vers les pays de l'OCDE était de 3.5 % (Graphique 2.18). Ce taux a augmenté relativement à 2000/01, puisqu'il était alors de 2.3 %. Le taux d'émigration du Sénégal est notamment supérieur au taux d'émigration de la Côte d'Ivoire (1.4 %) et du Mali (1.1 %).

Au niveau du continent africain, le Sénégal fait partie des 15 pays ayant les taux d'émigration les plus élevés (OCDE, 2019^[21]). Le niveau relativement élevé du taux d'émigration du Sénégal vers les pays de l'OCDE peut notamment s'expliquer par le caractère plus ancien de l'émigration sénégalaise, ce qui a permis de constituer au fil du temps des réseaux pouvant faciliter l'émigration et l'installation dans les pays de destination. Comme dans l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne, les Sénégalais souhaitant émigrer font toutefois face à des contraintes de liquidité, ainsi qu'au caractère sélectif des politiques migratoires des pays de l'OCDE.

Graphique 2.18. Taux d'émigration des pays de l'UEMOA vers les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16



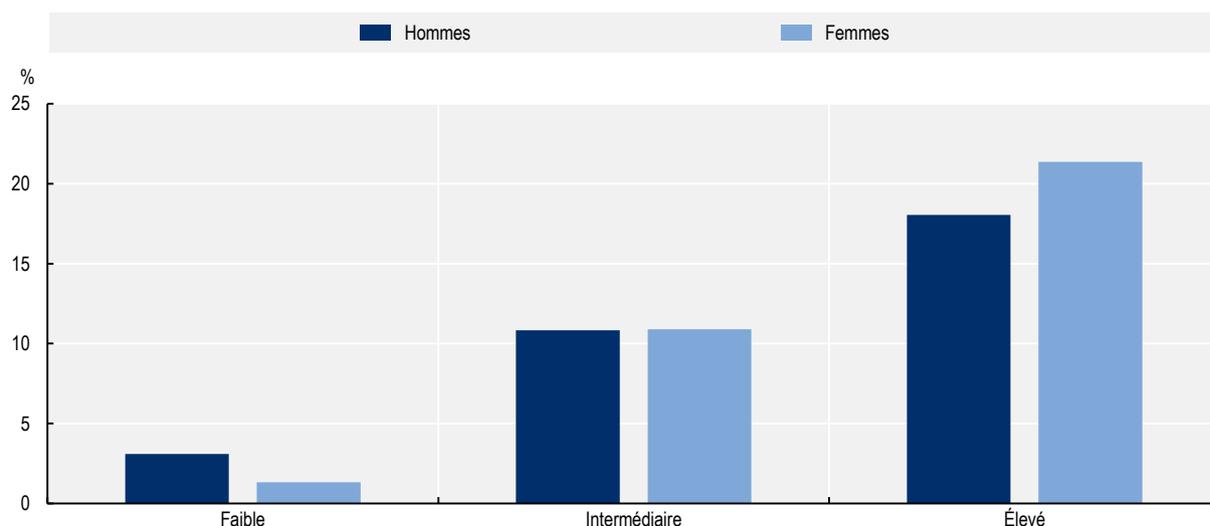
Note : Le taux d'émigration est le ratio entre le nombre d'émigrés (15+) du pays considéré résidant dans les pays de l'OCDE et la somme de la population (15+) du pays et des émigrés résidant dans les pays de l'OCDE.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16.

Les diplômés du supérieur, en particulier les femmes, présentent des taux d'émigration nettement plus élevés que la moyenne

En décomposant le taux d'émigration des Sénégalais vers les pays de l'OCDE selon le sexe et le niveau d'éducation, deux constats apparaissent. Premièrement, le taux d'émigration augmente de façon très importante avec le niveau d'éducation. Ainsi, le taux d'émigration des personnes nées au Sénégal et ayant au maximum atteint le premier cycle du secondaire était de 2 % en 2015/16. Pour les personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire (deuxième cycle du secondaire), le taux d'émigration était de 10 %, tandis qu'il était de 19 % pour les diplômés du supérieur. Ce gradient du taux d'émigration en fonction du niveau d'éducation se retrouve de façon générale pour la plupart des pays en développement, en particulier en Afrique (d'Aiglepierré et al., 2020^[31]). Deuxièmement, alors que le taux d'émigration des femmes est plus faible que celui des hommes pour les personnes peu éduquées, l'inverse est vrai pour les diplômés du supérieur. Alors que le ratio entre le taux d'émigration des femmes et celui des hommes est de 0.4 pour les personnes peu éduquées, il est de 1 pour les personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire et de 1.2 pour les diplômés du supérieur (Graphique 2.19).

Graphique 2.19. Taux d'émigration des personnes nées au Sénégal, selon le sexe et le niveau d'éducation, 2015/16



Note : Le taux d'émigration est le ratio entre le nombre d'émigrés (15+) du pays considéré résidant dans les pays de l'OCDE et la somme de la population (15+) du pays et des émigrés résidant dans les pays de l'OCDE.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE, 2015/16.

Références

- d'Aiglepiepierre, R. et al. (2020), « A global profile of emigrants to OECD countries : Younger and more skilled migrants from more diverse countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 239, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/0cb305d3-en>. [3]
- Lutz, W. et al. (2018), *Demographic and Human Capital Scenarios for the 21st Century: 2018 assessment for 201 countries*, Publications Office of the European Union, <https://doi.org/10.2760/835878>. [1]
- OCDE (2019), « Are the characteristics and scope of African migration outside of the continent changing? », *Migration Data Brief 5*, <https://www.oecd.org/migration/mig/Migration-data-brief-5-EN.pdf>. [2]

3

Situation des émigrés sénégalais sur le marché du travail

Ce chapitre examine l'insertion sur le marché du travail des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE. Avec un intérêt particulier pour les principaux pays de destination des émigrés sénégalais, nous y étudions le statut d'occupation des 15-64 ans en 2015/2016 et plus récemment en 2017/2020 en France, en Italie et aux États-Unis. Nous nous intéressons à l'évolution de cette insertion depuis la crise financière et économique de la fin des années 2000 et du début des années 2010 en Europe. Nous y examinons les facteurs d'employabilité des émigrés sénégalais au travers des questions de genre et d'éducation mais aussi de durée de séjour et d'acquisition de la nationalité. Outre la mesure du taux d'emploi, de chômage et d'inactivité des émigrés sénégalais, les types de postes, leur adéquation avec leurs qualifications et les secteurs d'activité où ils travaillent sont étudiés. Ce chapitre se ferme sur les caractéristiques de l'insertion des descendants d'au moins un parent émigré sénégalais en France.

En bref

Résultats principaux

- En 2015/2016, 77 % des émigrés sénégalais en âge de travailler participent au marché du travail dans les pays de l'OCDE.
- Ce taux de participation cache un niveau élevé de taux de chômage : 21 % d'entre eux sont au chômage.
- 61 % des émigrés sénégalais entre 15 et 64 ans sont ainsi en emploi, un taux similaire à l'ensemble des émigrés des pays de l'UEMOA mais significativement inférieur au taux de participation de l'ensemble des immigrés et des natifs de l'OCDE.
- Ces taux varient beaucoup selon le pays de destination. En France, premier pays de destination des émigrés sénégalais, 66 % d'entre eux sont en emploi en 2019/2020.
- Depuis 2010/2011, l'insertion des émigrés sénégalais sur le marché du travail s'est améliorée comme pour l'ensemble de la population dans l'OCDE.
- Il reste cependant plus difficile pour les femmes d'accéder à l'emploi. Seule la moitié des femmes nées au Sénégal et résidant dans un pays de l'OCDE est en emploi contre les deux tiers de leur contrepartie masculine.
- Le niveau d'éducation est un autre déterminant de l'accès à l'emploi. Dans l'ensemble, 73 % des émigrés sénégalais les plus éduqués ont un emploi, un taux inférieur à celui observé pour l'ensemble des immigrés.
- Ce taux d'emploi plus élevé pour les individus ayant suivi des études supérieures cache une grande inadéquation entre emploi et qualifications. Celui-ci s'accroît quand la langue du pays de destination n'est pas le français ou quand les études ont été faites hors du pays de destination.
- Ainsi, les émigrés sénégalais occupent surtout des postes faiblement qualifiés. Ils travaillent en premier lieu comme vendeurs ambulants ou aides ménagers. Une part non négligeable des femmes travaille dans le secteur des soins aux particuliers. Ce constat au sein de l'OCDE est à nuancer dans la mesure où il existe d'importantes hétérogénéités entre les pays.
- Les émigrés sénégalais travaillent avant tout dans le secteur des services aux États-Unis et en France et plus rarement dans les secteurs primaires et secondaires sauf en Italie où environ 40 % de la main d'œuvre née au Sénégal travaille dans la construction ou l'industrie manufacturière et extractive.
- Les descendants d'au moins un parent sénégalais s'insèrent plus facilement sur le marché du travail. En France, 75 % des 25-64 ans sont en emploi, un taux similaire à celui des descendants de parents natifs.

Une insertion hétérogène mais difficile des émigrés sénégalais sur le marché travail

Parmi les plus de 310 000 émigrés nés au Sénégal âgés entre 15 et 64 ans et résidant dans les pays de l'OCDE, 77 % d'entre eux participent au marché du travail, comme le montre le Graphique 3.1. Ce taux d'activité correspond au taux moyen de participation des émigrés des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et est légèrement supérieur au taux d'emploi moyen des immigrés dans les pays de l'OCDE (74 %). Toutefois, comme leurs homologues originaires des autres pays de l'UEMOA, les émigrés sénégalais sont plus de deux fois plus fréquemment au chômage que l'ensemble des émigrés (21 % contre 10 %). De ce fait, le taux d'emploi des émigrés sénégalais est relativement faible – 61 %, similaire à celui de l'ensemble des émigrés originaires des pays de l'UEMOA, mais inférieur à celui de l'ensemble des immigrés (67 %) et des natifs des pays de l'OCDE (65 %).

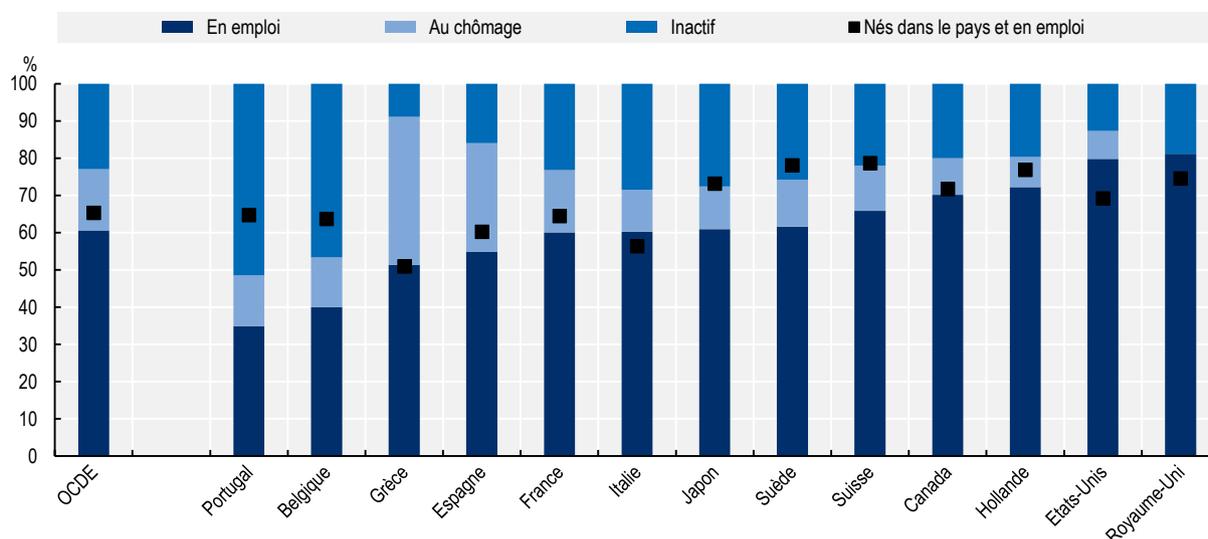
Cette insertion difficile sur le marché du travail diffère substantiellement selon les pays de destination. Moins de la moitié des émigrés sénégalais occupent un emploi au Portugal et en Belgique. Dans ces deux pays, même, moins de deux adultes sur cinq sont en emploi. Ces taux sont significativement inférieurs au taux d'emploi des natifs qui atteint 65 % au Portugal (contre 35 % pour les émigrés sénégalais) et 64 % en Belgique (contre 40 % pour les individus nés au Sénégal).

Dans les trois premiers pays de destination de l'OCDE des Sénégalais, l'Espagne, l'Italie et la France, ils ne sont qu'entre 55 % et 60 % à occuper un emploi. Le taux de chômage en Espagne atteint plus du tiers de la population sénégalaise active (35 %) alors qu'ils sont 22 % et 16 % en France et en Italie respectivement.

Parmi les autres principaux pays de destination, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, 70, 80 et 81 % des émigrés sénégalais ont un emploi. Dans le premier pays, ce taux est relativement similaire à celui observé pour les natifs (72 %). Dans les deux autres pays, ce taux dépasse les niveaux d'emploi de la population autochtone. Au Royaume-Uni, le taux d'emploi des émigrés sénégalais est supérieur de 5 points de pourcentage mais s'explique notamment par le relativement faible effectif des Sénégalais résidant au Royaume-Uni (moins de 2 500 individus). Aux États-Unis, quatrième pays de destination des Sénégalais, leur taux d'emploi est supérieur de 10 points de pourcentage : 69 % des natifs sont en emploi. Cependant, la proportion d'actifs occupés aux États-Unis cache une forte inadéquation entre les emplois occupés par les émigrés sénégalais et leur qualification, comme nous le montrerons plus tard dans le chapitre.

Graphique 3.1. Statut d'activité des émigrés sénégalais en âge de travailler selon le pays de destination dans les pays de l'OCDE, 2015/16

% de la population entre 15 et 64 ans



Note : Les statistiques sont présentées pour les 13 pays de l'OCDE où les émigrés ivoiriens sont les plus nombreux.

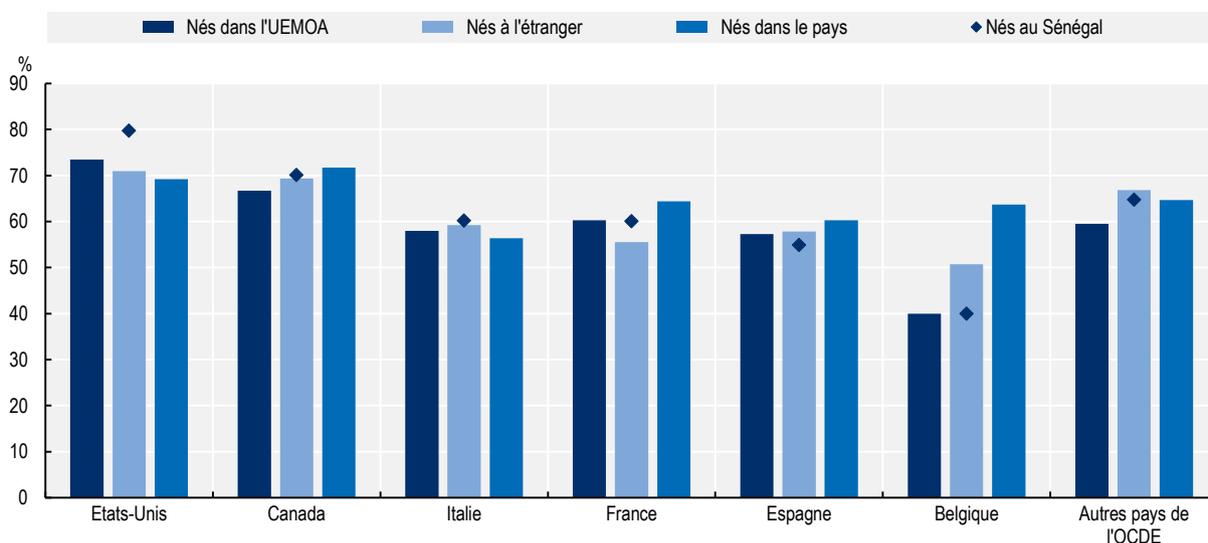
Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

Si les Sénégalais s'insèrent généralement moins bien sur le marché du travail que les émigrés des autres pays, ce constat ne vaut pas pour les principaux pays de destination de l'OCDE comme le montre le Graphique 3.2. Le taux d'emploi des émigrés sénégalais est seulement inférieur à celui de l'ensemble des immigrants en Espagne et en Belgique. Dans le premier pays, les immigrants sont 58 % en emploi contre 55 % des émigrés sénégalais. Ils sont aussi relativement plus vulnérables que les immigrants dans la mesure où ils sont plus fréquemment au chômage que le reste des immigrants (+2 et +10 points de pourcentage que les émigrés de l'UEMOA et les immigrants en général). Ils sont deux fois plus fréquemment au chômage que les individus nés en Espagne (17,6 %). En Belgique, où l'insertion des immigrants sénégalais et plus généralement des immigrants de l'UEMOA (40 % de taux d'emploi) est particulièrement faible, les immigrants s'en sortent substantiellement mieux puisque la moitié d'entre eux sont des actifs occupés (51 %) contre près des deux tiers des natifs.

Dans les quatre autres principaux pays de destination, les immigrants sénégalais occupent davantage un emploi que leur contrepartie d'autres pays. Cette différence reste très faible, inférieure ou égale au point de pourcentage, en Italie et au Canada, où le taux d'emploi est faiblement inférieur (Canada) voire supérieur (Italie) à celui des natifs. Cet écart est plus large aux États-Unis et en France. Dans ce dernier pays, les immigrants sénégalais accèdent à un emploi dans les mêmes proportions que les immigrants de l'UEMOA. En revanche, ils sont 4,5 points de pourcentage en plus à être actifs occupés que les immigrants en général dont le taux d'emploi atteint 55,5 %. La différence d'insertion sur le marché du travail en France ne se matérialise pour autant pas par une moindre vulnérabilité de la population immigrée sénégalaise dont le taux de chômage de 22 % est égal au taux de chômage observé pour les immigrants en moyenne. Ils sont donc dans une moindre mesure inactifs (23 %) que le reste des immigrants de France.

Graphique 3.2. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance et le pays de destination dans l'OCDE, 2015/16

% de la population entre 15 et 64 ans



Note : Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés (c'est-à-dire le nombre de personnes ayant un emploi) par l'ensemble de la population en âge de travailler.

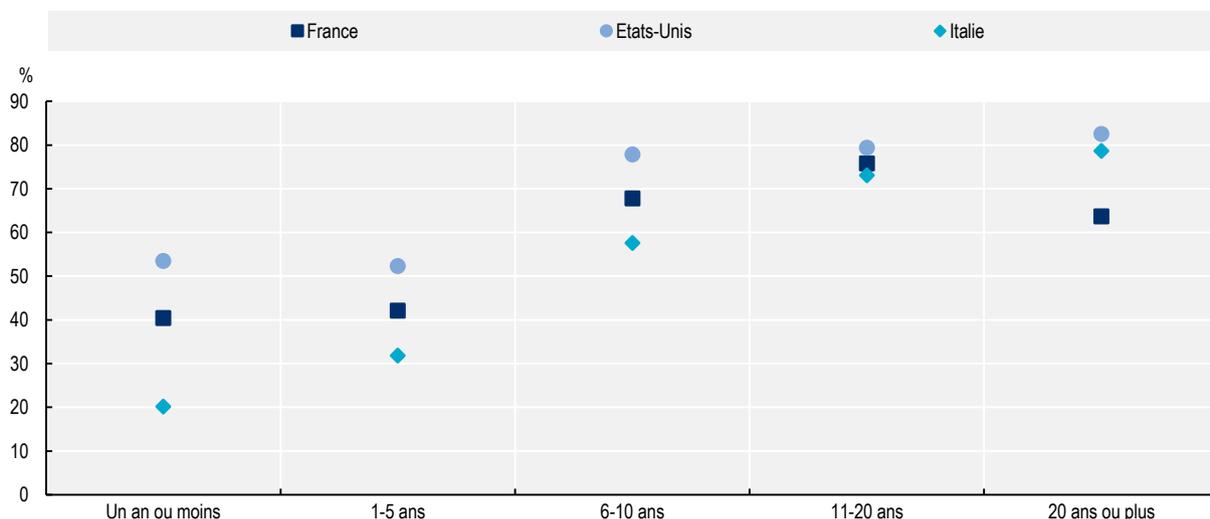
Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

La participation au marché du travail des immigrants est d'autant plus forte que le temps écoulé depuis leur arrivée est important. Effectivement, comme le montre le Graphique 3.3, si les individus arrivés il y a un an ou moins sont essentiellement inactifs en France et en Italie, le constat se renverse progressivement dès que la durée de séjour dépasse un an. Entre un et cinq ans en France, 42 % des immigrants sénégalais sont en emploi. Ce taux passe à 68 % au-delà de cinq ans passés en France et dépasse les 75 % après dix ans de résidence.

Aux États-Unis, les données de l'*American community survey* (ACS) de 2017/2019 (Ruggles et al., 2021^[11]) montrent que les immigrants sénégalais arrivés depuis moins d'un an sont déjà 53 % à occuper un emploi. Si cela peut s'expliquer par la politique d'attribution de visas, plus de trois immigrants sénégalais sur quatre sont en emploi après cinq ans passés sur le territoire américain. Ce taux dépasse même les 80 % au-delà des 20 ans de résidence. En lien avec ce dernier point, acquérir la nationalité américaine facilite l'accès à l'emploi des immigrants et notamment des immigrants sénégalais. Effectivement, 82 % de ces derniers ont un emploi quand ils détiennent la nationalité contre 69 % d'entre eux quand ils ne l'ont pas. Cet écart se creuse pour les femmes dont le taux d'emploi est inférieur de 18 points de pourcentage quand elles ne sont pas américaines (58 % en emploi) contre 8 points de pourcentage pour leur contrepartie masculine (77 % en emploi). Ce constat se maintient mais dans une relative moindre mesure en contrôlant pour la durée de séjour des immigrants sénégalais.

Graphique 3.3. Évolution du taux d'emploi des émigrés sénégalais selon le temps écoulé depuis l'arrivée en France, en Italie et au États-Unis, 2017/19 2017/20

% de la population entre 15 et 64 ans



Sources : *American Community Survey* du Census Bureau (ACS) 2017/19, enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) 2017/20 et enquête sur la main d'œuvre de l'Istat 2017/20.

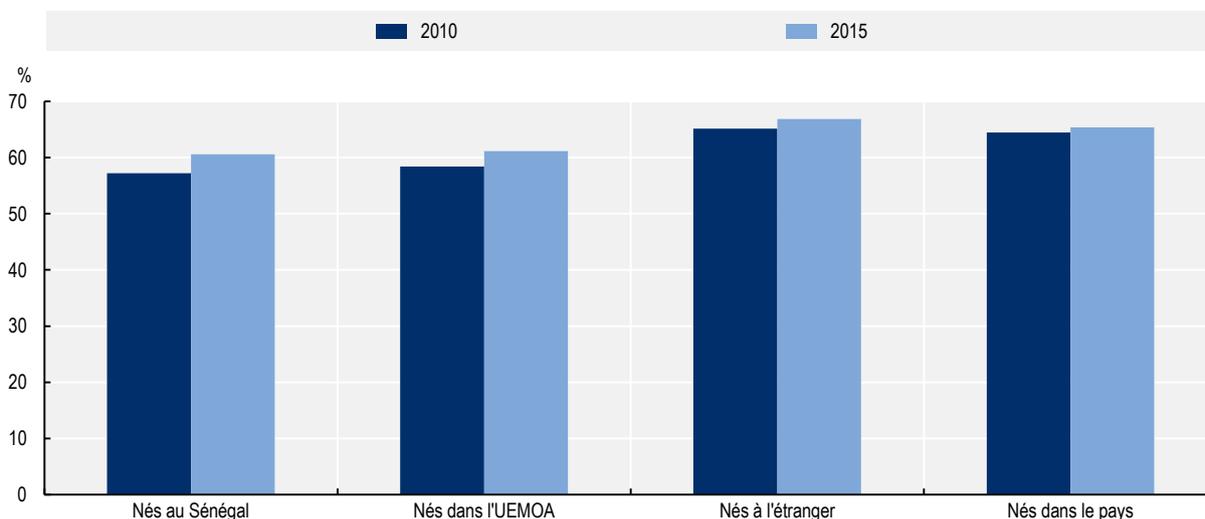
Le niveau d'emploi des émigrés sénégalais s'est amélioré depuis 2010

L'insertion sur le marché du travail des émigrés sénégalais s'est relativement améliorée depuis 2010/11. Comme présenté dans le Graphique 3.4, le taux d'emploi des émigrés sénégalais a augmenté de plus de 3 points de pourcentage sur la période, passant de 57.2 à 60.6 % en 2015/16. L'évolution du niveau d'emploi des émigrés sénégalais suit une tendance générale de relative amélioration de l'environnement économique dans les pays de l'OCDE au sortir de la crise économique et financière internationale et européenne de la fin des années 2000 et de la première moitié des années 2010. Effectivement, pour les émigrés des pays de l'UEMOA et dans une moindre mesure pour les émigrés en général, le taux d'emploi a augmenté respectivement de 2.8 et 1.7 points de pourcentage. Il s'inscrit dans le contexte de reprise relative de l'économie des pays de l'OCDE dont la légère augmentation du taux d'emploi des natifs de près d'1 point de pourcentage est le témoin.

Cela se traduit de façon hétérogène selon les pays de destination comme le montre le Graphique 3.5, signe de la diversité des niveaux de reprise économique observés dans les pays de destination. En Belgique, où les fondamentaux économiques commencent à retrouver leur niveau d'avant crise, l'emploi est resté stable durant la période autant pour les émigrés sénégalais que pour les natifs. En revanche, dans les pays anglo-saxons, en premier lieu aux États-Unis, où la croissance est de retour de façon soutenue depuis plusieurs trimestres en 2015/2016, le taux d'emploi a augmenté significativement pour tous les individus dont les émigrés sénégalais (+4.6 points de pourcentage pour les émigrés sénégalais et +6 points de pourcentage pour les émigrés de l'UEMOA).

Graphique 3.4. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2010/11 et 2015/16

% de la population entre 15 et 64 ans



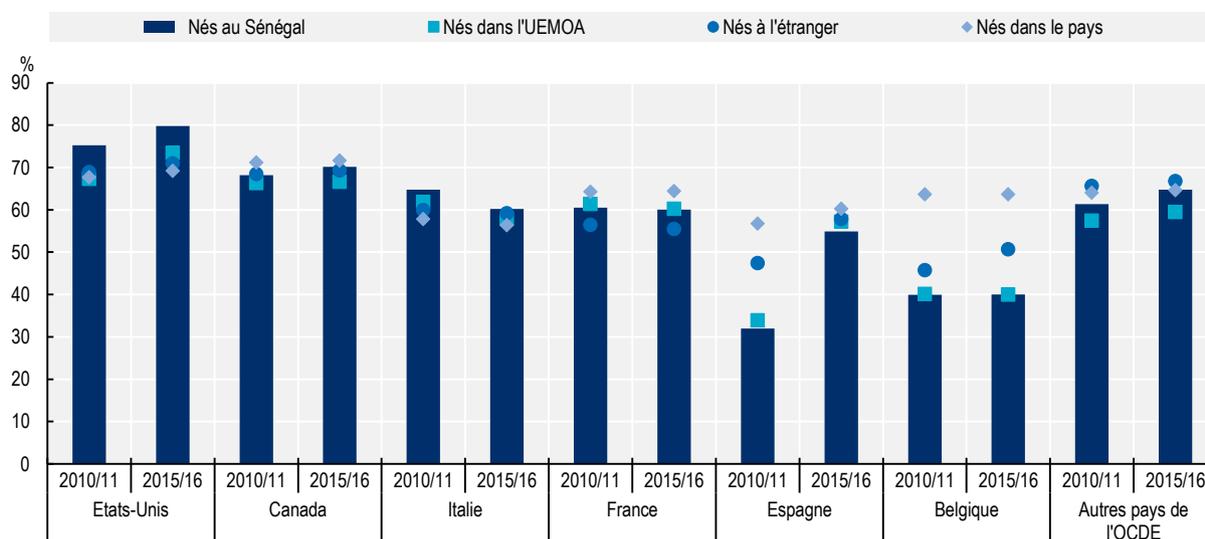
Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11 et 2015/16.

En Espagne, très touché par la crise de la dette, le taux d'emploi des émigrés du Sénégal a augmenté de 23 points de pourcentage entre 2010 et 2015. Cette augmentation significative des actifs occupés s'observe pour l'ensemble des immigrants en Espagne, le taux d'emploi des immigrants au départ des pays de l'UEMOA a aussi augmenté de 23 points de pourcentage entre 2010 (34 %) et 2015 (57 %) et de 10 points de pourcentage pour les immigrants en général (58 % en 2015). La croissance du taux d'emploi est plus faible pour les natifs passant de 57 % à 60 % de la population en âge de travailler. Cet écart entre la croissance de l'emploi des immigrants et des natifs s'explique en partie par le fait que l'essentiel de la croissance de la population active en Espagne est du à l'accroissement de la population née à l'étranger résidant en Espagne, intervenant parallèlement au vieillissement de la population native (Defensor del Pueblo, 2020^[2]). Cependant, les immigrants en Espagne semblent plus vulnérables que les autochtones car s'ils sont davantage occupés, ils ont aussi significativement plus de risque d'être au chômage que les natifs : le taux de chômage des immigrants oscille entre 25 et 35 % selon leur pays origine contre 18 % pour les natifs.

L'Italie, encore très touchée par la politique budgétaire restrictive et l'augmentation des taux d'intérêt, a vu le taux d'emploi des immigrants d'origine sénégalaise diminuer de près de 5 points de pourcentage, une dynamique négative observée dans des proportions similaires pour les émigrés des pays de l'UEMOA (-3.9 points de pourcentage) et dans une moindre mesure pour les immigrants et pour les natifs (-0.8 et -1.5 points de pourcentage respectivement). Plus récemment, pour la période 2017/2020, le taux d'emploi croît de nouveau et ce quel que soit le pays de naissance de la population. Effectivement, comme le montrent les données issues de l'enquête emploi, le taux d'emploi des natifs atteint 58 % et retrouve ainsi les niveaux observés en 2010/2011. Cette augmentation est légèrement plus forte pour les émigrés de l'UEMOA (+3 points de pourcentage) dont le niveau d'emploi rejoint celui des natifs en 2017/2020. Pour les émigrés sénégalais, l'augmentation du niveau d'emploi de 2.5 points de pourcentage pour atteindre 62.7 % ne permet pas de retrouver les niveaux d'emploi observés en 2010/2011 mais restent supérieurs aux moyennes observées pour les immigrants résidant en Italie.

Graphique 3.5. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance et le pays de destination dans l'OCDE, 2010/11 et 2015/16

% de la population entre 15 et 64 ans

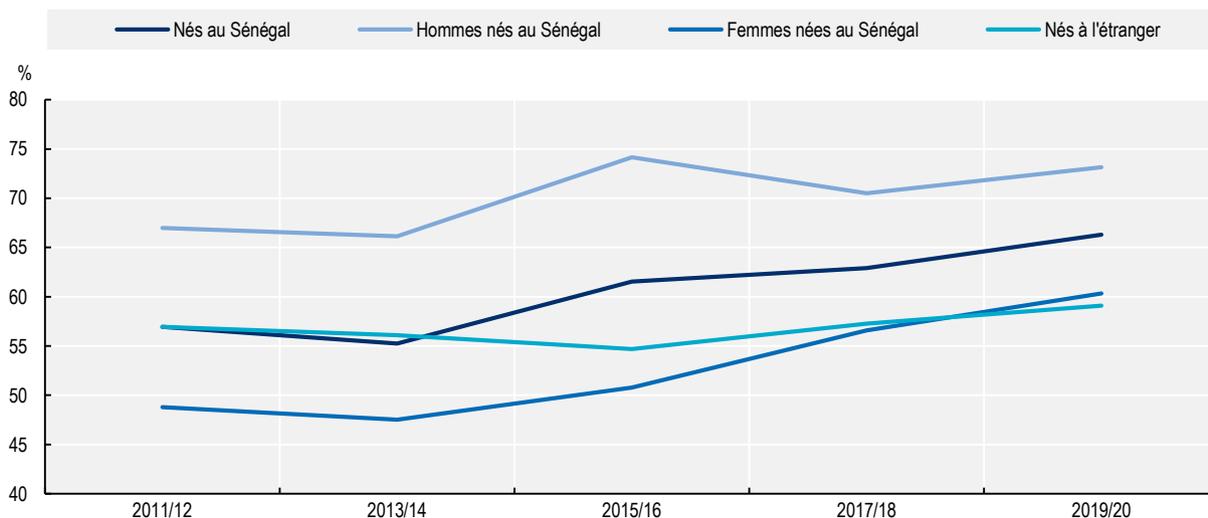


Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11 et 2015/16.

En France, si entre 2010/2011 et 2015/2016, le taux d'emploi des émigrés sénégalais est resté constant, il cache en réalité une détérioration de l'activité sur le marché du travail entre 2010 et 2013/2014 avant la reprise économique débutée au milieu des années 2010 et qui se poursuit jusqu'en 2019/2020 comme le montre le Graphique 3.6. Entre 2015/2016 et 2019/2020, le taux d'emploi a augmenté de 4 points de pourcentage pour les immigrants en général. Ainsi, 66 % des immigrants sénégalais sont en emploi en 2019/2020. Ce taux reste significativement supérieur à celui observé pour les immigrants (+7 points de pourcentage) mais relativement similaire aux taux d'emploi des immigrants de l'UEMOA et des natifs.

Cette augmentation se traduit par une diminution du taux de chômage qui concerne 14 % de la population immigrée sénégalaise active en 2017/2020 soit autant que pour les immigrants résidant en France. Ils restent toutefois plus vulnérables sur le marché du travail étant près deux fois plus fréquemment exposés au chômage que les natifs (8 %). Un quart des immigrants sénégalais sont par ailleurs inactifs. Parmi eux, deux-tiers ne sont ni en études ni en formation.

Graphique 3.6. Évolution du taux d'emploi des émigrés sénégalais selon le genre en France entre 2011 et 2020



Source : Enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) 2011/2020.

Des disparités dans l'accès à l'emploi des émigrés sénégalais selon leur genre subsistent

Les femmes immigrées doivent faire face à un défi double pour s'insérer sur le marché du travail, du fait d'une part des inégalités de genre (OCDE, 2020^[31]) et d'autre part de leur origine étrangère. Il existe de fait des différences souvent importantes de taux d'emploi entre hommes et femmes parmi les immigrés vivant dans les pays de l'OCDE : en moyenne, en 2015/16, le taux d'emploi des femmes est inférieur d'au moins 14 points de pourcentage à celui des hommes (voir Graphique 3.7). Parmi les émigrés sénégalais, seule la moitié des femmes ont un emploi contre deux tiers (66,7 %) des hommes. Dans l'ensemble, cela ne semble pas s'expliquer par des différences entre les caractéristiques individuelles des hommes et des femmes. D'une part, les émigrées sénégalaises en âge de travailler ont atteint en moyenne des niveaux d'étude plus élevés que les hommes. Par ailleurs, elles sont généralement arrivées en même temps que les hommes.

Les émigrées sénégalaises ont tendance à être inactives deux fois plus fréquemment que les hommes (33 % contre 17 % pour les hommes). Elles sont aussi plus souvent au chômage (25 %) que les hommes (20 %) mais aussi que les femmes natives (10 %).

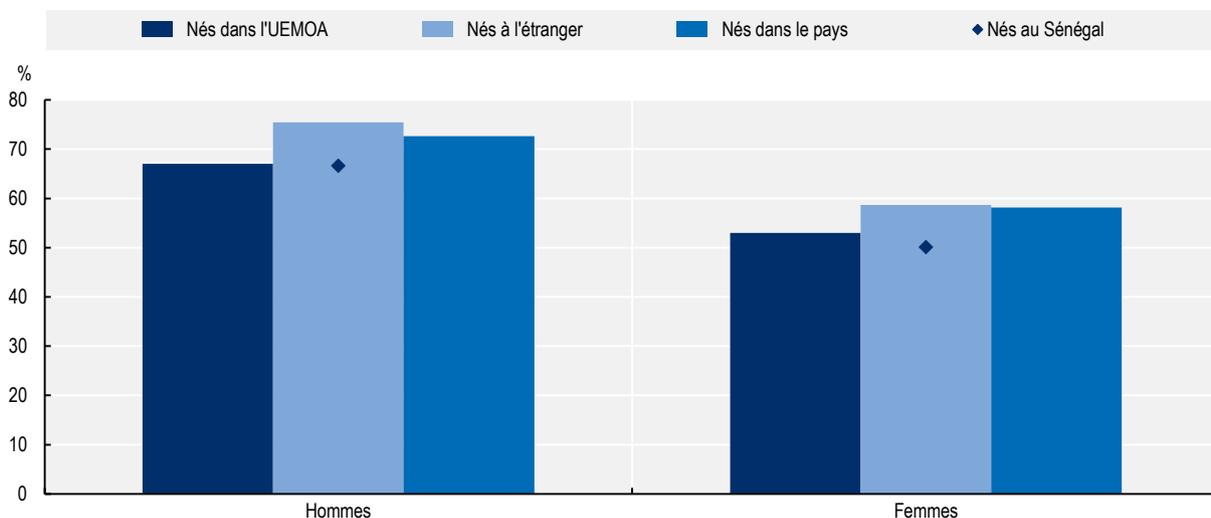
Ces écarts de participation selon le genre persistent à des degrés différents dans les principaux pays de destination de l'OCDE quel que soit le pays de naissance comme le montre le Graphique 3.8. Si les différences d'accès à l'emploi sont généralement plus faibles pour les natifs des pays de l'OCDE que pour les immigrés, les femmes autochtones souffrent aussi d'un accès inégal au marché du travail.

L'écart est le plus important en Italie où seules 30 % des femmes émigrées sénégalaises sont en emploi contre 70 % pour les hommes, soit un écart de 40 points de pourcentage. Ce constat se maintient voire s'aggrave sur la période la plus récente entre 2017 et 2020 lors de laquelle près de trois quarts des hommes émigrés sénégalais sont en emploi alors que le taux d'emploi des femmes est resté relativement constant. Si elle est plus élevée que dans chacun des cinq autres pays étudiés, la différence de taux d'emploi entre hommes et femmes nés en Italie est substantiellement inférieure à celle observée pour les émigrés sénégalais (-17 points de pourcentage). Les femmes nées en Italie sont ainsi pour moitié en emploi. Cet écart est aussi significativement plus élevé que celui observé pour les émigrés de l'UEMOA et les immigrés

en général; 74 % des hommes immigrés contre 49 % des femmes immigrées sont emploi (72 contre 33 % pour les émigrés de l'UEMOA). Les émigrées sénégalaises sont ainsi plus souvent au chômage que leur contrepartie masculine et que les femmes natives. Un tiers d'entre elles sont au chômage soit plus de 20 points de pourcentage que les hommes nés au Sénégal et que les natifs. Surtout plus de la moitié d'entre elles sont inactives (57 %).

Graphique 3.7. Taux d'emploi des émigrés selon le pays de naissance et le genre dans les pays de l'OCDE, 2015/16

% de la population entre 15 et 64 ans



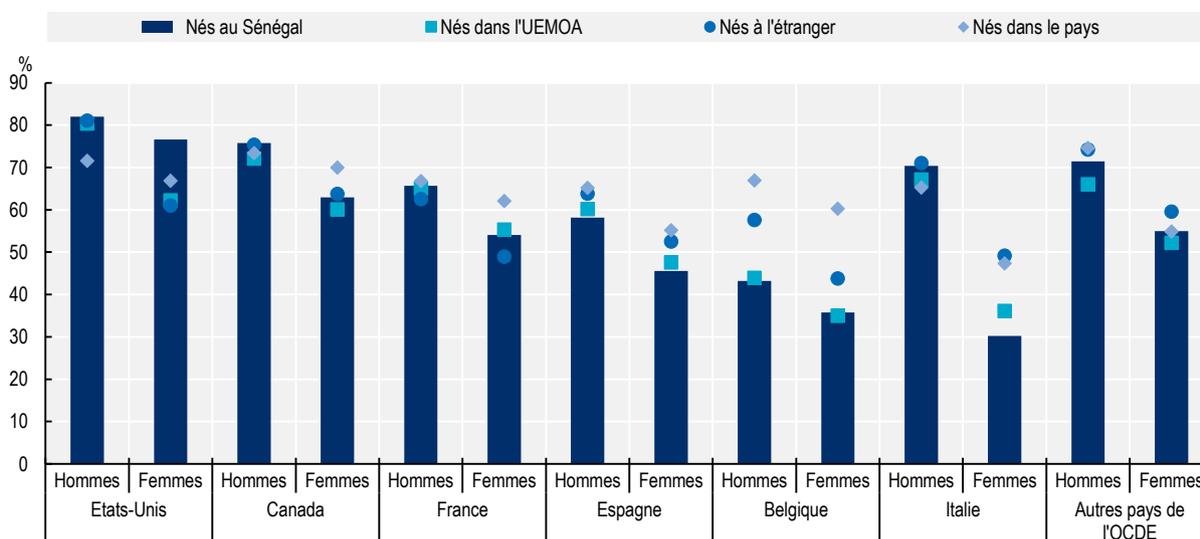
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

Cette faible participation des femmes au marché du travail en Italie et cette différence dans l'accès à l'emploi des émigrés sénégalais selon leur genre s'explique pour partie par l'arrivée plus récente des femmes sur le territoire italien. Effectivement, sur la période 2017/2020, elles y résident en moyenne depuis 10 ans et 50 % d'entre elles sont en Italie depuis moins de 9 ans alors que le temps moyen et médian passé en Italie par les hommes est 14 ans. Toujours est-il qu'à durée de séjour donnée, la participation des femmes au marché du travail reste plus faible. Quand leur est posée la question sur la raison principale de leur inactivité, les raisons familiales sont les premières invoquées, par 55 % des femmes émigrées sénégalaises inactives contre 27 % des femmes nées en Italie. 14 % des femmes inactives nées au Sénégal déclarent être en études ou en formation (34 % des hommes).

Cette différence de taux d'emploi entre les hommes et les femmes se situe entre 12 et 13 points de pourcentage pour la France, l'Espagne et le Canada. En Espagne, bien que le taux d'emploi des femmes émigrées sénégalaises soit plus faible que celui de leur contrepartie née dans le pays (45 % contre 55 %), la différence avec le niveau d'emploi des hommes est relativement similaire. En revanche, au Canada comme en France, l'écart double voire triple par rapport aux natifs. Au Canada, le taux d'emploi des femmes se situe au niveau de la moyenne observée des immigrées (63 %) et est inférieur de 7 points de pourcentage par rapport aux natives.

Graphique 3.8. Taux d'emploi des émigrés selon le genre, le pays de naissance et le pays de destination dans l'OCDE, 2015/16

% de la population entre 15 et 64 ans



Sources : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

En France, les émigrées sénégalaises s'en sortent mieux que l'ensemble des femmes immigrées, leur taux d'emploi atteignant 58 % en 2017/2020 soit 8 points de pourcentage de plus que ces dernières. Il est inférieur de 6 points de pourcentage au taux d'emploi des natives (64 %) et de près de 14 points de pourcentage au taux d'emploi des hommes nés au Sénégal. Cependant, cet écart ne se matérialise pas par un écart tout aussi important du taux de chômage selon le genre. Effectivement, les taux de chômage des hommes et des femmes sont très proches concernant 13 % des actifs contre 15 % des actives. C'est dans le taux d'inactivité que se retrouve ce déséquilibre : les femmes émigrées sénégalaises sont 32 % à être inactives (30 % des natives) contre seulement 18 % des hommes (mais 25 % des natifs). Comme présenté dans le Chapitre 1, l'essentiel des premiers titres de séjour octroyés aux femmes nées au Sénégal le sont pour des raisons familiales (52 % des premiers permis obtenus entre 2012 et 2019 contre 34 % des permis pour les hommes). Par ailleurs, moins d'un premier permis obtenu sur 20 (3 %) par les émigrées sénégalaises le sont pour exercer un travail (contre 16 % des hommes)¹.

Aux États-Unis, la particularité de l'insertion sur le marché du travail des femmes nées au Sénégal lors de la période la plus récente (mesurée par les données de l'enquête sur la communauté américaine du *Census Bureau* entre 2017 et 2019) vient du fait que leur niveau d'emploi est similaire à celui des femmes nées dans le pays (65 % contre 68 %). Toutefois, l'écart avec le taux d'emploi des hommes reste conséquent, étant supérieur de 16 points de pourcentage. Les causes de cet écart sont à trouver dans ce cas-ci dans des différences notables entre les caractéristiques individuelles des hommes et des femmes. Ces dernières sont arrivées plus récemment sur le territoire américain ce qui affecte significativement l'insertion sur le marché du travail comme présenté dans le Graphique 3.6. Elles ont surtout atteint un niveau d'éducation inférieur à celui des hommes affectant leur participation au marché du travail comme décrit dans la sous-section suivante.

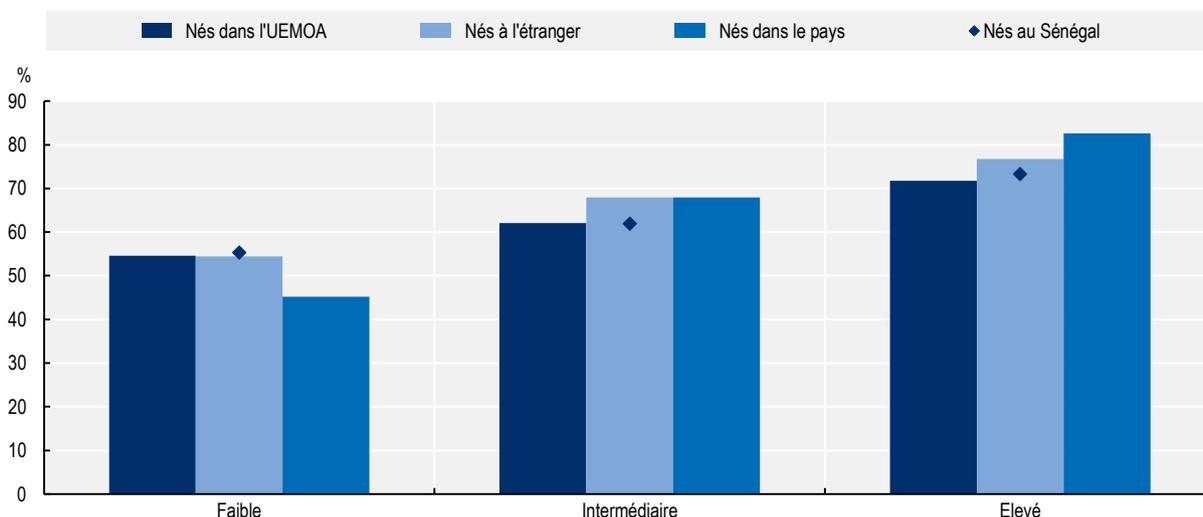
L'accès à l'emploi des émigrés sénégalais s'améliore avec leur niveau d'éducation

Comme attendu, pour les émigrés sénégalais comme pour l'ensemble de la population, l'employabilité des individus s'améliore avec leur niveau d'étude. Ainsi, comme l'indique le Graphique 3.9, 73 % des émigrés

sénégalais avec un niveau d'éducation élevé, c'est-à-dire qui ont atteint un enseignement supérieur, ont un emploi. Ce taux diminue de 11 points de pourcentage pour ceux ayant atteint un niveau intermédiaire (deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et de 7 points de pourcentage supplémentaires pour ceux avec un niveau faible (premier cycle de l'enseignement secondaire ou moins).

Graphique 3.9. Taux d'emploi des émigrés selon le niveau d'étude atteint et le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16

% de la population entre 15 et 64 ans



Note : Un niveau d'éducation faible correspond au mieux à un enseignement secondaire de premier cycle, un niveau intermédiaire à un enseignement secondaire de deuxième cycle et un niveau élevé à un enseignement supérieur.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

L'accès à l'emploi des émigrés sénégalais selon le niveau d'éducation, s'il s'inscrit dans la moyenne des émigrés de l'UEMOA, diffère substantiellement des niveaux moyens observés pour les immigrés et les natifs. Tout d'abord, les immigrés s'étant arrêté au collège ou avant s'insèrent mieux que les natifs à niveau d'étude égal. En 2015/16, 55,3 % des émigrés sénégalais, 54,6 % des émigrés de l'UEMOA et 54,4 % de l'ensemble des immigrés dans les pays de l'OCDE avec un niveau d'éducation faible sont des actifs occupés contre 45 % des natifs. Ce dernier résultat doit être nuancé dans la mesure où le niveau d'étude minimum généralement atteint dans les pays de l'OCDE dépasse le premier cycle du secondaire. Ainsi, la grande majorité des individus sans emploi nés dans le pays et avec un niveau d'éducation faible sont inactifs plutôt qu'à la recherche d'un emploi.

Les écarts avec le taux d'emploi des immigrés et des natifs se creusent à mesure que le niveau d'étude augmente. Ainsi, les émigrés sénégalais (et plus généralement les émigrés de l'UEMOA) ayant atteint un niveau équivalent au lycée sont moins fréquemment en emploi (-6 points de pourcentage en 2015/16) que les immigrés et les natifs des pays de l'OCDE dont le taux d'emploi est de 68 %. Cet écart se réduit entre les émigrés sénégalais et les immigrés ayant suivi un niveau d'éducation supérieur mais se creuse davantage avec les natifs dont le taux d'emploi atteint 83 % (+9 points de pourcentage).

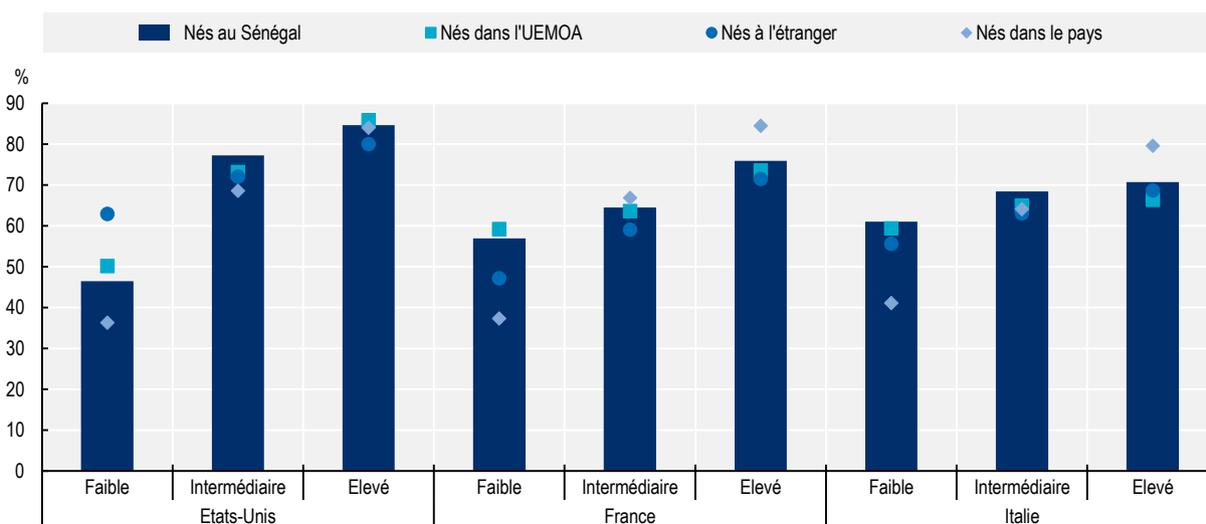
Ce constat se vérifie, en général, dans l'ensemble des principaux pays de destination notamment sur la période la plus récente aux États-Unis, en France et en Italie comme le met en évidence le Graphique 3.10. Dans ce premier pays, entre 2017 et 2019, il est important de noter que, hormis à niveau d'éducation faible, le taux d'emploi des émigrés sénégalais est supérieur à celui des immigrés. Effectivement, avec un niveau d'éducation faible, moins de la moitié des émigrés sénégalais (46 %) est en activité contre 63 %

des immigrés. Ce taux est toutefois supérieur à celui des natifs. Avec un niveau intermédiaire, les émigrés sénégalais sont 77 % à occuper un emploi, soit 4, 5 et 8 points de pourcentage de plus que les émigrés de l'UEMOA, les immigrés et les natifs respectivement. Avec un niveau d'éducation élevé, 84.6 % des émigrés sénégalais occupent un emploi contre 80 % des immigrés. Ce taux est égal à celui des natifs ayant suivi un enseignement supérieur. Toutefois, comme nous l'analysons plus bas, ce taux élevé d'emploi des émigrés sénégalais ayant suivi un enseignement supérieur cache une inadéquation importante entre le poste occupé et leurs qualifications.

En Italie, en 2017/2020, trois émigrés sénégalais avec un niveau d'éducation faible sur cinq occupent un emploi. Ce taux n'augmente que de 7 et de 10 points de pourcentage pour les individus ayant suivi un enseignement secondaire et supérieur respectivement. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes émigrées sénégalaises résidant en Italie sont surreprésentées parmi les émigrés avec un niveau d'éducation moyen et supérieur. Comme analysé précédemment, les femmes en Italie accèdent plus difficilement au marché du travail que les hommes et ce quel que soit leur niveau d'éducation.

En France, en 2017/2020, les émigrés sénégalais avec un faible niveau d'éducation s'en sortent généralement mieux que les immigrés à niveau d'éducation égal. Le taux d'emploi de ces derniers est inférieur de 9 points de pourcentage (47 % de la population immigrée en âge de travailler est en emploi). Cet écart se réduit de 4 points de pourcentage pour ceux avec un niveau d'éducation intermédiaire : le taux d'emploi des émigrés sénégalais atteint 64.5 % contre 59 % des immigrés. L'écart entre le taux d'emploi des émigrés sénégalais et celui moyen des immigrés reste constant quand ils ont suivi un enseignement supérieur. Cependant, il est significativement inférieur au taux d'emploi des natifs avec un niveau d'éducation supérieur. Ces derniers sont 84.5 % à être en emploi contre 76 % des émigrés sénégalais. En revanche, cette meilleure insertion sur le marché du travail se matérialise par une diminution du taux d'inactivité parmi les émigrés sénégalais plutôt que par une diminution équivalente du taux de chômage. Ce dernier passe de 15.3 % des actifs émigrés sénégalais avec un niveau d'éducation faible à 11.6 % pour un niveau élevé.

Graphique 3.10. Taux d'emploi des émigrés selon le niveau d'étude atteint et le pays de naissance aux États-Unis, en France et en Italie, 2017/19 et 2017/20



Note : Un niveau d'éducation faible correspond au mieux à un enseignement secondaire de premier cycle, un niveau intermédiaire à un enseignement secondaire de deuxième cycle et un niveau élevé à un enseignement supérieur.

Sources : *American Community Survey* du Census Bureau (ACS) 2017/19, enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) 2017/20 et enquête sur la main d'œuvre de l'Istat 2017/20.

Le taux d'emploi des émigrés sénégalais les plus éduqués cache une inadéquation entre leur qualification et les emplois occupés

Si les émigrés sénégalais diplômés du supérieur ont une probabilité plus élevée d'être en emploi que les autres émigrés sénégalais, plus de deux adultes sur cinq ont un emploi ne nécessitant pas un tel niveau d'éducation, comme le montre le Graphique 3.11. Dans les pays de l'OCDE, en 2015/16, 42 % des émigrés sénégalais diplômés du supérieur occupent un emploi en inadéquation avec leurs qualifications, un taux légèrement inférieur à celui observé pour l'ensemble des émigrés des pays de l'UEMOA (44 %) mais substantiellement supérieur de plus de 7 et 13 points de pourcentage à celui prévalant respectivement pour les immigrés (35 %) et les natifs (28 %) des pays de l'OCDE.

Le déclassement des travailleurs nés au Sénégal est très hétérogène selon les pays de destination. La langue officielle dans ces pays pourrait être un catalyseur du déclassement des individus nés au Sénégal où le français fait partie des langues officielles. Par exemple, si les taux de déclassement sont élevés, ils sont significativement inférieurs à la moyenne de l'OCDE au Canada, en Belgique, partiellement francophones, et en France affectant respectivement 38 %, 33 % et 32 % des émigrés sénégalais avec un diplôme du supérieur et en emploi. Dans ces derniers pays, il s'écarte moins des taux de déclassement des immigrés les plus éduqués situés entre 30 % et 36 % dans ces trois pays. Le déclassement touche plus de la moitié des émigrés sénégalais avec un diplôme du supérieur en Italie, en Espagne et aux États-Unis.

Encadré 3.1. Déclassement : définition et mesure

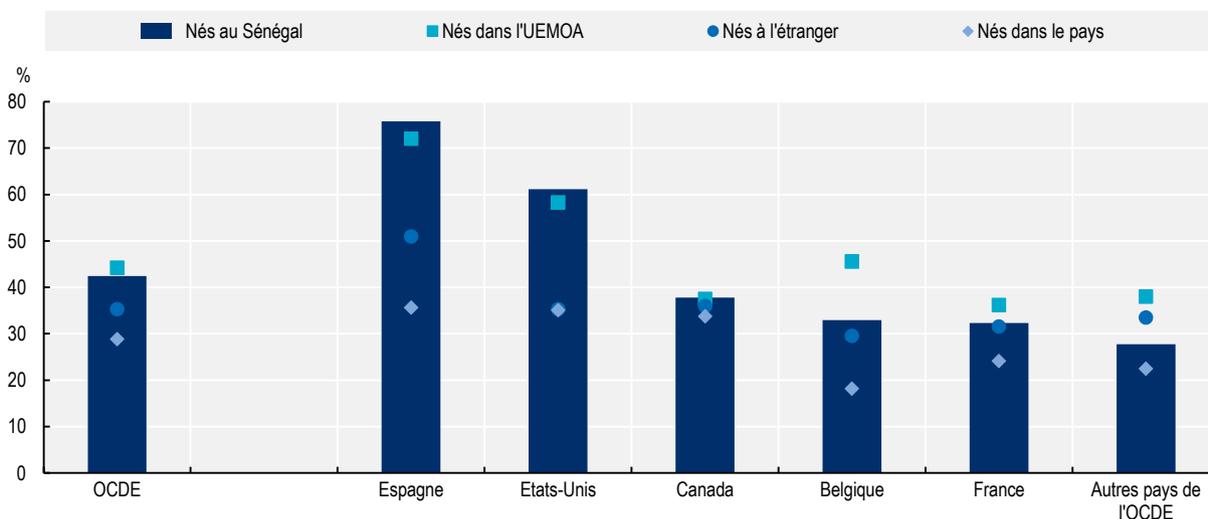
Indicateur : On parle de déclassement lorsque le niveau d'éducation formel de l'individu est plus élevé que celui que requiert l'emploi qu'il occupe. Le taux de déclassement estimé ici est la part des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur et occupant un emploi peu ou moyennement qualifié. Le niveau d'étude est mesuré à partir de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), les diplômés du supérieur étant classés dans les niveaux 5 et 6. Le niveau de qualification des emplois est mesuré à partir de la Classification internationale type des professions (CITP), une profession très qualifiée comprenant les CITP 1, 2 et 3.

Chez les immigrés, le déclassement est supposé rendre compte du degré de transférabilité du capital humain d'un pays à l'autre. En effet, les diplômes et les compétences linguistiques acquises dans le pays d'origine ne sont pas toujours immédiatement transférables dans le pays d'accueil.

Champ : Population en emploi de 15 à 64 ans ayant un haut niveau d'éducation (CITE 5-6), non compris les forces armées (CITP 0), dont le niveau de qualification de l'emploi n'est pas référencé.

Graphique 3.11. Taux de déclassement des émigrés selon le pays de naissance et le pays de destination dans les pays de l'OCDE, 2015/16

% de la population en emploi avec un niveau d'étude supérieur



Note : Les données de l'Italie ne sont pas présentées ici du fait des faibles effectifs d'émigrés sénégalais en emploi avec un niveau d'étude supérieur.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

Les données disponibles sur la période 2017/2020 montrent que le fait d'avoir étudié en France ou à l'étranger est un facteur d'accès aux postes en adéquation avec le niveau d'étude atteint pour les immigrés en France. Les émigrés sénégalais ayant suivi leurs études supérieures en France (arrivés avant leur 18 ans) sont 26 % à occuper un poste en inadéquation avec leurs qualifications. Ce taux de déclassement est légèrement supérieur à celui observé pour les natifs (21 %) mais inférieur à la moyenne des immigrés ayant suivi leurs études supérieures en France (28 %). 38 % des émigrés sénégalais arrivés en France après leurs études supérieures (arrivés après 25 ans) occupent des fonctions qui demandent moins de qualifications qu'ils n'en ont. Ce sont avant tout les émigrés sénégalais spécialisés dans les services qui sont les plus exposés à ce déclassement (42 %). Ceux avec une formation générale ou technique sont respectivement 20 et 24 % à occuper un poste en inadéquation avec leurs qualifications. L'acquisition de la nationalité est aussi un vecteur pour avoir un emploi en adéquation avec les qualifications : les émigrés sénégalais naturalisés sont près d'un tiers (31 %) à occuper un emploi demandant des qualifications inférieures à celles détenues contre près de 44 % pour ceux sans la nationalité.

L'acquisition de la nationalité joue aussi un rôle déterminant de l'adéquation emploi-qualifications pour les émigrés sénégalais résidant aux États-Unis dont le déclassement touche 53 % des émigrés sénégalais les plus éduqués en emploi, en 2017/2019, un taux similaire à celui de l'ensemble des émigrés de l'UEMOA (50 %). Ce taux descend à 43 % pour ceux ayant la nationalité américaine contre 65 % pour ceux ne l'ayant pas. Ce résultat se vérifie en contrôlant pour la durée de séjour. Le taux de déclassement est aussi d'autant plus élevé que le temps écoulé depuis l'arrivée sur le territoire américain est faible : deux tiers des émigrés sénégalais ayant suivi un enseignement supérieur occupent un emploi en inadéquation avec leurs qualifications quand cela fait moins de dix ans qu'ils y résident contre moins de la moitié (48 %) quand ils y résident depuis plus de dix ans.

Les émigrés sénégalais sont surreprésentés dans les professions faiblement qualifiées

Cette inadéquation entre l'emploi et les qualifications des émigrés, particulièrement des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE, se matérialise par une surreprésentation des travailleurs immigrés dans les professions les moins qualifiées. Comme le montre le Graphique 3.12, un tiers des actifs occupés nés au Sénégal occupent une profession élémentaire contre un natif sur dix en emploi. Parmi eux, et de façon relativement différente par rapport aux émigrés de l'UEMOA, 29 % des émigrés sénégalais sont des vendeurs ambulants (contre 18.6 % des émigrés de l'UEMOA) et 23 % à être aides ménagers (contre respectivement 18.6 % et 40 % des émigrés de l'UEMOA). Ce sont essentiellement les hommes qui travaillent comme vendeurs ambulants ou assimilés (39 % contre 3 % des femmes émigrées sénégalaises). Les femmes sont en majorité aide ménagers (59 % des femmes avec une profession élémentaire). Au total, 10 % des émigrés sénégalais sont vendeurs ambulants correspondant à la première profession occupée par la diaspora sénégalaise dans les pays de l'OCDE contre seulement 1.8 % des natifs.

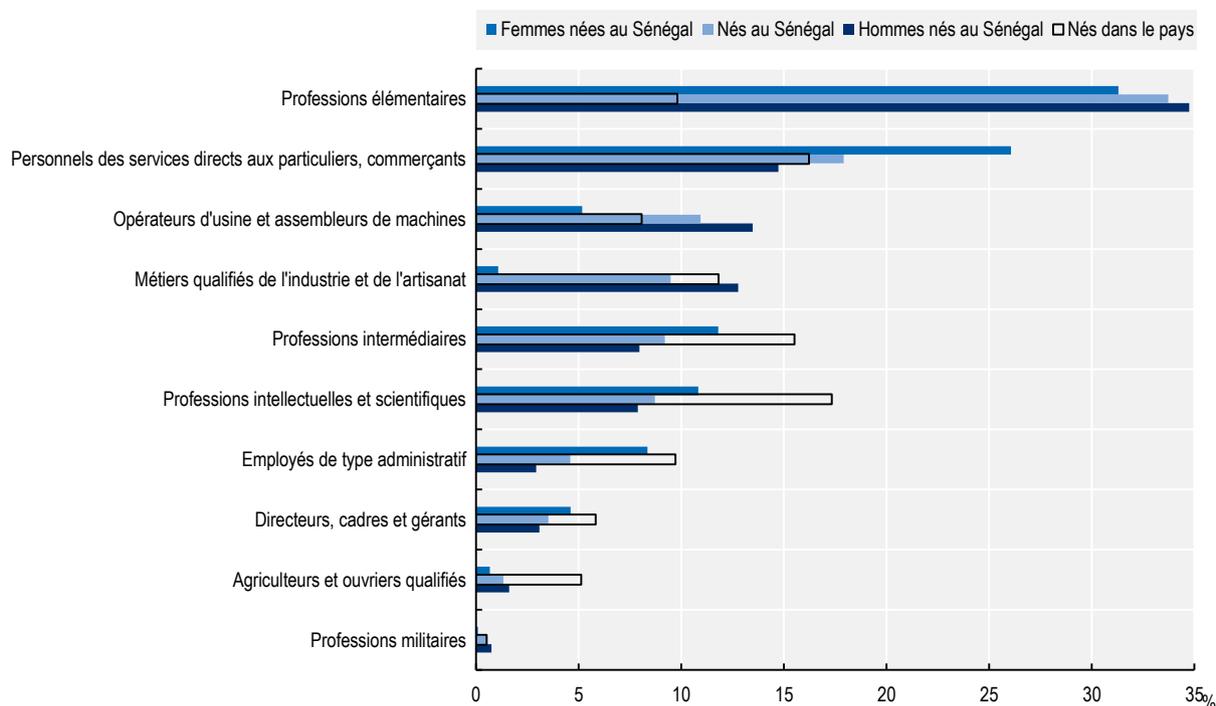
Environ 18 % des émigrés sénégalais travaillent comme personnels des services directs aux particuliers ou comme commerçants dans les pays de l'OCDE, comme 16 % des natifs. Dans ce type de postes, ils sont essentiellement dédiés aux services de protection (31 %), aux services à la personne (26 %) à la vente (22 %) et aux soins personnels (16 %). Cette distribution parmi les travailleurs émigrés sénégalais est très hétérogène selon le genre. Tout d'abord, ce sont essentiellement des femmes qui occupent ces professions de services aux particuliers puisqu'elles sont 26 % à occuper un tel poste contre 14 % des hommes. De plus, parmi ce type de professions, les femmes se dédient essentiellement aux soins aux particuliers (32 % contre 4 % des hommes) quand les hommes travaillent en majorité dans des services de protection (49 % contre 5 % des femmes). Les postes occupés sont ainsi relativement segmentés selon le genre.

Viennent ensuite les opérateurs d'usine et assembleurs de machines et les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat concernant chacun près d'un émigré sénégalais en emploi sur dix. Les hommes sont significativement mieux représentés dans ces types de professions que les femmes.

Suivent les professions intermédiaires et les professions intellectuelles demandant, toutes deux, un niveau de qualification élevé et qui occupent respectivement 9.2 et 8.7 % des émigrés sénégalais soit 9 et 6 points de pourcentage de moins que les natifs. La distribution homme-femme est plus équilibrée pour ce type de professions où on retrouve relativement plus fréquemment les femmes nées au Sénégal que leur contrepartie masculine. 3.5 % des émigrés ivoiriens sont directeurs, cadres ou gérants. 21 % des émigrés ivoiriens occupent ainsi un poste hautement qualifié auxquels les femmes ont relativement plus accès (27 % contre 19 % des hommes).

Graphique 3.12. Professions des émigrés sénégalais selon le genre dans les pays de l'OCDE, 2015/16

% de la population en emploi



Note : Les États-Unis ne sont pas inclus dans les pays de destination du fait d'une classification différente des professions.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

Les professions des travailleurs émigrés sénégalais diffèrent selon le pays de destination

Cette distribution est davantage contrastée selon les pays de destination, comme présenté dans le Graphique 3.13. C'est en Espagne et en Italie que les émigrés sénégalais occupent le plus des professions qui demandent peu de qualifications correspondant aussi aux pays où les taux de déclassement sont les plus élevés. En Espagne, plus de la moitié d'entre eux ont une profession élémentaire (54 %) et plus d'un autre quart est personnel des services aux particuliers ou commerçants (29 %).

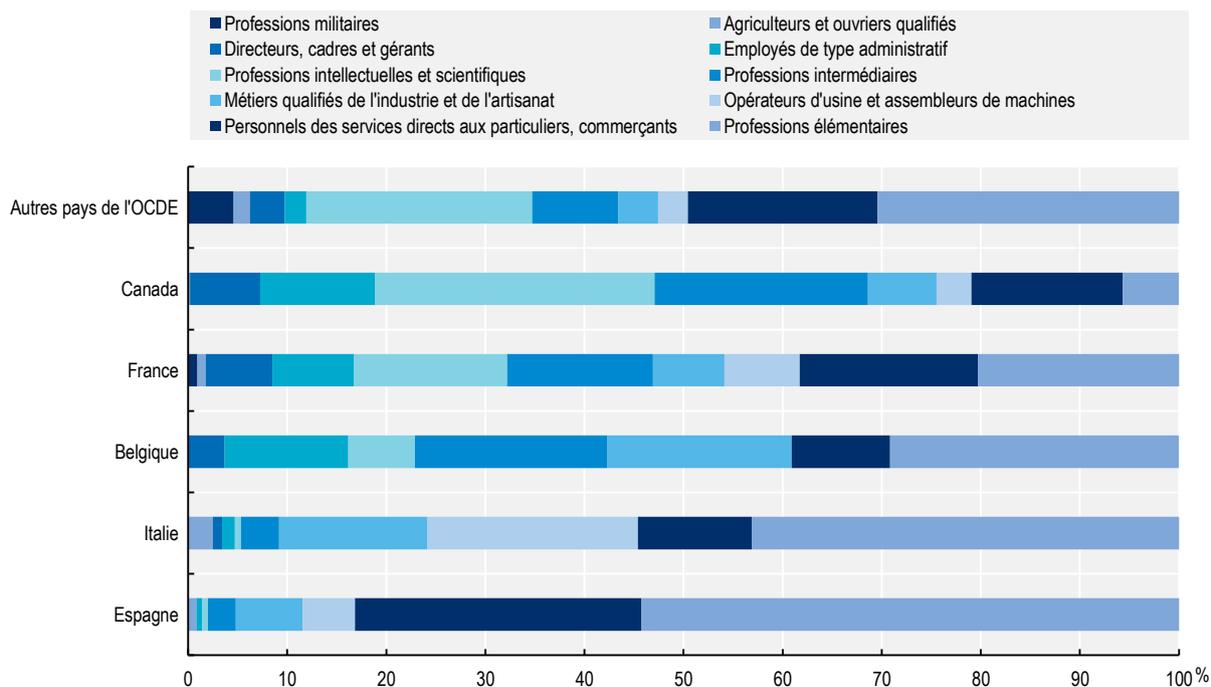
En Italie, les émigrés sénégalais sont 55 % à occuper un poste de services aux particuliers ou une profession élémentaire, un constat qui se maintient sur la période la plus récente entre 2017 et 2020. S'ils occupent des professions élémentaires dans les mêmes proportions selon le genre, les femmes émigrées sénégalaises travaillent substantiellement plus comme personnels des services aux particuliers que leur contrepartie masculine (43 % contre 9 %). Très peu accèdent à des professions hautement qualifiées (2.5 % en 2017/20) même ceux avec un niveau d'étude supérieur : moins de 10 % d'entre eux y accèdent. Ces derniers sont surreprésentés parmi les métiers de services aux particuliers (29 %). Ils sont aussi 15 % à avoir une profession élémentaire contre 0.5 % des natifs en emploi à un niveau d'étude équivalent mais surtout trois fois plus fréquemment que les natifs en emploi avec un niveau d'étude intermédiaire (5.6 %).

Au Canada, en revanche, un cinquième des émigrés sénégalais occupent un poste de services aux particuliers ou une profession élémentaire. 40 % des émigrés sénégalais occupent des postes hautement qualifiés, notamment, 21 % ont une profession intellectuelle et scientifique. Ces derniers résultats s'expliquent en partie par les besoins de main d'œuvre et donc des politiques mises en place pour la

migration de travail. Effectivement, le Canada est le pays de l'OCDE qui accueille le plus grand nombre d'immigrés qualifiés disposant d'un système d'immigration le plus élaboré pour ce faire (OCDE, 2019^[4]).

Graphique 3.13. Professions des émigrés sénégalais selon le pays de destination dans les pays de l'OCDE, 2015/16

% de la population en emploi



Note : Les États-Unis ne sont pas inclus dans les pays de destination du fait d'une classification différente des professions.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

En France, d'après les données les plus récemment disponibles, moins de deux émigrés sénégalais sur cinq (38 %) occupe une profession élémentaire ou de services aux particuliers. Ils sont presque tout autant à occuper un poste hautement qualifié (37 %) soit 10 points de pourcentage de plus que les émigrés de l'UEMOA en emploi (27 %). Plus précisément, ils sont 16 % à avoir une profession intellectuelle ou scientifique, 14 % une profession intermédiaire et 5 % un poste de direction. Cette distribution cache une hétérogénéité forte selon le genre des émigrés sénégalais comme le montre le Graphique 3.14. Les femmes sont deux fois plus fréquemment dans les postes moins qualifiés : 38 % d'entre elles ont une profession élémentaire (et 23 % une profession de services auprès des particuliers) contre 17 % des hommes (19 % dans des professions de services aux particuliers). Ces derniers sont 40 % à occuper des postes hautement qualifiés contre 27.5 % des femmes.

Comme attendu, malgré des niveaux non négligeables de déclassement des émigrés sénégalais avec un niveau d'étude supérieur, ces derniers occupent majoritairement des postes hautement qualifiés (66 %). Plus d'un tiers des émigrés sénégalais les plus éduqués en emploi (37 %) a ainsi une profession intellectuelle ou scientifique. En revanche, plus de la moitié des émigrés faiblement instruits occupe une profession élémentaire (56 %).

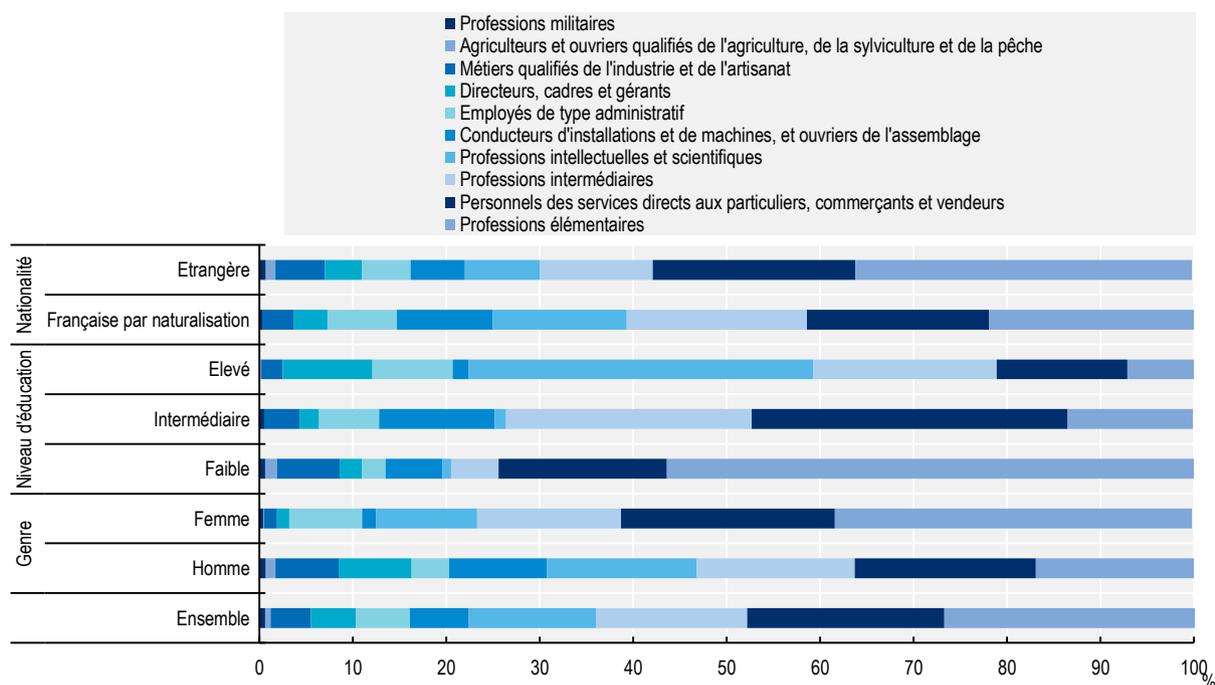
L'acquisition de la nationalité française semble aussi jouer un rôle important dans l'obtention de postes hautement qualifiés pour les émigrés sénégalais. Les individus avec la nationalité française de naissance

sont 54 % à occuper ce type de poste. Ce taux diminue à 37 % pour ceux naturalisés et à 24 % pour ceux qui n'ont pas la nationalité française. Près de trois émigrés sénégalais sur cinq de nationalité étrangère (58 %) ont une profession élémentaire ou dans les services aux particuliers contre deux sur cinq émigrés sénégalais naturalisés (41 %) et un tiers de ceux français de naissance (36 %).

L'emploi de la majorité des émigrés sénégalais en France se fait sous la forme de contrat à durée indéterminée (CDI) comme c'est le cas pour les natifs. Ce taux reste relativement stable (72 %) quel que soit le niveau d'étude ou le genre. Cependant, ils restent davantage vulnérables que ces derniers dans la mesure où ils sont plus régulièrement en contrat à durée déterminée (17 %, soit 8 points de pourcentage de plus que les natifs) et surtout plus souvent intérimaires (4 % contre 2 % des natifs). Les hommes sont davantage exposés à de tels statuts : ils sont 5 % à être intérimaires et 8 % indépendants (2 et 4 % pour les femmes).

Graphique 3.14. Professions des émigrés sénégalais selon le genre, le niveau d'éducation et la nationalité en France, 2017/20

% de la population en emploi

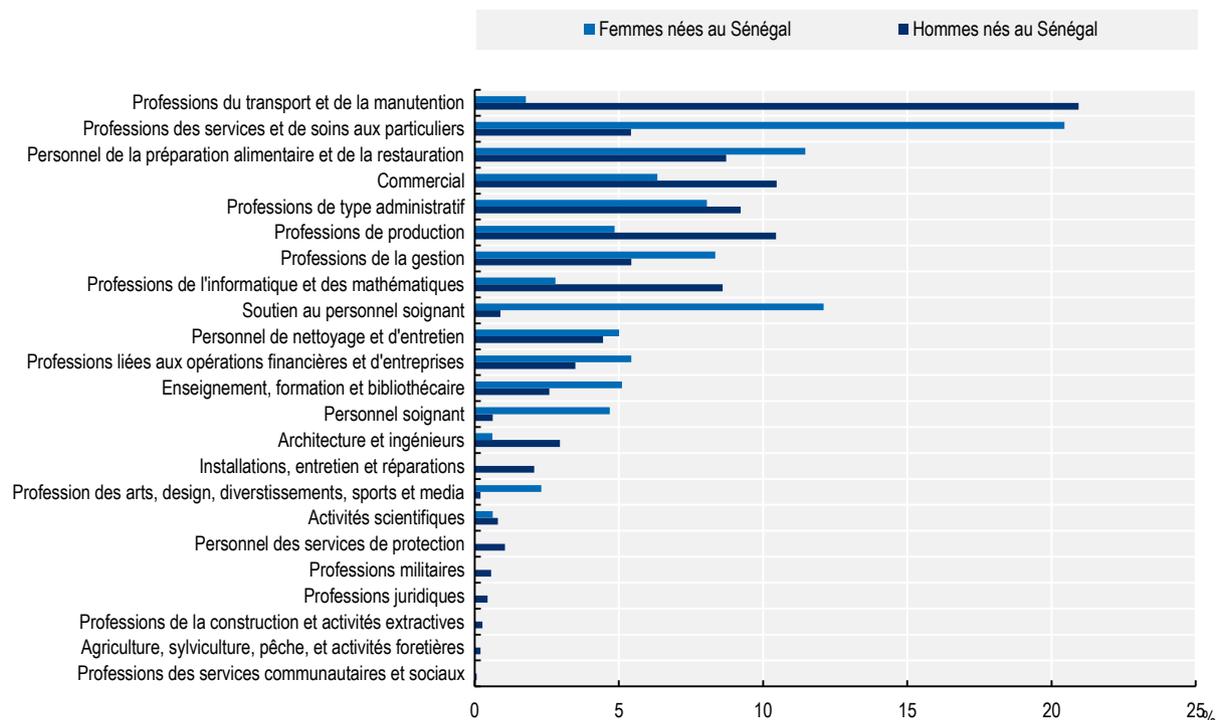


Source : Enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) 2017/20.

Aux États-Unis, les émigrés sénégalais sont surreprésentés dans des types de professions relativement différents comme présenté dans le Graphique 3.15. Ils sont par exemple plus nombreux dans les professions de transport et de la manutention où on retrouve 14 % des émigrés sénégalais en emploi soit le double de la proportion des natifs américains en emploi. Similairement au reste des pays de l'OCDE, les émigrés sénégalais sont aussi surreprésentés dans les professions de services et de soins aux particuliers : 11 % d'entre eux occupent ce type de poste contre 3 % des natifs. Ils sont aussi deux fois plus fréquemment dans les postes de préparation alimentaire (10 % contre 5 % des natifs). En revanche, ils sont relativement faiblement représentés dans les activités hautement qualifiées comme les activités scientifiques (moins de 1 %) ou de gestion (6.5 % contre 11 % des natifs).

Graphique 3.15. Professions des émigrés sénégalais selon le genre aux États-Unis, 2017/19

% de la population en emploi



Source : Enquête de la communauté américaine du Census Bureau (ACS) 2017/19.

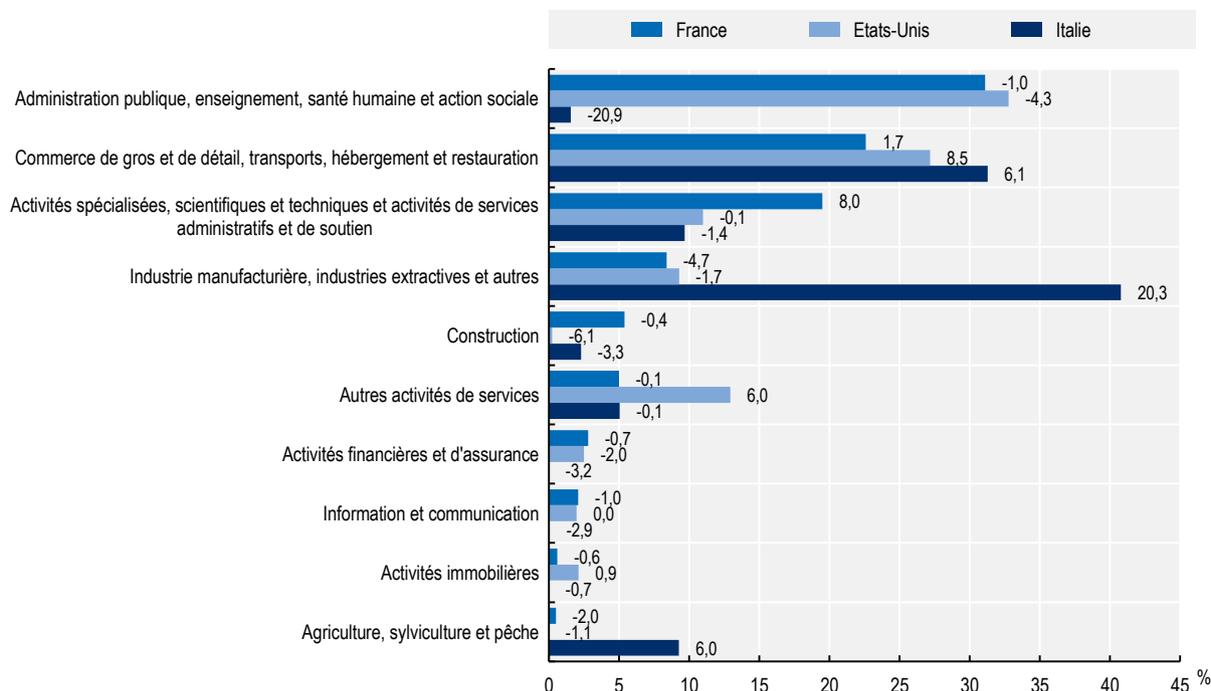
Les hommes sont largement plus représentés que les femmes dans les professions de transport et de manutention (21 % contre 2 % des femmes). L'essentiel des femmes occupent des postes en lien avec les soins de santé : 20 % des émigrées sénégalaises ont une profession des services et des soins aux particuliers, 12 % sont des soutiens au personnel soignant et 5 % travaillent comme personnel soignant. Elles sont aussi plus d'une sur dix à travailler comme préparatrice alimentaire (11 %). Les émigrés sénégalais avec un niveau d'éducation faible ou secondaire occupent significativement plus fréquemment les postes de préparateurs alimentaires (17 % de ceux avec un niveau d'éducation faible contre 3.5 % de ceux avec un niveau d'éducation supérieur) ou des services et de soins aux particuliers (24 % contre 5 %). Les émigrés avec un niveau d'éducation supérieur arrivent à s'insérer sur des postes plus qualifiés comme ceux de la gestion (11 %) ou de l'information et des mathématiques (12.5 %). Un émigré sénégalais avec un diplôme du supérieur et en emploi sur dix est aussi commercial aux États-Unis.

L'emploi des émigrés sénégalais largement orienté vers les services en France et aux États-Unis

En France et aux États-Unis, sur la période 2017/2020 et 2017/2019, l'activité des émigrés sénégalais est largement tournée vers les services comme le montre le Graphique 3.16. Aux États-Unis et en France, la part des émigrés en emploi dans le secteur primaire et secondaire ne dépasse pas 15 % et ils sont essentiellement concentrés dans le secteur de la construction ou dans l'industrie manufacturière et les industries extractives. Aux États-Unis, 33 % des émigrés sénégalais sont dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale.

Graphique 3.16. Distribution des travailleurs émigrés sénégalais par secteur d'activité en France, en Italie et aux États-Unis, 2017/20 et 2017/19

% de la population en emploi



Note : Les labels dans le graphique représentent la différence avec la distribution sectorielle des actifs occupés nés dans le pays.

Sources : *American Community Survey* du Census Bureau (ACS) 2017/19, enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) 2017/20 et enquête sur la main d'œuvre de l'Istat 2017/20.

En France, les actifs occupés se partagent entre l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (31,1 %), le commerce, les transports, la restauration et l'hébergement (22,6 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs (19,5 %). Les femmes sont significativement plus fréquemment dans cette première branche (46 % contre 18 % des hommes) que dans les dernières (respectivement 20 et 16 % des femmes sénégalaises en emploi). 73 % des émigrés sénégalais en France travaillent dans le privé, 24 % dans le public et 3 % auprès de particuliers contre 69,5, 28 et 2,5 % respectivement pour les natifs.

En Italie, le constat est très différent dans la mesure où seul 1 % des emplois se trouvent dans l'administration publique (-20 points de pourcentage relativement aux natifs). Le premier secteur d'activité des émigrés sénégalais est l'industrie manufacturière et extractive. 41 % d'entre eux travaillent dans cette branche d'activité. Ils sont 20 points de pourcentage plus souvent dans ce secteur que les natifs. 10 % des émigrés sénégalais travaillent aussi dans le secteur agricole. Toutefois, 48 % des émigrés sénégalais sont dans le secteur des services notamment dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration où 31 % d'entre eux occupent un emploi.

Les descendants d'émigrés sénégalais ne sont pas particulièrement pénalisés sur le marché du travail

Les descendants d'au moins un parent émigré du Sénégal en France sont encore relativement jeunes ; il est donc difficile de comparer leur intégration économique à celle des descendants de natifs. En 2017/2020, parmi l'ensemble des personnes d'âge actif ayant au moins un parent né au Sénégal, seuls 46 % sont en emploi (voir Tableau 3.1) et autant sont inactifs. Cependant, en restreignant les descendants d'émigrés sénégalais aux 25-64 ans, 78 % d'entre eux sont en emploi soit un taux supérieur aux taux observés pour les émigrés sénégalais et surtout à celui de l'ensemble des descendants d'immigrés (71 %) et de natifs (76.2 %). L'écart entre hommes et femmes est aussi plus faible: 77 % des femmes et 79 % des hommes sont en emploi contre 75 et 68 % et 73 et 79 % des descendantes et descendants d'immigrés et de natifs respectivement.

Tableau 3.1. Taux d'emploi selon le pays de naissance des parents selon le genre et le niveau d'éducation et taux de déclassement en France, 2017/20

% de la population entre 25 et 64 ans (et avec un niveau d'étude élevé pour le taux de déclassement)

	Taux d'emploi des 25-64 ans						Taux de déclassement
	Ensemble	Genre		Niveau d'étude			
		Hommes	Femmes	Faible	Moyen	Élevé	
Au moins un parent né au Sénégal	78.1	78.8	77.3	55.4	80.9	79.6	26.8
Au moins un parent né à l'étranger	71.0	74.6	67.7	53.7	69.6	82.6	22.1
Parents nés dans le pays	76.2	79.0	73.4	53.8	74.9	87.4	19.0

Source : Enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) 2017/20.

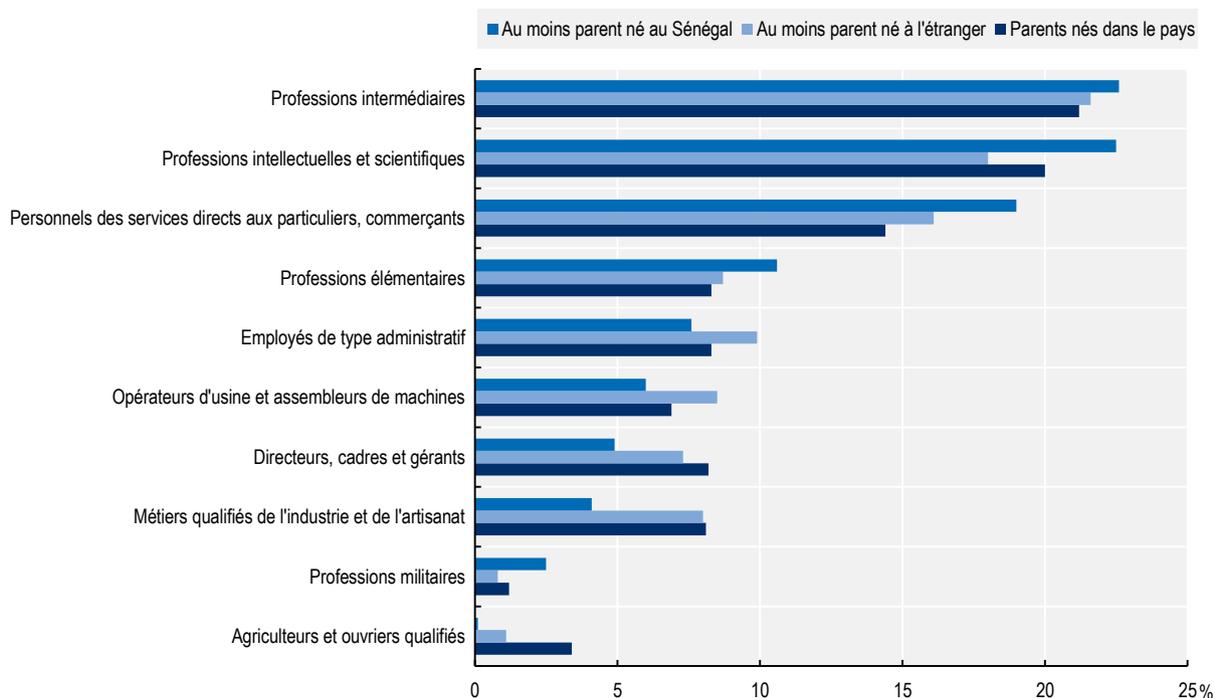
Ce taux s'améliore avec leur niveau d'étude passant de 55 % avec un niveau d'éducation faible à 80 % avec un niveau d'éducation intermédiaire ou supérieur. Ces derniers occupent davantage des postes en adéquation avec leur niveau d'étude. Ils ne sont plus que 27 % à avoir un emploi en inadéquation avec leurs qualifications quand les émigrés sénégalais sont 42 %. Ce niveau de déclassement des descendants d'émigrés sénégalais est toutefois supérieur à celui des descendants d'immigrés ou des personnes sans ascendance migratoire (22 et 19 % respectivement).

Parmi les individus en emploi, ils sont similairement représentés dans les postes hautement qualifiés que les descendants de natifs comme le montre le Graphique 3.17. Effectivement, la moitié de ceux ayant au moins un parent émigré sénégalais occupent un poste de directeur, cadre et gérant, une profession intellectuelle ou une profession intermédiaire. Plus d'un descendant d'émigré sénégalais sur cinq en emploi a une profession intellectuelle. Ils sont dans les mêmes proportions à occuper une profession intermédiaire ou une profession de services aux particuliers. Ils ne sont plus que 11 % à occuper une profession élémentaire. Les femmes et les hommes occupent ces postes dans des proportions similaires. De façon générale, ils sont 20 % à travailler dans le secteur public.

Toujours est-il que leur statut dans l'emploi reste relativement vulnérable. Effectivement, ils sont 12 % en CDD, 11 % à être indépendants et 6 % à être inscrits comme intérimaires. Plus de deux tiers d'entre eux (70 %) sont en CDI.

Graphique 3.17. Professions selon le pays de naissance des parents en France, 2017/20

% de la population entre 25 et 64 ans en emploi



Source : Enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) 2017/20.

Conclusion

L'intégration sur le marché du travail de la diaspora sénégalaise est délicate dans les pays de l'OCDE. Les taux d'activité relativement élevés des émigrés sénégalais dans ces pays cachent en réalité un taux de chômage plus élevé que celui observé pour l'ensemble des immigrés. Le niveau d'éducation, le lieu des études supérieures, la durée de séjour et l'acquisition de la nationalité sont autant de facteurs déterminants dans l'accès à l'emploi dans ces pays. Cette insertion est d'autant plus difficile pour les femmes nées au Sénégal qui doivent ainsi faire face à un double défi celui d'être une femme sur le marché du travail, d'une part, et celui d'être né à l'étranger, d'autre part. L'essentiel des travailleurs émigrés sénégalais occupent des postes faiblement qualifiés déclassant une partie non négligeable de la main d'œuvre avec un niveau d'étude élevé. Ils se concentrent essentiellement dans le secteur des services. Leurs descendants nés dans le pays de destination semblent s'insérer de façon similaire que les descendants de parents nés dans le pays, comme c'est notamment le cas en France. Leur accès à l'emploi est ainsi le même que ces derniers mais sont toujours plus vulnérables car ils sont plus souvent indépendants ou intérimaires.

Références

- Defensor del Pueblo (2020), *Informe anual 2019. Volumen II. La La contribución de la inmigración a la economía española.* [2]
- OCDE (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr>. [3]
- OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/4abab00d-en>. [4]
- Ruggles, S. et al. (2021), *IPUMS USA: Version 11.0*, <https://doi.org/10.18128/D010.V11.0>. [1]

Notes

¹ Ces résultats statistiques issus des données compilées par Eurostat ne tiennent pas en compte de l'âge des demandeurs de permis de séjour.

4 Aspects de l'intégration sociale des émigrés sénégalais

Ce chapitre examine certaines dimensions de l'intégration sociale de la diaspora sénégalaise dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE. Ce chapitre s'intéresse d'abord à leurs compétences en littératie et en numératie ainsi qu'à leur maîtrise de la langue du pays de destination. Il décrit ensuite les niveaux d'acquisition de la nationalité des pays de l'OCDE et les facteurs sociodémographiques qui la facilitent. L'acquisition de la nationalité des émigrés représente une étape décisive en faveur de leur intégration civique et politique. D'un autre côté, elle reflète leur volonté d'intégration.

En bref

Principaux résultats

- Les compétences des émigrés sénégalais en littératie et numératie dans les pays de l'OCDE sont plus faibles que celles de l'ensemble des immigrés. Les femmes sénégalaises obtiennent des scores supérieurs aux hommes en littératie et en numératie.
- Les émigrés sénégalais résidant aux États-Unis ont une bonne maîtrise de la langue anglaise. Seuls 10 % d'entre eux rencontrent des difficultés avec l'anglais. Ce manque de maîtrise concerne particulièrement les émigrés arrivés récemment. En revanche, les élèves émigrés sénégalais en Italie maîtrisent moins bien l'italien que l'ensemble des élèves nés à l'étranger.
- Le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité des pays de l'OCDE par les émigrés sénégalais a presque quintuplé entre 2000 et 2019, passant de 2 000 à 9 700. Initialement dominées par les naturalisations françaises des Sénégalais, les acquisitions reflètent dorénavant davantage la diversification récente des flux d'émigration notamment vers l'Italie.
- 35 % des émigrés sénégalais avaient la nationalité de leur pays de destination en 2015/16, une proportion inférieure à celle des émigrés de l'UEMOA (40 %) et de l'ensemble des immigrés dans l'OCDE (50 %).
- La part d'émigrés sénégalais ayant la nationalité du pays d'accueil varie significativement selon les pays. Elle est particulièrement faible en Italie (12 %) et en Espagne (13 %) et relativement élevée en France (56 %). Ces différences s'expliquent notamment par les législations nationales en la matière et par le caractère plus ou moins récent de l'immigration sénégalaise dans ces pays.
- La proportion d'émigrés sénégalais ayant acquis la nationalité augmente fortement au-delà de dix ans de séjour en France (+28 points de pourcentage par rapport à la cohorte arrivée plus tard) et au-delà de cinq ans de séjour aux États-Unis (+40 points de pourcentage). En France, à durée de séjour similaire, les émigrés sénégalais acquièrent plus souvent la nationalité française que l'ensemble des immigrés.
- Les femmes nées au Sénégal et les diplômés du supérieur acquièrent plus souvent la nationalité française.

L'intégration sociale des émigrés dans les pays d'accueil joue un rôle prépondérant dans leur intégration économique (voir Chapitre 3), leur sentiment d'appartenance et leur bien-être (voir Encadré 4.1). L'intégration sociale des immigrés se matérialise par exemple par leur niveau d'accès aux services et institutions de base dont ceux de santé que la pandémie de SARS-CoV-19 a récemment mis en lumière (voir Encadré 4.2).

Encadré 4.1. Sentiment d'appartenance et bien-être des émigrés sénégalais

Les émigrés sénégalais partagent un sentiment de bien-être mitigé

Le sentiment d'appartenance des émigrés à leur société d'accueil, leur sentiment de satisfaction dans leur vie et leur volonté de rester dans le pays, ainsi que leur degré d'interaction avec les personnes natives sont autant d'indicateurs influant en amont et en aval de leur intégration sociale. L'enquête mondiale Gallup (voir Annexe A) permet de recueillir des données sur le sentiment de satisfaction dans la vie des émigrés sénégalais résidant principalement dans les pays d'Afrique de l'Ouest (notamment la Mauritanie, la Gambie et le Gabon) entre 2009 et 2021. Près de 70 % des répondants considèrent que leur pays de résidence actuel est un bon endroit pour vivre pour les immigrés. Cette appréciation est légèrement inférieure à celle déclarée par l'ensemble des émigrés de l'UEMOA (76 %). Concernant le sentiment de satisfaction dans la vie mesuré sur une échelle allant de 0 à 10 (10 étant le plus positif, 0 le plus négatif), le niveau de satisfaction est moyen (5 sur 10). 34 % des émigrés sénégalais affirment être satisfaits de leur vie à 6 sur 10 ou plus et 42 % d'entre eux se disent peu satisfaits voire insatisfaits dans leur vie (0 à 4 sur 10), contre seulement de 29 % parmi les émigrés de l'UEMOA. En revanche, la majorité des émigrés sénégalais (70 %) affirment être satisfaits de la liberté qu'ils ont de mener leur vie, un taux similaire à celui des émigrés de l'UEMOA dans leur ensemble.

En Italie, d'après l'enquête Intégration scolaire et sociale des immigrés de deuxième génération de 2015, seulement 20 % des élèves nés au Sénégal souhaitaient continuer à vivre en Italie dans le futur quand c'est le cas pour près de 30 % de l'ensemble des élèves nés à l'étranger. De plus, les élèves originaires du Sénégal affirment s'entendre moins bien et passer moins de temps avec leurs camarades italiens que l'ensemble des élèves nés à l'étranger et ce bien qu'ils semblent se sentir mieux dans leur classe que l'ensemble des élèves étrangers.

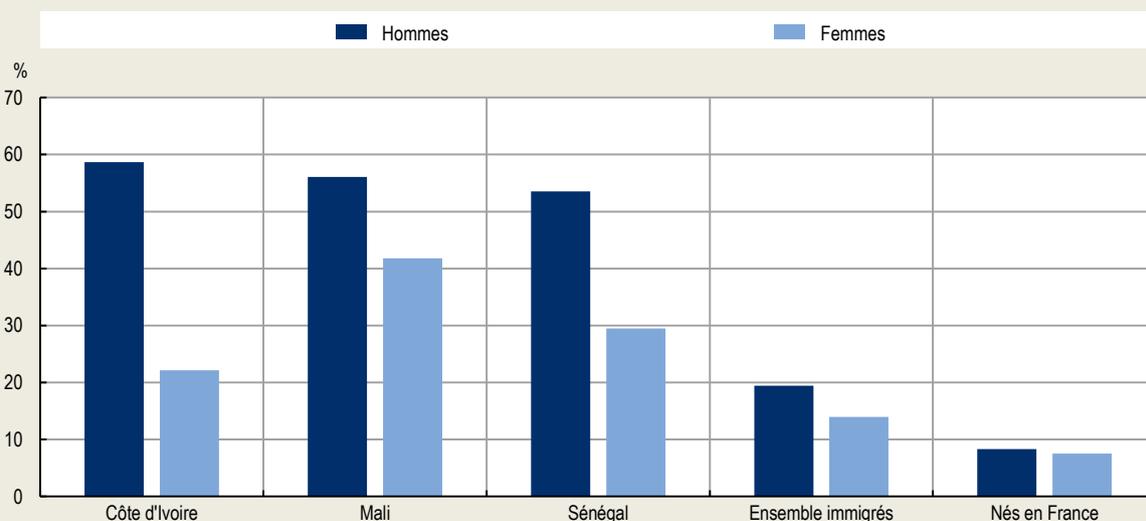
L'intégration sociale des descendants d'immigrés dans le pays d'accueil de leurs parents est un autre indicateur de la réussite de l'intégration de ces derniers, et de la mesure dans laquelle peuvent perdurer les difficultés auxquelles les personnes originaires de l'étranger font face. Ainsi, en Italie en 2015, près de 80 % des enfants d'un parent émigré sénégalais préféreraient vivre à l'étranger plutôt qu'en Italie dans le futur. Cette part était encore plus élevée pour les enfants de deux parents émigrés sénégalais et pour les filles de parent(s) né(s) au Sénégal.

Encadré 4.2. Surmortalité des émigrés sénégalais dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 en France

L'épidémie de COVID-19 a eu un impact particulièrement important en termes de mortalité sur certains groupes d'immigrés dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2020^[1]). En Belgique, par exemple, l'analyse des données de décès pour la période de mars à mi-mai 2020 (première vague du COVID-19 en Europe) révèle une surmortalité particulièrement élevée touchant les hommes originaires d'Afrique subsaharienne par rapport à la même période de l'année 2019 (Vanthomme et al., 2021^[2]). Dans le cas de la France, entre 2019 et 2020, les décès des personnes nées à l'étranger ont augmenté deux fois plus (+17 %) que ceux des personnes nées en France (+ 8 %), avec une surmortalité particulièrement forte pour les natifs d'Afrique sub-saharienne (+36 %). Ce différentiel de surmortalité a été accentué lors de la période de mars à avril 2020 (Papon et Robert-Bobée, 2021^[3]).

Une analyse plus détaillée des données de mortalité en France en 2019 et 2020 permet de distinguer le cas des émigrés sénégalais durant la première année de l'épidémie. Globalement, en 2019, près de 600 personnes nées au Sénégal sont décédées en France (dont 67 % d'hommes et 70 % de personnes âgées de 60 ans et plus). En 2020, 870 personnes nées au Sénégal sont décédées en France (dont 70 % d'hommes et 71 % de 60 ans et plus). Cela représente un accroissement de 45 % des décès (contre +8 % pour les personnes nées en France et +17 % pour l'ensemble des immigrés). Cette augmentation a davantage touché les hommes (+54 % contre +30 % pour les femmes) et les personnes âgées de 60 ans et plus (+49 %, contre +37 % pour les moins de 60 ans). Par rapport aux émigrés ivoiriens et maliens, pour lesquels on retrouve des évolutions globalement similaires, les émigrés sénégalais ont connu en 2020 un différentiel de surmortalité entre hommes et femmes, comparable à celui observé pour l'ensemble des immigrés en France (Graphique 4.1).

Graphique 4.1. Évolution du nombre de décès enregistrés en France entre 2019 et 2020, selon le pays de naissance des personnes décédées et le genre



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

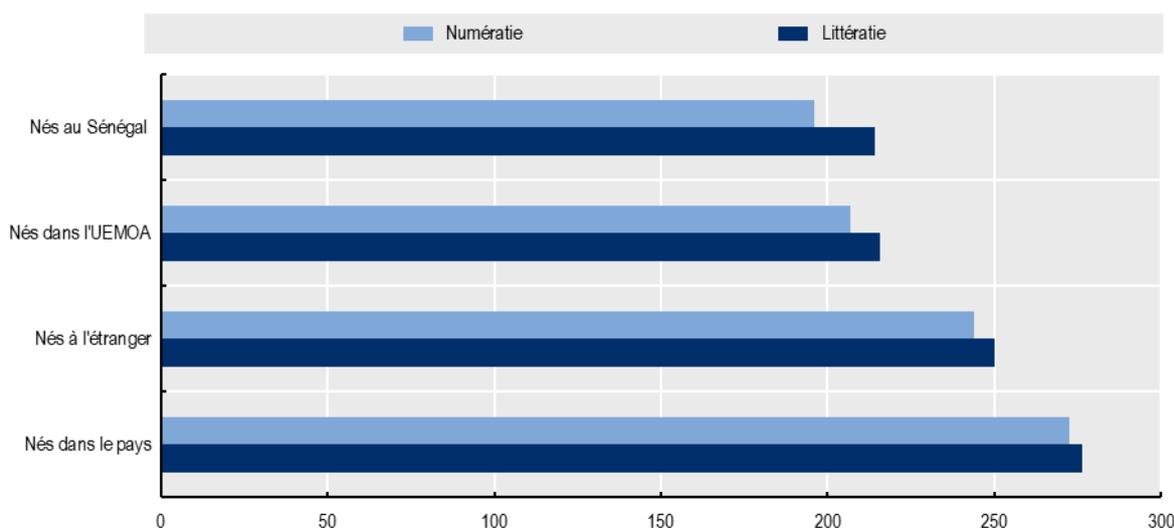
Compétences et pratique de la langue des pays de destination

Au-delà du niveau général d'éducation des émigrés sénégalais, leurs compétences en littératie, en numératie et leur maîtrise de la langue du pays de destination sont des facteurs primordiaux de leur intégration sociale, en plus d'être des déterminants de leur insertion sur le marché du travail (OCDE/Union européenne, 2019^[4]). Ces compétences permettent de participer à la vie économique et sociale de la société d'accueil et facilite leur accès à l'information, aux services publics, aux institutions et leur permet donc de faire valoir les droits auxquels ils peuvent prétendre. Cette section examine ainsi les compétences des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE, ainsi que leur niveau de maîtrise de la langue du pays de destination, relativement aux autres émigrés et aux natifs.

Les émigrés sénégalais ont moins de maîtrise en littératie et numératie que l'ensemble des immigrés des pays de l'OCDE

Selon les données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC, voir Encadré 4.3), le niveau des émigrés sénégalais entre 16 et 65 ans dans les pays de l'OCDE en littératie et numératie était inférieur à celui de l'ensemble des immigrés et de la population née dans les pays de l'OCDE, en 2012. Comme le montre le Graphique 4.2, les scores moyens en littératie et numératie des émigrés sénégalais étaient inférieurs de 36 et 48 points respectivement à ceux obtenus par l'ensemble des individus nés à l'étranger. L'écart était plus large encore avec les natifs dont les scores étaient supérieurs de 62 et 76 points en littératie et en numératie en moyenne. Ces scores étaient très proches de ceux obtenus par l'ensemble des émigrés de l'UEMOA, le score moyen des émigrés sénégalais étant marginalement inférieur en numératie (-11 points) et en littératie (-2 points) à celui des émigrés de l'UEMOA. Par ailleurs, les émigrés sénégalais avaient un niveau relativement plus faible en numératie ; l'écart avec le score moyen obtenu en littératie était deux et trois fois plus large que celui des émigrés de l'UEMOA et de l'ensemble des émigrés.

Graphique 4.2. Scores de littératie et numératie des 16 ans et plus selon le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2012



Source : Évaluation des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC) 2012.

Il existait des différences notables dans les scores obtenus par les émigrés sénégalais selon le genre. Les scores moyens des femmes nées au Sénégal et résidant dans les pays de l'OCDE étaient supérieurs aux

scores des hommes de 18 et 30 points en littératie et en numératie respectivement. Cela s'oppose aux différences de résultats entre l'ensemble des femmes et des hommes nés à l'étranger ou nés dans les pays de l'OCDE, les hommes obtenant des scores moyens supérieurs à ceux des femmes en littératie et en numératie. De plus, les compétences des femmes sénégalaises étaient supérieures en moyenne à celles de l'ensemble des femmes émigrées de l'UEMOA dans les deux domaines. Les hommes sénégalais, eux, avaient un niveau plus faible que les hommes émigrés de l'UEMOA en numératie.

Encadré 4.3. L'enquête PIAAC et l'évaluation des compétences

Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC)

Le Programme International de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) est une étude internationale dont le but est d'évaluer les compétences des individus en âge de 16 à 65 ans (OCDE, 2012^[5]). Ces derniers répondent à des exercices visant à mesurer leur niveau de compétences de bases nécessaires à la participation à la vie sociale et économique des pays de l'OCDE. Les compétences testées comprennent la lecture, l'écriture, le calcul et la résolution de problèmes dans un environnement à forte composante technologique. En complément, un questionnaire porte sur la manière dont les adultes utilisent leurs compétences à la maison et au travail. En 2011/12, l'enquête a été menée simultanément dans 24 pays, dont la plupart sont membres de l'OCDE. En Belgique, seule la Flandre est couverte, et au Royaume-Uni, uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord. Sa mise en œuvre a été confiée à sept instituts de recherche et les échantillons comptaient 5 000 personnes dans la plupart des pays participants. Il convient toutefois de noter que les données peuvent comporter des marges d'erreur non négligeables en raison de la faible taille du sous-échantillon des émigrés sénégalais.

La littératie

La littératie est la capacité à comprendre et à utiliser l'information contenue dans des textes écrits dans divers contextes pour atteindre des objectifs et pour développer des connaissances et des aptitudes. Il s'agit d'une exigence de base pour développer des compétences de plus haut niveau et pour atteindre des résultats positifs en termes économiques et sociaux. Des études antérieures ont montré que la compréhension de l'écrit est étroitement liée à des résultats satisfaisants dans le cadre du travail, à la participation sociale, et à l'apprentissage tout au long de la vie. Contrairement aux évaluations précédentes de la littératie, celle-ci évalue la capacité des adultes à lire des textes numériques (par exemple des textes contenant de l'hypertexte et des fonctions de navigation, telles que le défilement ou en cliquant sur des liens) ainsi que des textes imprimés traditionnels.

La numératie

La numératie est la capacité à utiliser, appliquer, interpréter et communiquer des informations et des idées mathématiques. Il s'agit d'une compétence essentielle à une époque où les individus rencontrent, de plus en plus souvent, un large éventail d'informations quantitatives et mathématiques dans leur vie quotidienne. La numératie est une compétence parallèle à la compréhension de l'écrit, et il est important d'évaluer comment ces compétences interagissent car elles sont réparties différemment selon les sous-groupes de la population.

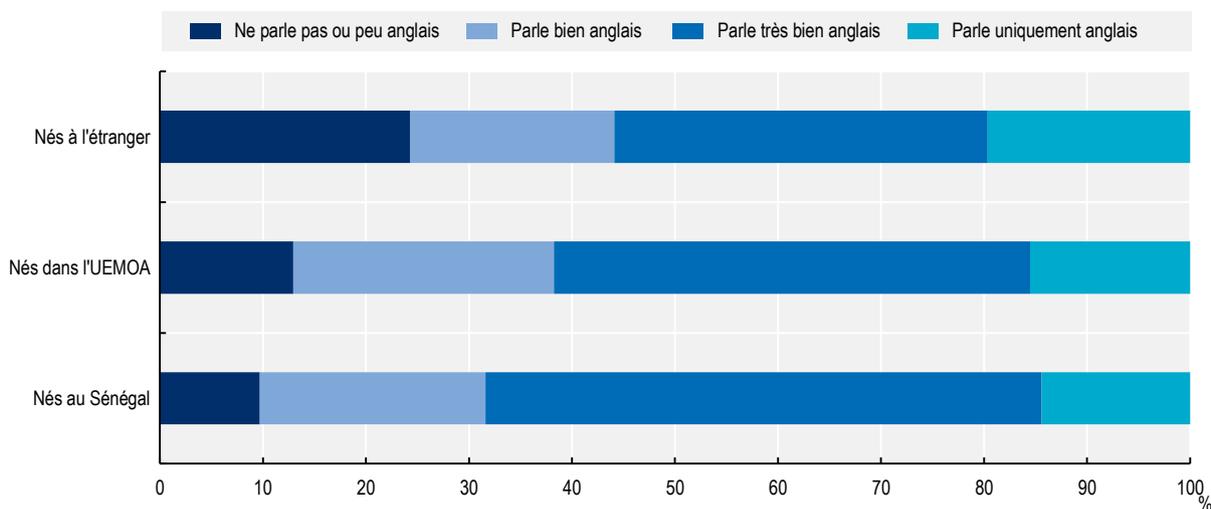
Aux États-Unis, 10 % des émigrés sénégalais déclarent avoir des difficultés en anglais

La maîtrise de la langue du pays de destination est une dimension particulièrement importante de l'intégration économique et sociale des immigrants. Cela facilite l'intégration sur le marché du travail local, l'accès à l'information et leur permet de connaître et faire valoir leurs droits comme celui à la naturalisation.

Cependant, parler la langue du pays de destination est souvent une des raisons du choix du pays de destination et généralement une condition à l'obtention d'un titre de séjour notamment quand elle se fait dans le cadre d'une installation pour raisons professionnelles. Ainsi, il est relativement peu étonnant que les émigrés parlent couramment la langue du pays de destination et cela d'autant plus qu'ils sont dans le pays depuis plus longtemps. De ce fait, en 2017/2019, une grande majorité des émigrés sénégalais vivant aux États-Unis déclare parler couramment anglais. 90 % d'entre eux parlent bien, très bien, voire uniquement l'anglais (respectivement 22 %, 54 % et 14 % des répondants) sur la période la plus récente (voir Graphique 4.3). Seuls 10 % ne parlent peu voire pas du tout anglais. Cependant, la majorité d'entre eux continuent de parler fréquemment le français chez eux ; 49 % des répondants indiquent parler français au sein de leur ménage. Cette distribution est similaire à celle observée pour l'ensemble des émigrés de l'UEMOA. En revanche, les émigrés sénégalais s'en sortent mieux que l'ensemble des personnes nées à l'étranger et résidant aux États-Unis. Effectivement, 24 % de l'ensemble des immigrés indiquent ne parler que peu voire pas du tout anglais, et 36 % d'entre eux déclarent parler très bien cette langue. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que la communauté sénégalaise reste petite en taille aux États-Unis et donc il est d'autant plus nécessaire pour s'intégrer de parler la langue quand d'autres communautés non anglophones peuvent bénéficier d'un réseau bien plus grand. Ces différences sont toutefois à interpréter avec précaution car les résultats sont basés sur une perception personnelle des niveaux d'anglais et peuvent ainsi varier d'un individu ou groupe d'individus à un autre.

Graphique 4.3. Maîtrise de l'anglais des émigrés sénégalais aux États-Unis, 2017/19

% de la population de 5 ans et plus



Note : La catégorie « Nés dans l'UEMOA » inclut tous les individus nés dans les pays membres de l'UEMOA ainsi que ceux nés en Mauritanie faute d'informations disponibles.

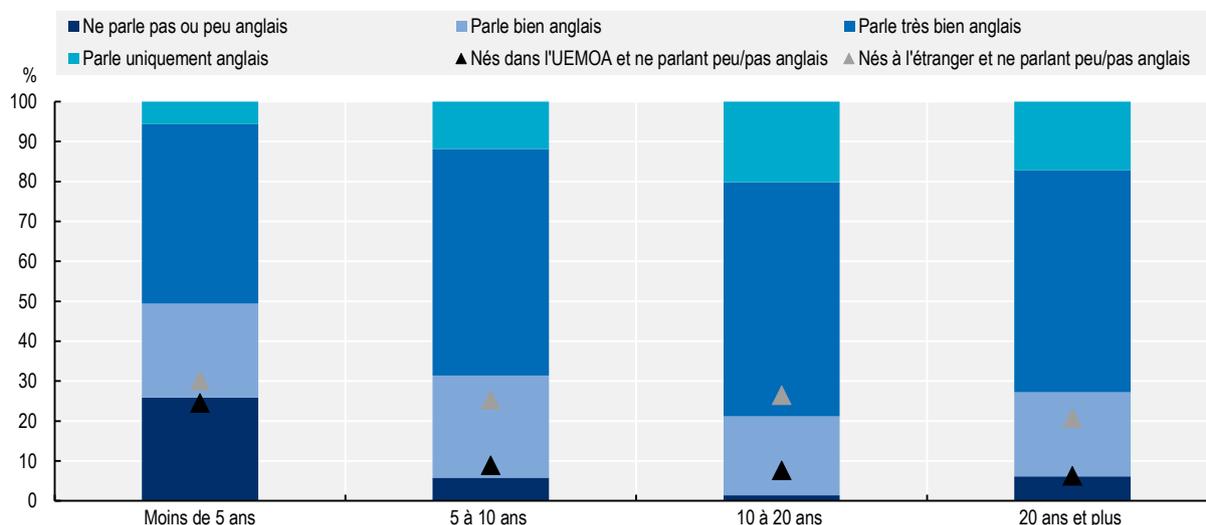
Source : *American Community Survey* du Census Bureau (ACS) 2017/2019.

Comme noté plus haut et présenté dans le Graphique 4.4. , la pratique de la langue des immigrés s'améliore à mesure que le temps passé dans le pays de destination augmente. Un émigré sénégalais sur quatre arrivé aux États-Unis il y a moins de cinq ans ne parle peu ou pas anglais (26 %). La moitié d'entre eux parle très bien voire seulement l'anglais. La maîtrise de l'anglais des émigrés sénégalais arrivés récemment est en moyenne meilleure que celle de l'ensemble des immigrés résidant aux États-Unis, puisque 30 % de ces derniers indiquent ne parler que peu ou pas du tout anglais. Au-delà de cinq ans passés aux États-Unis, la part des émigrés sénégalais ne parlant peu ou pas du tout anglais reste stable autour de 6 %. Pour l'ensemble des émigrés, si elle diminue à mesure que le temps passé aux États-Unis

augmente, elle reste très supérieure. On retrouve ainsi une différence significative de maîtrise de l'anglais parmi les émigrés présents depuis plus longtemps : parmi les émigrés sénégalais présents aux États-Unis depuis plus de 20 ans, 6 % ne parlent peu ou pas du tout anglais, alors que 21 % de l'ensemble des immigrés sont dans cette situation.

Graphique 4.4. Maîtrise l'anglais des émigrés sénégalais selon la durée de séjour aux États-Unis, 2017/19

% de la population de 5 ans et plus



Note : La catégorie « Nés dans l'UEMOA » inclut tous les individus nés dans les pays membres de l'UEMOA ainsi que ceux nés en Mauritanie faute d'informations disponibles.

Source : *American Community Survey* du Census Bureau (ACS) 2017/2019.

En Italie, d'après l'enquête *Intégration scolaire et sociale des immigrés de deuxième génération* réalisée en 2015, les élèves de collèges et lycées nés au Sénégal avaient une moins bonne maîtrise de la langue que les autres élèves nés à l'étranger. En effet, 40 % des élèves nés au Sénégal affirmaient parler très bien italien contre 54 % de l'ensemble des élèves nés à l'étranger. Concernant le niveau de lecture et de compréhension de la langue, les différences étaient du même ordre : 40 % des élèves sénégalais indiquaient savoir très bien lire l'italien et 48 % d'entre eux très bien le comprendre, contre respectivement 52 % et 66 % de l'ensemble des élèves nés à l'étranger. En revanche, la différence entre ces deux groupes était marginale concernant le niveau d'écriture de la langue.

En France, premier pays de destination de l'OCDE des émigrés sénégalais, il est entendu que le français ne constitue qu'une barrière limitée à l'intégration des individus nés au Sénégal, dont une des six langues officielles est le français. Bien que ce ne soit pas la langue la plus parlée au Sénégal, les Sénégalais bénéficient d'un avantage de ce point de vue relativement aux immigrés venus de pays non francophones. Cela va de même pour les autres pays francophones de l'OCDE.

Acquisition de la nationalité des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE

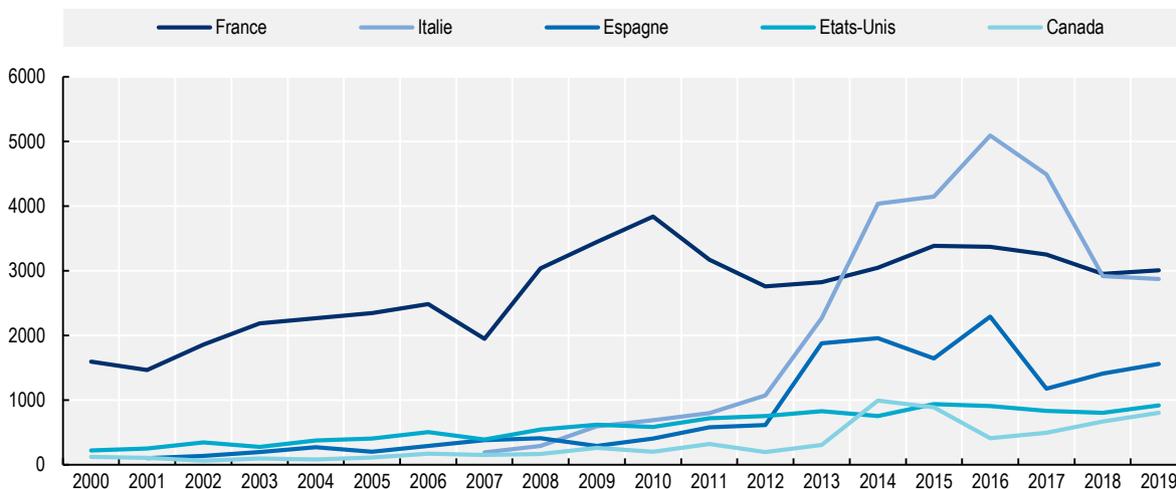
L'acquisition de la nationalité est un déterminant de l'intégration civique et donc de l'intégration sociale dans la mesure où elle permet aux immigrés de participer aux décisions politiques notamment au travers du vote et ainsi bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des citoyens (OCDE/Union européenne,

2019⁽⁴⁾). La démarche de demander la nationalité du pays de destination traduit aussi une volonté des émigrés de faire davantage porter leur voix dans la vie citoyenne et politique de la société d'accueil. Les modalités d'obtention de la nationalité diffèrent selon les pays. Un des critères primordiaux d'acquisition de la nationalité est la durée de séjour des immigrants dans le pays d'accueil. Dans le cas de la France, premier pays de destination des émigrés sénégalais dans l'OCDE, pour les personnes nées à l'étranger et dont aucun parent n'est français, la nationalité peut être obtenue par déclaration¹ ou par naturalisation. La déclaration de nationalité concerne principalement les conjoints de Français, toujours sous condition de durée de résidence en France, entre autres. La naturalisation concerne les étrangers résidant en France depuis au moins cinq ans, sous condition notamment d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une bonne insertion professionnelle.

La majorité des émigrés sénégalais n'ont pas la nationalité de leur pays d'accueil

Entre 2000 et 2019, le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité des pays de l'OCDE par les émigrés sénégalais a presque quintuplé, passant d'environ 2000 acquisitions en 2000 à 9 700 en 2019, selon la base de données de l'OCDE sur les migrations internationales. Comme l'indique le Graphique 4.5, au cours de cette période, la grande majorité des acquisitions de nationalité par les émigrés sénégalais ont eu lieu en France. Cependant, la part des acquisitions de la nationalité française par les émigrés sénégalais a significativement diminué depuis les années 2000. Alors que plus des trois quarts des acquisitions de nationalité (78 %) étaient françaises en 2000, elles représentent moins d'un tiers des acquisitions (31 %) en 2019. Cela reflète la diversification des flux d'émigration des Sénégalais dans l'OCDE.

Graphique 4.5. Acquisitions annuelles de la nationalité des principaux pays de destination de l'OCDE par les émigrés sénégalais, 2000/2019



Source : Base de données sur les migrations internationales de l'OCDE, 2020.

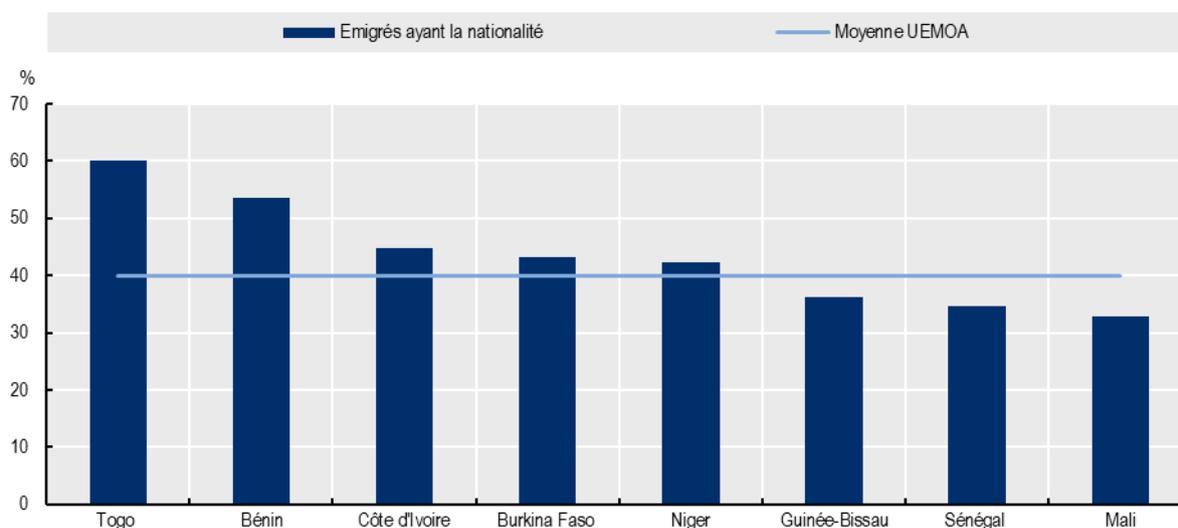
Jusqu'en 2010, les États-Unis et l'Espagne étaient les deux pays délivrant le plus souvent la nationalité aux émigrés sénégalais après la France, suivis de l'Italie et du Canada. Les acquisitions de nationalité américaine et espagnole représentaient ainsi près de 20 % des naturalisations des émigrés sénégalais dans l'OCDE. En Espagne, leur nombre a été multiplié par 15 entre 2001 et 2019 (par 4 aux États-Unis). Cette augmentation coïncide avec la mise en œuvre en 2013 d'une amélioration du processus de demande de naturalisation en Espagne, comprenant notamment la numérisation, centralisation et rationalisation de la procédure. De nombreuses demandes faites dans les années précédentes ont donc été acceptées en

2013 (OCDE, 2017^[6]). De même, le nombre d'acquisitions annuelles de la nationalité italienne a été multiplié par 15 entre 2007 et 2019 (par 5 entre 2012 et 2016)², dépassant le nombre d'acquisitions de nationalité française pendant cinq années (entre 2014 et 2018), jusqu'à représenter 40 % des naturalisations en 2016 et 2017 avant de revenir à un niveau relativement plus faible en 2019 (29 %). En nombre d'acquisitions de nationalité, la différence entre la France et l'Italie est inférieure à 200 quand elle atteignait près de 3 000 en à la fin des années 2000. Ainsi, la croissance du nombre total d'acquisitions de nationalité par les émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE à partir de 2012 est principalement imputable aux délivrances de la nationalité italienne.

35 % des émigrés sénégalais résidant dans les pays de l'OCDE avaient la nationalité du pays de destination en 2015/16. Cette part était inférieure à la proportion moyenne de l'ensemble des immigrants ayant la nationalité du pays d'accueil dans l'OCDE, atteignant 50 %. De plus, comme le montre le Graphique 4.6, ce taux est aussi inférieur au taux moyen observé pour les émigrés de l'UEMOA : 40 % avaient la nationalité du pays d'accueil. Les émigrés sénégalais avec les émigrés maliens détenaient le moins souvent la nationalité de leurs pays d'accueil (respectivement 35 % et 33 %). Les émigrés en provenance du Bénin et du Togo avaient les taux d'acquisitions de la nationalité des pays de destination les plus élevés (respectivement 54 % et 60 %).

Graphique 4.6. Émigrés de l'UEMOA avec la nationalité du pays de l'OCDE de destination selon le pays de naissance, 2015/16

% de la population



Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

La proportion d'émigrés sénégalais détenant la nationalité de leur pays d'accueil est très hétérogène selon les pays, comme le met en évidence le Graphique 4.7. En 2015/16, la part d'émigrés sénégalais ayant la nationalité espagnole et italienne était particulièrement faible (7 % et 11 % respectivement en 2015/16), tandis que 59 % des émigrés sénégalais en France et 49 % des émigrés sénégalais aux États-Unis avaient la nationalité française ou américaine à la même période. Cette proportion était de 44 % en Belgique, 46 % aux Pays-Bas et 48 % au Canada.

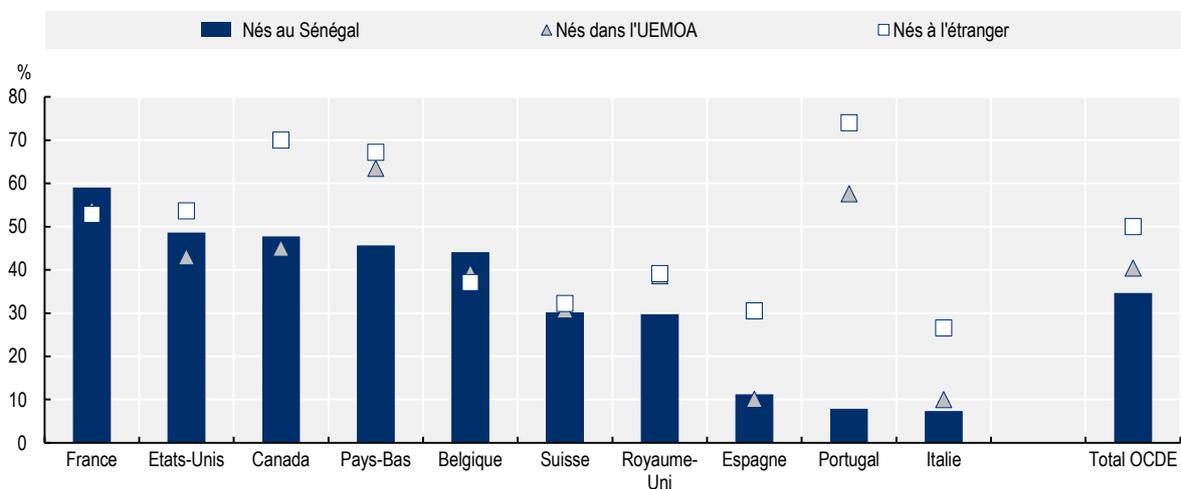
Ces taux sont restés relativement stables sur la période la plus récente dans les différents pays de destination de l'OCDE des émigrés sénégalais à l'exception de l'Espagne où, d'après les données récentes du registre de la population, 13 % des émigrés sénégalais ont la nationalité espagnole en 2020. Si cela correspond à une augmentation de 6 points de pourcentages depuis 2015, cela reste

significativement inférieur à la part de l'ensemble des immigrés avec la nationalité espagnole (30 %). En Italie, d'après les données de l'enquête emploi de 2017/2020, 30 % de l'ensemble des immigrés ont la nationalité soit 18 points de pourcentage de plus que les émigrés sénégalais. En France, on observe des écarts similaires mais à la faveur des émigrés sénégalais. La proportion d'émigrés sénégalais avec la nationalité française est supérieure de près de 20 points de pourcentage à celle de l'ensemble des immigrés en France (38 % avec la nationalité française en 2018/2019).

Les différences de proportion d'émigrés sénégalais ayant la nationalité des différents pays de destination au sein de l'OCDE s'expliquent notamment par les différences de législations nationales concernant l'obtention de la nationalité et par la prévalence d'immigrés disposant déjà de la nationalité. Effectivement, dans de nombreux pays, des émigrés sénégalais ont obtenu la nationalité du pays de destination à la naissance du fait que leurs parents aient eux-mêmes la nationalité de ce même pays. C'est le cas notamment en France où environ 45 % des émigrés sénégalais sont nés français et donc 55 % sont devenus français par acquisition. Aux États-Unis, parmi les citoyens américains nés au Sénégal, la proportion de ceux nés avec la nationalité est seulement de 11 %. Cette proportion est de 4 % dans le cas du Canada.

Graphique 4.7. Émigrés sénégalais avec la nationalité des principaux pays de destination de l'OCDE, 2015/16

% de la population



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16.

Un autre facteur explicatif des différences entre pays est le caractère plus ou moins récent de l'immigration. En effet, si la durée de séjour est très souvent un des critères pour être naturalisé, les pays d'accueil adoptent des seuils plus ou moins contraignants. Par exemple, la naturalisation en Italie et en Espagne nécessite, en plus d'autres critères, d'avoir résidé de manière continue au moins dix ans dans le pays (en dehors des acquisitions par mariage, descendance ou naissance) pour les citoyens non communautaires. De plus en Espagne, le processus de naturalisation par résidence nécessite pour les Sénégalais de renoncer à leur nationalité d'origine, ce qui peut fortement décourager les immigrés à obtenir la nationalité espagnole. En revanche, aux États-Unis, au Canada et en France, cette durée minimale est de cinq ans, rendant la citoyenneté relativement plus accessible.

Pour la France, la proportion relativement plus élevée d'émigrés sénégalais ayant la nationalité française peut également s'expliquer par le fait que la France offre un accès particulier à la nationalité aux immigrés

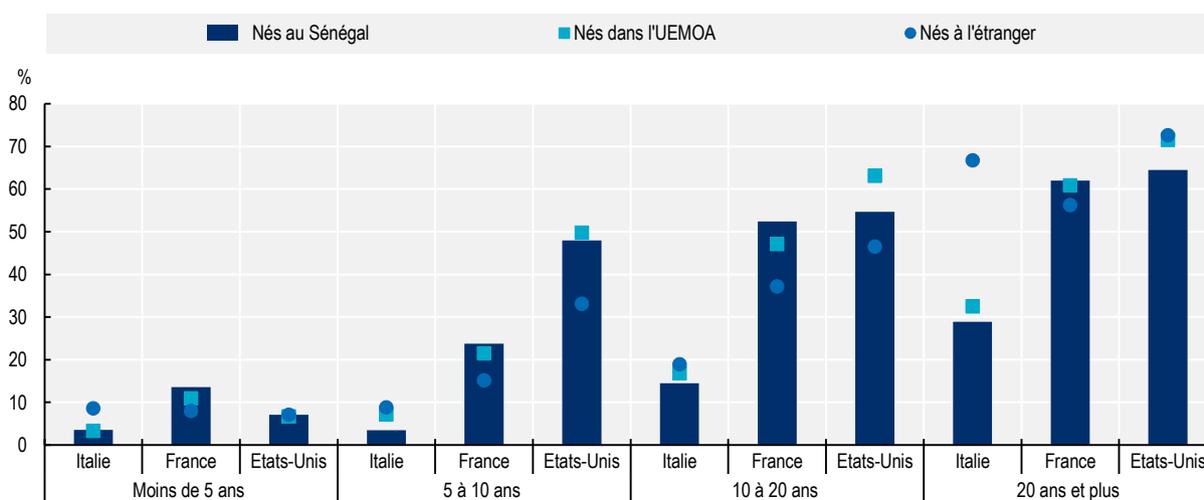
originaires d'un pays dont le français est la langue officielle (Migration Policy Group/France Terre d'Asile, 2013^[7]).

À durée de séjour égale, les émigrés sénégalais acquièrent plus souvent la nationalité française que les autres émigrés

Comme le met en évidence le Graphique 4.8, en 2018/2019, la majorité des émigrés sénégalais ont la nationalité française passés dix ans de résidence en France (52 %). Ce taux est supérieur de 28 points de pourcentage à celui observé pour les individus arrivés il y a cinq à dix ans. Passés 20 ans ou plus, ce taux n'augmente que marginalement, 62 % des émigrés sénégalais ayant acquis la nationalité française. Aux États-Unis, dès cinq ans à dix ans de résidence, près de la moitié des émigrés sénégalais obtiennent la nationalité américaine (48 %). C'est 40 points de pourcentage de plus que pour ceux arrivés il y a moins de cinq ans dans le pays. Ce taux augmente plus progressivement au-delà atteignant 55 % après dix ans et 64 % après 20 ans de résidence.

Graphique 4.8. Émigrés sénégalais ayant acquis la nationalité française, américaine et italienne selon la durée de séjour, 2017/19 et 2017/20

% de la population



Note : La catégorie « Nés dans l'UEMOA » pour les États-Unis inclut tous les individus nés dans les pays membres de l'UEMOA ainsi que ceux nés en Mauritanie. Les personnes nées à l'étranger ayant acquis la nationalité par naissance ne sont pas incluses dans l'analyse.

Source : Recensement de la population en France de l'Insee (RP) 2018/2019, *American Community Survey* du Census Bureau (ACS) 2017/2019 et Enquête sur la main d'œuvre de l'Istat 2017/2020.

La proportion des émigrés sénégalais détenant la nationalité italienne est, en revanche, nettement plus faible qu'en France ou aux États-Unis quelle que soit la durée de séjour. Elle n'augmente significativement que lorsque les émigrés sénégalais sont présents depuis plus de 20 ans dans le pays (29 %, +14 points de pourcentage par rapport à une durée de séjour entre dix et 20 ans). Avant dix ans de résidence en Italie, moins d'un émigré sénégalais sur vingt acquiert la nationalité (3.5 %). Les émigrés sénégalais attendent donc moins longtemps avant d'obtenir la nationalité aux États-Unis qu'en France et qu'en Italie.

Les émigrés sénégalais acquièrent plus souvent la nationalité française que l'ensemble des immigrants présents en France, quelle que soit leur durée de séjour. L'écart de taux d'acquisition de nationalités entre les émigrés sénégalais et l'ensemble des individus nés à l'étranger se creuse jusqu'à atteindre 15 points de pourcentage pour les individus installés depuis au moins dix ans en France (Graphique 4.8). La

prévalence de l'acquisition de la nationalité est toutefois relativement similaire entre les personnes nées au Sénégal et l'ensemble des émigrés de l'UEMOA. Les émigrés sénégalais présents aux États-Unis depuis moins de 20 ans ont également plus souvent la nationalité américaine que l'ensemble des personnes nées à l'étranger. En Italie, la proportion d'émigrés avec la nationalité italienne est très similaire entre les émigrés sénégalais et l'ensemble des émigrés de l'UEMOA. Elle l'est aussi avec l'ensemble des immigrés en Italie jusqu'à 20 ans de séjour. Au-delà de 20 ans de résidence en Italie, deux tiers des immigrés ont obtenu la nationalité soit plus du double des émigrés de l'UEMOA.

Les femmes et les diplômés du supérieur acquièrent plus souvent la nationalité française

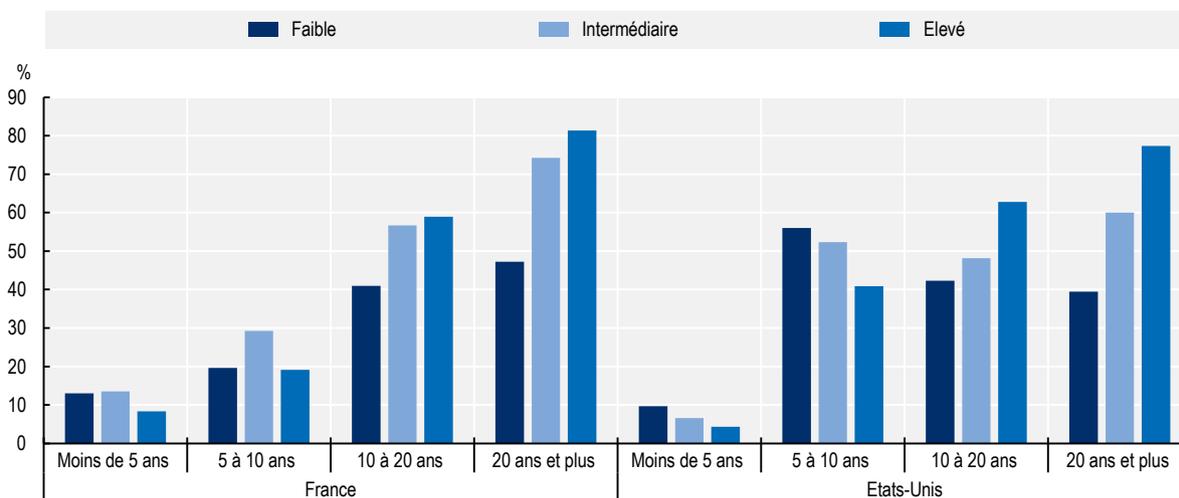
L'accès à la nationalité du pays de destination des émigrés sénégalais varie aussi selon leurs caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, près de la moitié des femmes nées au Sénégal ont acquis la nationalité française contre 38 % de leurs homologues masculins. On retrouve des différences similaires pour l'ensemble des émigrés de l'UEMOA et plus généralement pour les immigrés résidant en France. En contrôlant pour le temps passé en France, cet écart se creuse au-delà de dix ans de séjour dans le pays. La plus grande prévalence de l'acquisition de la nationalité chez les femmes pourrait notamment s'expliquer par le fait que les femmes sénégalaises émigrent plus souvent pour des raisons familiales (voir Chapitre 1) venant ainsi rejoindre un conjoint déjà citoyen du pays de destination ou ayant des chances de le devenir. En revanche, aux États-Unis, les hommes ont davantage la nationalité que les femmes aussi bien parmi celles et ceux nés au Sénégal que plus généralement nés dans l'UEMOA. Ce dernier résultat cache des hétérogénéités selon la durée de séjour des hommes et des femmes émigrées.

Le niveau d'éducation des émigrés est un autre facteur déterminant de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil. Comme noté plus haut, au-delà des contraintes liées à la durée de séjour, les procédures d'acquisition de la nationalité par les émigrés requièrent un niveau minimal de connaissance de la langue, de la culture, de l'histoire et des institutions du pays d'accueil, ainsi que de ressources financières, généralement associés à un niveau d'éducation intermédiaire voire supérieur. En France, les émigrés sénégalais ayant suivi un enseignement supérieur acquièrent plus souvent la nationalité que les émigrés faiblement éduqués : près de la moitié d'entre eux sont devenus français (46 %). C'est 13 points de pourcentage de plus que les émigrés sénégalais avec un niveau d'éducation faible. Comme le montre le Graphique 4.9, si la proportion d'émigrés sénégalais ayant acquis la nationalité française augmente à mesure que le temps passé depuis l'arrivée dans le pays de destination s'allonge, elle augmente d'autant plus que le niveau d'éducation des émigrés sénégalais est élevé. Ainsi, pour les individus résidant en France depuis plus de dix ans, près de trois émigrés sénégalais avec un niveau d'éducation élevé sur cinq ont acquis la nationalité (59 %). Ce taux est similaire pour les individus avec un niveau d'étude intermédiaire mais est supérieur de près de 20 points de pourcentage à celui des émigrés sénégalais avec un niveau d'éducation faible. Passés les 20 années de résidence en France, l'acquisition de la nationalité concerne quatre émigrés sénégalais sur cinq avec un diplôme du supérieur (81 %) contre 74 et 47 % de ceux avec un niveau intermédiaire ou faible. Aux États-Unis, le constat est similaire pour les émigrés sénégalais arrivés il y a plus de dix ans.

En revanche, pour les émigrés arrivés il y a dix ans ou moins, le niveau d'éducation ne détermine pas l'acquisition de la nationalité française. Au contraire même, aux États-Unis parmi les émigrés sénégalais arrivés il y a moins de dix ans, ceux avec un niveau d'éducation faible obtiennent plus souvent la nationalité que ceux avec un niveau d'éducation intermédiaire ou supérieur. Plus précisément, 56 % des émigrés sénégalais résidant aux États-Unis depuis cinq à dix ans et ayant suivi au plus un enseignement secondaire de premier cycle ont acquis la nationalité contre 52 et 41 % des émigrés sénégalais avec niveau intermédiaire et supérieur. Si cela s'explique par un effet de cohorte par périodes d'arrivées des émigrés sénégalais aux États-Unis, ce résultat pourrait aussi s'expliquer par le fait que les émigrés les plus éduqués, moins vulnérables économiquement et socialement ressentent un besoin moins fort d'acquérir la nationalité américaine rapidement.

Graphique 4.9. Émigrés sénégalais ayant acquis la nationalité française et américaine selon la durée de séjour et le niveau d'éducation, 2018/2019 et 2017/19

% de la population



Source : Recensement de la Population en France de l'Insee 2018/2019 et *American Community Survey* du *Census Bureau* (ACS) 2017/2019.

Conclusion

L'intégration sociale des émigrés sénégalais est relativement hétérogène cachant des inégalités notables selon leurs caractéristiques sociodémographiques mais aussi selon le pays de destination. De façon générale, les émigrés sénégalais réussissent moins bien aux évaluations de compétences en littératie et numératie que les émigrés d'autres pays résidant dans les pays de l'OCDE. Cela se matérialise notamment par une moins bonne maîtrise des langues des pays non francophones, notamment l'italien. Cependant, dans les pays anglo-saxons, et particulièrement aux États-Unis, les émigrés sénégalais semblent avoir une bonne maîtrise de l'anglais. Cette intégration prend aussi la forme de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil, elle constitue généralement une étape nécessaire à la participation civique et électorale. Ainsi, le nombre de naturalisations d'émigrés sénégalais a presque quintuplé depuis le début des années 2000 parallèlement à l'augmentation des flux d'émigrés sénégalais. Avec la diversification des pays de destination, elles ne concernent plus quasi-exclusivement les naturalisations en France. L'acquisition de la nationalité dépend de plusieurs facteurs, le plus évident étant le temps passé depuis l'arrivée dans le pays de destination. Le niveau d'éducation des émigrés facilite aussi l'acquisition de la nationalité. Les femmes obtiennent généralement plus souvent la nationalité que les hommes en France contrairement aux États-Unis.

Références

- Migration Policy Group/France Terre d'Asile (2013), *L'accès à la nationalité et son impact sur l'intégration des immigrés. Manuel pour la France*, Migration Policy Group. [7]
- OCDE (2020), « What is the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants and their children? », *OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/e7cbb7de-en>. [1]
- OCDE (2017), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr>. [6]
- OCDE (2012), *Literacy, Numeracy and Problem Solving in Technology-Rich Environments : Framework for the OECD Survey of Adult Skills*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264128859-en>. [5]
- OCDE/Union européenne (2019), *Trouver ses marques 2018: Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Brussels, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264309234-fr>. [4]
- Papon, S. et I. Robert-Bobée (2021), « Décès en 2020 : hausse plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France, surtout en mars-avril », *Insee Focus* 231. [3]
- Vanthomme, K. et al. (2021), « A population-based study on mortality among Belgian immigrants during the first COVID-19 wave in Belgium. Can demographic and socioeconomic indicators explain differential mortality? », *SSM - Population Health*, vol. 14, p. 100797, <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2021.100797>. [2]

Notes

¹ La demande de la nationalité française par déclaration concerne les individus se mariant avec une personne de nationalité française, ou à raison de qualité d'ascendant de Français (incluant les grands-parents) ou de frère ou sœur de Français. Si un des parents est de nationalité française, l'enfant est français de naissance indépendamment de son lieu de naissance.

² La première année pour laquelle les chiffres italiens d'acquisition de la nationalité sont disponibles est 2007 (2001 pour l'Espagne).

5 Les liens entre le Sénégal et sa diaspora : contributions économiques et migrations de retour

Ce chapitre analyse dans un premier temps les contributions économiques des émigrés sénégalais à l'étranger, notamment au travers des transferts de fonds qu'ils effectuent. Ce chapitre examine ensuite les migrations de retour des émigrés sénégalais et leur situation sur le marché du travail par rapport aux non-migrants.

En bref

Principaux résultats

- Les transferts de fonds des émigrés sénégalais se sont élevés à 2.5 milliards USD en 2019 ; ils ont été multipliés par 2.7 depuis 2005.
- Les estimations pour 2020 font état d'une baisse des transferts de 4 % par rapport à 2019, du fait de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les flux migratoires et sur l'emploi des émigrés sénégalais.
- Le ratio entre les transferts de fonds et le PIB est passé de 7.1 % à 10.5 % entre 2005 et 2019/20, une augmentation reflétant à la fois la croissance du poids des transferts dans l'économie sénégalaise et la formalisation progressive des transferts.
- Le montant des transferts de fonds des migrants est équivalent à la somme de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers ; les transferts des migrants représentent donc une ressource financière très importante pour l'économie sénégalaise.
- Sur l'ensemble des envois de fonds des migrants reçus par le Sénégal en 2019, 60 % provenaient de France, d'Italie ou d'Espagne. En 2011, 82 % des transferts provenaient d'Europe, 10 % d'autres pays africains, et environ 6 % des États-Unis.
- Près de 30 % des ménages sénégalais reçoivent des transferts depuis l'étranger, dont plus de 20 % depuis un pays européen. Ces proportions sont plus élevées en ville, notamment à Dakar, qu'en milieu rural.
- De nombreuses recherches ont analysé l'impact des transferts de fonds sur les ménages au Sénégal. Même si la réception de transferts de fonds peut affecter négativement la participation au marché du travail, ceux-ci contribuent positivement aux dépenses d'éducation et de santé. En moyenne, les ménages sénégalais recevant des transferts consacrent une part moindre de leur budget à l'alimentation et une part plus élevée aux dépenses d'éducation. Les transferts permettent également de faciliter l'accès au crédit pour les ménages vivant en milieu rural.
- En 2013, environ 42 000 natifs du Sénégal et vivant dans le pays à cette date avaient résidé à l'étranger au cours des cinq dernières années. Ce chiffre s'élevait à 56 000 personnes pour les personnes ayant vécu à l'étranger au cours des 10 dernières années.
- La proportion de migrants de retour varie fortement selon le genre et l'âge : la part des migrants de retour est nettement plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes et particulièrement forte pour les hommes âgés de 25 à 64 ans.
- La distribution régionale des migrants de retour au Sénégal était, en 2013, assez polarisée. Environ 52 % de tous les migrants revenus au cours des cinq dernières années vivaient dans les régions de Dakar, Matam et Ziguinchor, alors que ces deux régions ne représentaient que 31 % de la population totale née au Sénégal.
- Globalement, en 2013, 16 % des migrants de retour récents âgés de 15 ans et plus avaient au moins achevé leurs études secondaires, tandis que 57 % d'entre eux n'avaient pas terminé leurs études primaires. Les migrants revenant des pays voisins du Sénégal étaient plutôt moins éduqués : moins de 3 % des migrants ayant vécu en Gambie, et 3.5 % de ceux revenant de Mauritanie, avaient terminé le secondaire. A l'inverse, les migrants sénégalais revenant de

France étaient beaucoup plus nombreux à avoir terminé leurs études secondaires : c'était le cas de 47 % d'entre eux, et 33 % avaient même un diplôme de l'enseignement supérieur.

- Alors que les migrants de retour hommes ont des taux d'emploi similaires à ceux de leurs homologues non-migrants, les femmes ayant vécu à l'étranger bénéficient d'une meilleure insertion professionnelle que la moyenne. Elles ont de plus un meilleur accès à l'emploi salarié.

Les transferts de fonds des émigrés sénégalais

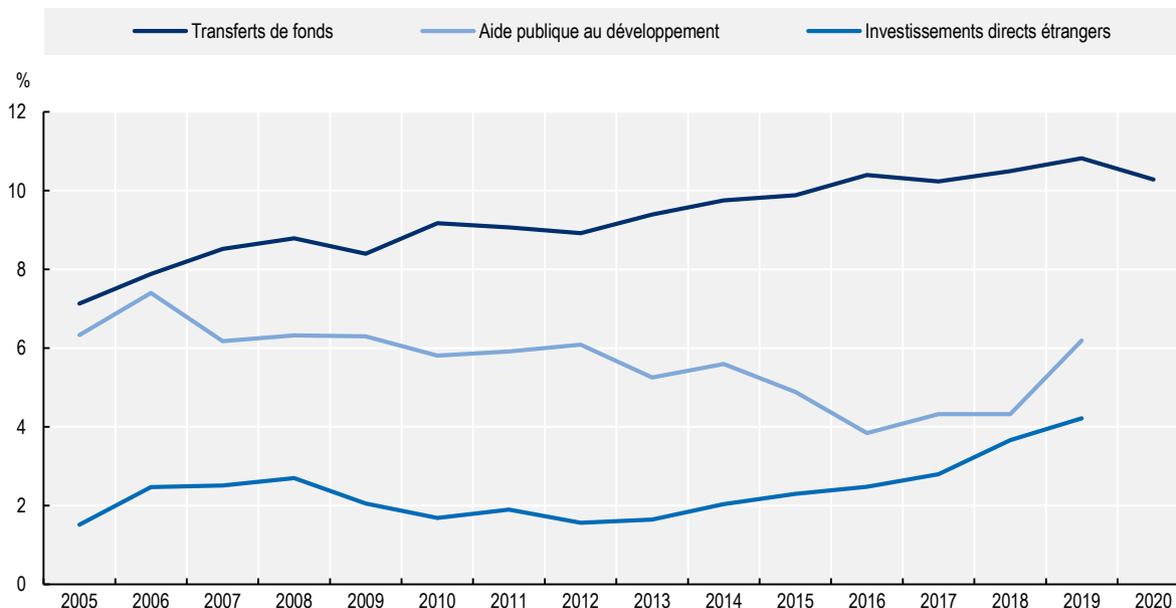
Les transferts de fonds envoyés par les émigrés sénégalais vers leur pays d'origine, tels que mesurés au travers des données de balance des paiements publiées par le Fonds monétaire international (FMI), s'élevaient en 2019 à environ 2.5 milliards USD.¹

Mesurés en dollars constants, ces transferts ont été multipliés par 2.7 entre 2005 et 2019. Les estimations disponibles pour 2020 font toutefois état d'une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente, qui peut s'expliquer, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, par la diminution conjointe des flux d'émigration depuis le Sénégal et par la baisse des revenus des émigrés sénégalais dans le monde (EMN/OCDE, 2020_[1]). Toutefois, les transferts de fonds mesurés en FCFA courants sont restés stables entre 2019 et 2020.

Le montant des transferts effectués par les émigrés sénégalais peut être utilement comparé au PIB du Sénégal, qui était de 23 milliards USD en 2019. Comme le montre le Graphique 5.1, le ratio entre les transferts de fonds et le PIB est passé de 7.1 % à 10.5 % entre 2005 et 2019/20, avec une augmentation régulière au cours de cette période. Cette augmentation peut refléter une réelle croissance du poids des transferts effectués par les émigrés sénégalais dans l'économie du pays, mais elle peut également s'expliquer par une formalisation progressive des transferts qui conduit à une meilleure couverture des transferts réels par les statistiques de balance des paiements.

Graphique 5.1. Transferts de fonds, aide publique au développement et investissements directs reçus par le Sénégal, 2005-20

En pourcentage du PIB



Source : Banque mondiale.

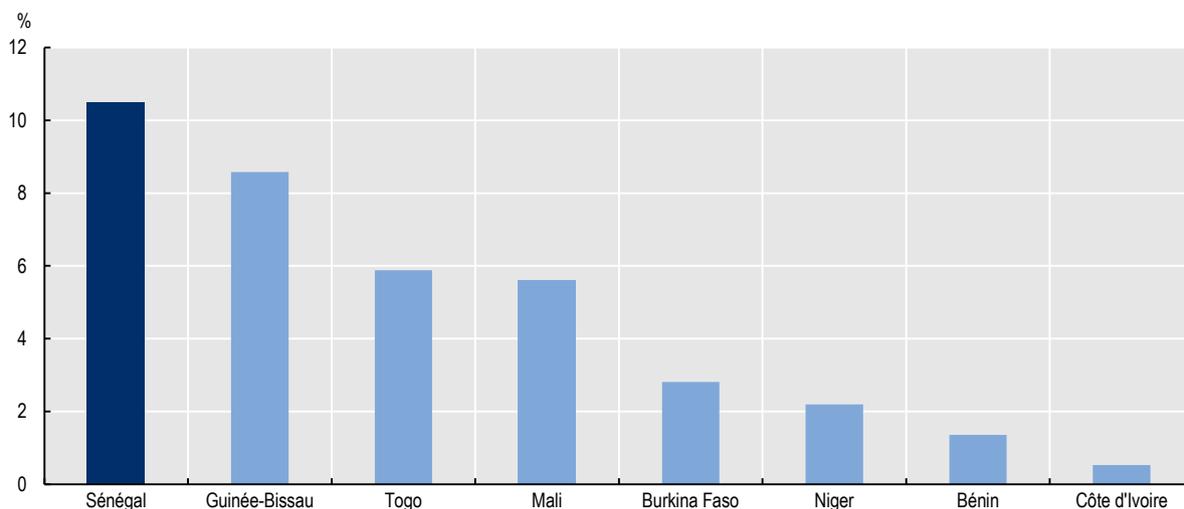
Il est également intéressant de comparer les transferts de fonds des migrants aux autres flux financiers reçus par le Sénégal (Graphique 5.1). En 2019, le montant d'aide publique au développement reçue par le Sénégal était de 1,4 milliard USD, tandis que les flux nets d'investissements directs étrangers au Sénégal s'élevaient à un peu moins de 1 milliard USD. Les transferts de fonds des migrants, qui sont donc équivalents à la somme de l'aide publique au développement et des investissements directs, représentent donc une ressource financière très importante pour l'économie sénégalaise.

Les estimations publiées par la BCEAO indiquent que, sur l'ensemble des envois de fonds des migrants reçus par le Sénégal en 2019, 60 % provenaient de France, d'Italie ou d'Espagne (BCEAO, 2019^[2]). Une enquête conjointe effectuée en 2011 par la BCEAO et l'ANSD indiquait que 82 % des transferts provenaient d'Europe (45 % d'Italie, 21 % de France et 12 % d'Espagne), 10 % d'autres pays africains (dont seulement 2,5 % d'Afrique de l'Ouest), et environ 6 % des États-Unis (BCEAO, 2011^[3]).

Par rapport aux autres pays de l'UEMOA, le Sénégal est le pays où le poids des transferts de fonds dans l'économie est le plus élevé, et le seul où le ratio des transferts au PIB dépasse 10 %. Ce ratio est proche de 8 % en Guinée-Bissau, autour de 6 % au Mali et au Togo et nettement plus faible au Burkina Faso, au Niger, au Bénin et en Côte d'Ivoire (moins de 3 % pour tous ces pays) (Graphique 5.2). Comparé aux autres pays africains, le ratio entre les transferts de fonds et le PIB au Sénégal est particulièrement élevé, puisque seulement sept pays ont un ratio supérieur.

Graphique 5.2. Transferts de fonds reçus par le Sénégal et les autres pays de l’UEMOA, 2020

En pourcentage du PIB



Source : Banque mondiale.

Le coût des transferts de fonds restent non négligeables et représentent sans doute un obstacle à la mobilisation et à la formalisation des transferts : à titre d'exemple, selon les données compilées par la Banque mondiale, le coût moyen des transferts de France vers le Sénégal s'élevait en 2021 à environ 3.8 % pour transférer un montant 140 EUR et environ 2.5 % pour envoyer 345 EUR. Le coût est toutefois minoré en cas de recours à des opérateurs de transferts en ligne ou par téléphone mobile (à partir de 1.3 % pour transférer 140 EUR, et de 0.5 % pour un montant de 345 EUR). Grâce à ces nouvelles options moins onéreuses, le coût moyen des transferts a sensiblement diminué ces dernières années : en 2016, le coût moyen pour le transfert de 140 EUR de France vers le Sénégal était de 5 %.

En 2011, selon l'enquête de suivi de la pauvreté (ESPS), près de 30 % des ménages sénégalais recevaient des transferts depuis l'étranger, dont plus de 20 % depuis un pays européen. Ces proportions étaient plus élevées en ville, notamment à Dakar, qu'en milieu rural : près des 40 % des ménages de la capitale recevaient des transferts, alors que ce n'était le cas que de 23 % des ménages ruraux. La part des ménages recevant des transferts était également plus élevée parmi les ménages dirigés par des femmes (38 % globalement et près de 50 % à Dakar).

De nombreux travaux académiques ont analysé l'impact des transferts de fonds reçus par les ménages de la part des émigrés sénégalais vivant à l'étranger. Ndiaye et al. (2016^[4]) examinent comment les transferts de fonds affectent la participation au marché du travail au Sénégal ainsi que l'effet de ces transferts sur le développement du capital humain. Les résultats indiquent que les membres des ménages comportant des migrants ont une offre de travail plus faible et que la participation au marché du travail dépend négativement du niveau des transferts de fonds. Les transferts de fonds reçus contribuent toutefois positivement aux dépenses d'éducation et de santé. Randazzo and Piracha (2019^[5]) montrent également que les ménages sénégalais recevant des transferts de fonds depuis l'étranger ont des comportements de dépenses différents de ceux qui n'en reçoivent pas : en moyenne, ils consacrent une part moindre de leur budget à l'alimentation et une part plus élevée aux dépenses d'éducation.

Au-delà de leur importance dans le budget des ménages bénéficiaires, les transferts permettent également de faciliter l'accès au crédit : Mously Mbaye (2021^[6]) montre en effet que les ménages sénégalais vivant en milieu rural et recevant des transferts de fonds bénéficient d'un meilleur accès au

crédit, les transferts constituant une forme de garantie auprès du prêteur. Les prêts reçus grâce cette complémentarité avec les transferts permettent aux ménages un meilleur lissage de la consommation face aux chocs de revenu.

Par ailleurs, si le statut légal des migrants sénégalais a un impact sur certaines dimensions de leur engagement transnational, en particulier la fréquence des visites dans leur pays d'origine, il est moins évident d'identifier un impact systématique sur les envois de fonds. Néanmoins, pour les cas des migrants sénégalais en France et en Italie, le caractère irrégulier du séjour conduit à une moindre probabilité d'effectuer des transferts (Vickstrom et Beauchemin, 2016^[7]).

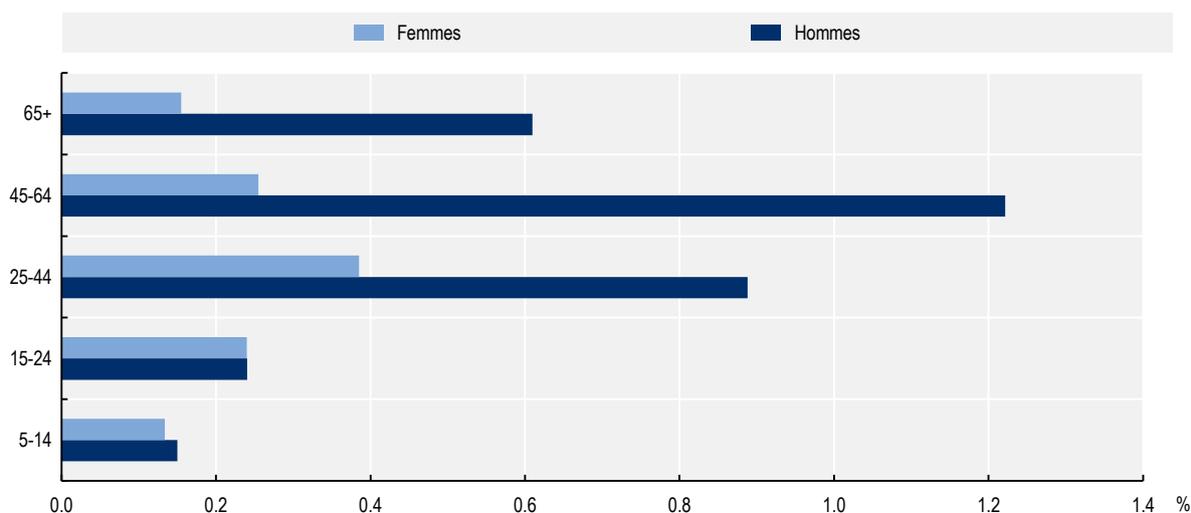
Au-delà des transferts de fonds, la diaspora sénégalaise est également impliquée dans des initiatives de développement local au Sénégal, notamment au travers du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD). Le PAISD a été développé depuis 2005 dans le cadre de la coopération bilatérale entre la France et le Sénégal et est élargi depuis 2017 à une coopération à d'autres pays de l'Union européenne. Le PAISD a pour objet de promouvoir les initiatives de développement économique et social au Sénégal, à travers la mobilisation des moyens et des compétences des ressortissants sénégalais établis en France, en Italie, en Belgique et en Espagne. Le programme a permis de mobiliser, via les associations de la diaspora, environ 2.8 milliards EUR pour cofinancer plus de 70 projets de développement local. Selon le comité de pilotage du programme, ces projets ont notamment amélioré l'accès de 210 000 personnes aux services sociaux de base dans les régions d'origine des migrants sénégalais.

Les migrations de retour vers le Sénégal

Selon le recensement sénégalais de 2013, environ 42 000 natifs du Sénégal et vivant dans le pays à cette date avaient résidé à l'étranger au cours des cinq dernières années. En considérant les séjours à l'étranger au cours des 10 dernières années, ce chiffre s'élevait à 56 000 personnes. L'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011 faisait état de près de 220 000 personnes ayant vécu à l'étranger avant de s'installer dans leur lieu de résidence actuel, correspondant à 1.7 % de la population totale du pays. Dans l'attente des données du prochain recensement, qui doit avoir lieu en 2023, il est toutefois difficile d'avoir une estimation à jour du nombre de migrants de retour au Sénégal et de leur évolution au cours des dernières années.

Sur la base des données du recensement de 2013 qui permet d'identifier les migrants de retour revenus au cours des cinq dernières années, il apparaît que la proportion de migrants de retour varie fortement selon le genre et l'âge (Graphique 5.3). La part des migrants de retour est nettement plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes et particulièrement forte pour les hommes âgés de 25 à 44 ans et ceux âgés de 45 à 64 ans. Pour cette dernière catégorie, les migrants revenus au cours des cinq dernières années représentent 1.2 % de la population (et seulement 0.25 % pour les femmes de ce même groupe d'âge). Cela reflète le caractère plus masculin des migrations sénégalaises. Parmi les enfants ou les jeunes, qui ont suivi leur famille en migration, on n'observait pas, comme attendu, de différence marquée selon le genre.

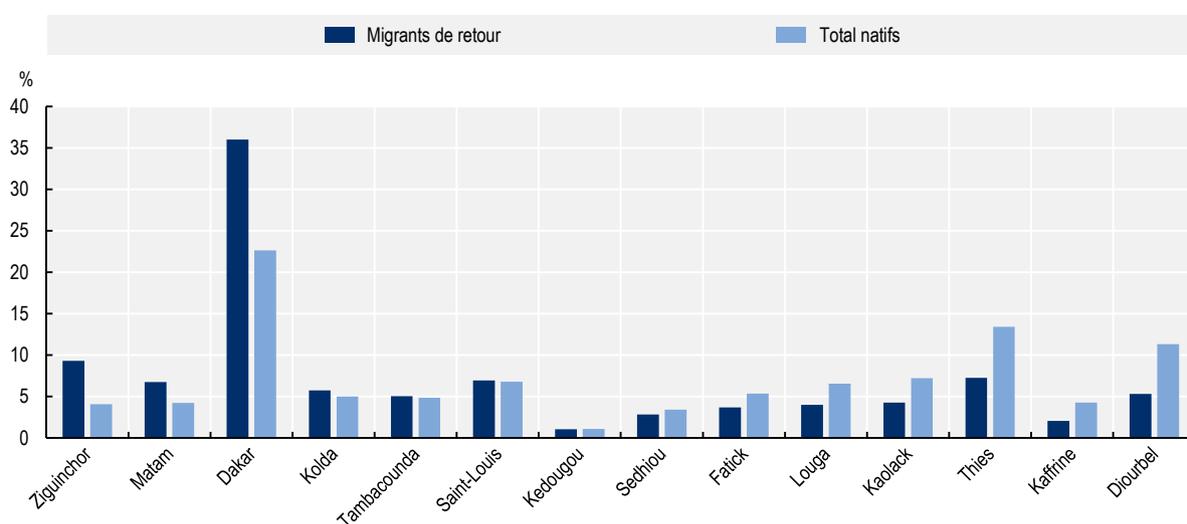
Graphique 5.3. Part des migrants de retour revenus au cours des cinq dernières années dans la population du Sénégal, par genre et groupe d'âge, 2013



Source : Recensement du Sénégal, 2013.

La distribution régionale des migrants de retour au Sénégal était, en 2013, assez polarisée (Graphique 5.4). Environ 52 % de tous les migrants revenus au cours des cinq dernières années vivaient dans les régions de Dakar, Matam et Ziguinchor, alors que ces deux régions ne représentaient que 31 % de la population totale née au Sénégal. À l'inverse, les migrants de retour étaient peu nombreux dans les régions de Diourbel, Kaffrine et Thiès, relativement au poids de ces régions dans la population du Sénégal. Globalement les migrants de retour sont surreprésentés en ville : 60 % d'entre eux vit en milieu urbain, alors que cette part n'est que de 45 % dans l'ensemble de la population.

Graphique 5.4. Distribution régionale des migrants de retour et de l'ensemble des natifs au Sénégal, 2013



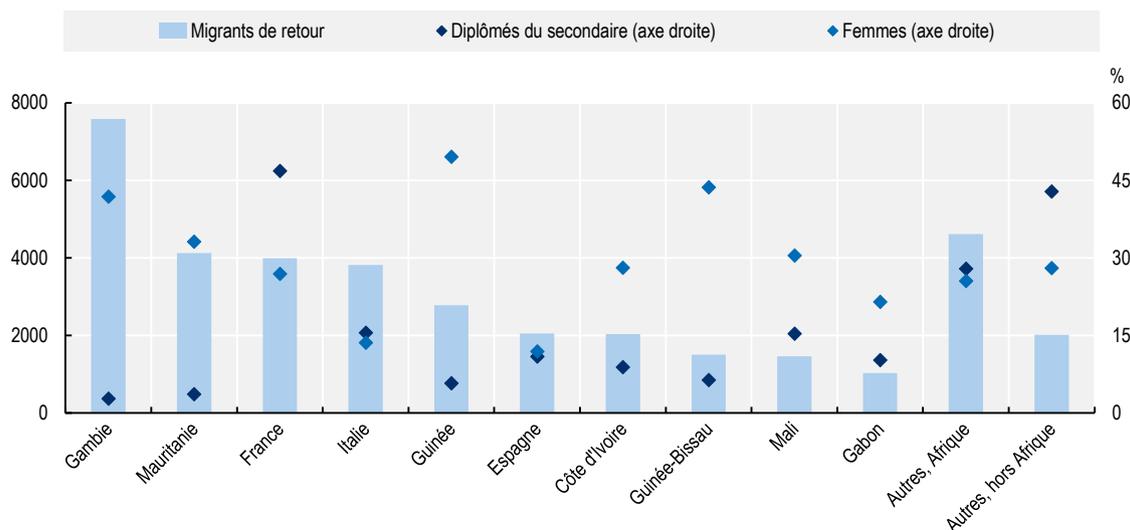
Note : Migrants de retour revenus depuis cinq ans ou moins.

Source : Recensement du Sénégal, 2013.

En 2013, les migrants sénégalais revenus dans leur pays d'origine depuis cinq ans ou moins provenaient pour l'essentiel de pays voisins ou d'Europe (Graphique 5.5). Environ 20 % revenaient de Gambie, 11 % de Mauritanie, 11 % de France, 10 % d'Italie, 8 % de Guinée, 5 % d'Espagne et 5 % de Côte d'Ivoire. Au total, environ 30 % des migrants de retour récents avaient vécu dans un pays de l'OCDE. La quasi-totalité des autres revenaient d'un pays d'Afrique. Alors que, sur l'ensemble des migrants de retour récents en 2013, on comptait 31 % de femmes, cette proportion était nettement moindre parmi ceux revenant d'Italie (13 %) et d'Espagne (12 %). A l'inverse, la proportion de femmes était plus élevée parmi les migrants revenant de Gambie (42 %) ou de Guinée (49 %).

Des différences nettement plus marquées concernent le niveau d'éducation des migrants de retour (Graphique 5.5). Globalement, en 2013, 16 % des migrants de retour récents âgés de 15 ans et plus avaient au moins achevé leurs études secondaires, tandis que 57 % d'entre eux n'avaient pas terminé leurs études primaires. Au sein de l'ensemble de la population adulte née et vivant au Sénégal, le niveau d'éducation était en moyenne moindre : seulement 6.5 % de personnes ayant au moins achevé le secondaire et environ 60 % n'ayant pas achevé le primaire. Toutefois, les migrants revenant des pays voisins étaient plutôt moins éduqués que les natifs non-migrants : moins de 3 % des migrants ayant vécu en Gambie, et 3.5 % de ceux revenant de Mauritanie, avaient terminé le secondaire. A l'inverse, les migrants sénégalais revenant de France étaient beaucoup plus nombreux à avoir terminé leurs études secondaires : c'était le cas de 47 % d'entre eux, et 33 % avaient même un diplôme de l'enseignement supérieur. Les migrants de retour ayant vécu en Italie et en Espagne étaient dans une position intermédiaire, avec respectivement 15 % et 11 % ayant achevé leurs études secondaires.

Graphique 5.5. Principaux pays de provenance des migrants de retour récents, part des diplômés du secondaire et proportion de femmes, 2013



Note : Migrants de retour âgés de 15 ans et plus.

Source : Recensement du Sénégal, 2013.

En 2013, les migrants de retour récents bénéficient au Sénégal de taux d'emploi plus élevés que les non-migrants. Pour l'ensemble des 15-64 ans, le taux d'emploi global était de 39 %, très différent entre hommes (58 %) et femmes (20 %). Les migrants de retour bénéficiaient d'un taux d'emploi plus élevé que la moyenne (69 % pour les hommes et 33 % pour les femmes). Toutefois, une grande partie de cette différence tient aux différences de structure par âge entre les migrants de retour et les non-migrants puisque les plus jeunes sont surreprésentés parmi les non-migrants. Si l'on restreint l'analyse au 25-64 ans, le différentiel de taux d'emploi en faveur des migrants de retour disparaît pour les hommes,

mais il est confirmé concernant les femmes : celles-ci ont bien une probabilité plus élevée d'être en emploi (38 %, contre 24 % pour l'ensemble des femmes de 25 à 64 ans).

Les hommes migrants de retour ne semblent pas bénéficier d'un accès plus facile à l'emploi salarié que leurs homologues non-migrants : la part des migrants de retour qui sont à leur compte est similaire à celle observée pour l'ensemble des hommes en emploi. En revanche, parmi les femmes, l'accès à l'emploi salarié est plus fréquent pour les migrantes de retour que pour les non-migrantes : alors que 41 % des femmes migrantes de retour ont un emploi salarié, ce n'est le cas que pour 24 % des femmes non-migrantes en emploi.

Selon Mezger et Flahaux (2013^[8]), les migrants de retour sénégalais sont plus susceptibles de travailler à leur compte s'ils sont revenus involontairement, s'ils ont migré dans un pays d'Afrique, s'ils ont travaillé en dessous de leur niveau de qualification et si la durée de leur migration était courte. Dans tous ces cas, travailler à son compte serait alors une possibilité de dernier ressort plutôt qu'un choix pour les individus qui n'ont pas accès aux emplois salariés mais qui se doivent de subvenir aux besoins de leur famille.

Références

- BCEAO (2019), *Balance des paiements et position extérieure globale - Sénégal 2019*, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. [2]
- BCEAO (2011), *Enquête sur les envois de fonds des travailleurs migrants au Sénégal*, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. [3]
- EMN/OCDE (2020), « Impact of COVID-19 on remittances in EU and OECD countries », *EMN-OECD Inform*, <http://www.oecd.org/migration/mig/EMN-OECD-Infom-01122020.pdf>. [1]
- Mezger, C. et M. Flahaux (2013), « 8 - Dakar, après le retour... Le devenir professionnel des migrants », dans *Migrations africaines : le codéveloppement en questions*, Armand Colin, <https://doi.org/10.3917/arco.beauc.2013.01.0281>. [8]
- Mously Mbaye, L. (2021), « Remittances and rural credit markets: Evidence from Senegal », *Review of Development Economics*, vol. 25/1, pp. 183-199, <https://doi.org/10.1111/RODE.12727>. [6]
- Ndiaye, A. et al. (2016), « Migration, Remittances, Labour Market and Human Capital in Senegal », *PEP Working Paper*, vol. 2016/10, <https://doi.org/10.2139/SSRN.3167276>. [4]
- Randazzo, T. et M. Piracha (2019), « Remittances and household expenditure behaviour: Evidence from Senegal », *Economic Modelling*, vol. 79, pp. 141-153, <https://doi.org/10.1016/J.ECONMOD.2018.10.007>. [5]
- Vickstrom, E. et C. Beauchemin (2016), « Irregular status, territorial confinement, and blocked transnationalism: legal constraints on circulation and remittances of Senegalese migrants in France, Italy, and Spain », *Comparative Migration Studies*, vol. 4/1, pp. 1-29, <https://doi.org/10.1186/S40878-016-0037-8/FIGURES/3>. [7]

Notes

¹ Selon le Manuel de la balance des paiements du FMI (MBP6), les deux postes de la balance des paiements qui constituent les transferts de fonds sont les *transferts personnels* et la *rémunération des salariés*. Les *transferts personnels* font référence aux transferts courants en espèces ou en nature reçus par les résidents en provenance de particuliers dans d'autres pays ; la *rémunération des employés* désigne les revenus perçus par les non-résidents dans le cadre d'activités frontalières, saisonnières ou de court terme, ainsi que les revenus des travailleurs employés par les ambassades, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. L'ensemble des revenus de ces deux catégories de travailleurs est inclus dans cette définition, qu'il soit transféré ou non dans le pays d'origine. Dans le cas du Mali, plus de 90 % des transferts reçus sont constitués par des *transferts personnels*.

Annexe A. Sources de données sur les émigrés sénégalais

Les émigrés sénégalais étant établis dans une multitude de pays, les analyses comparatives les concernant nécessitent des données portant sur plusieurs pays. Afin de garantir une comparaison valable des émigrés résidant dans les différents pays, les définitions utilisées et les normes de collecte des données ne doivent pas présenter de différence majeure d'un pays à l'autre.

Chaque source de données peut fournir des informations sur un aspect différent de l'émigration au départ du Sénégal, comme l'expose ci-après la description associée à chaque source de données portant sur plusieurs pays. Les analyses entre pays sont complétées par des analyses recourant à des groupes de données détaillées portant sur un seul pays.

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2000/01, 2005/06, 2010/11 et 2015/16

La Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) couvre les pays de destination de l'OCDE pour lesquels des données ont été collectées à la fois en 2000/01, 2005/06, 2010/11 et en 2015/16. Les principales sources des données DIOC sont les registres administratifs nationaux et les recensements de population. Lors des recensements réalisés en 2000/01, quasiment tous les pays de l'OCDE ont collecté des informations sur le pays d'origine des émigrés, afin qu'il soit possible pour la première fois d'avoir une vision approfondie des effectifs d'émigrés dans les pays de l'OCDE (pour plus d'informations générales sur la base DIOC, (voir d'Aiglepierre et al. (2020^[1])). Lorsque les recensements n'étaient pas disponibles ou incomplets, ils ont été remplacés par des enquêtes sur la main-d'œuvre.

Pour deux périodes, 2000/01 et 2010/11, la base DIOC contient des informations sur les populations âgées de 15 ans et plus provenant de plus de 200 pays d'origine qui résident dans des pays de destination de l'OCDE. Les variables principales sont le pays de résidence, le pays de naissance, le sexe et le niveau d'études. D'autres variables – âge, durée du séjour, participation au marché du travail et profession – peuvent être croisées avec les variables principales mais pas toujours entre elles. Les données portant sur l'emploi et la profession sont généralement disponibles pour la population âgée de plus de 15 ans. Dans certaines parties, l'étude se penche sur les personnes en âge de travailler, à savoir ayant entre 15 et 64 ans.

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (2000-19)

La base de données de l'OCDE sur les migrations internationales couvre les flux annuels de migration légale. Les flux annuels d'entrées et de sorties de population étrangère par nationalité sont estimés à partir notamment des registres de population nationaux, des permis de résidence et/ou de travail, et des enquêtes spécifiques nationales. Cette base repose en grande partie sur les contributions individuelles des correspondants nationaux (le Groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations) et couvre la plupart des pays de l'OCDE ainsi que les pays baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Les données n'ont pas nécessairement été harmonisées au niveau international et doivent par conséquent être interprétées avec

prudence. Par exemple, les flux vers les États-Unis incluent uniquement les migrants permanents, alors que d'autres pays incluent aussi les migrants temporaires tels que les travailleurs saisonniers, les étudiants ou les réfugiés. Par ailleurs, les critères d'enregistrement des populations et les conditions d'obtention d'une carte de séjour varient selon les pays, ce qui a d'importantes répercussions sur les mesures obtenues. Enfin, la migration irrégulière n'est que partiellement couverte, il est donc important de noter que les flux migratoires réels sont susceptibles d'être supérieurs aux flux migratoires légaux.

Base de données d'Eurostat sur les permis de résidence délivrés aux ressortissants de pays tiers (2008-19)

Les statistiques sur les permis de séjour concernent les ressortissants de pays tiers (personnes qui ne sont pas des citoyens de l'Union Européenne) recevant un permis de séjour ou une autorisation de résider dans l'un des états membres de l'UE, dans les pays de l'AELE (Islande, Lichtenstein, Norvège et Suisse) ou au Royaume-Uni. Les données sont basées sur des sources administratives, à l'exception du Royaume-Uni, et sont fournies principalement par les ministères de l'intérieur ou les agences d'immigration. Le Royaume-Uni n'a pas de système de permis de séjour donc les statistiques pour ce pays concernent plutôt le nombre de citoyens hors de l'Union Européenne qui arrivent sur le territoire et sont autorisés à entrer dans le pays dans le cadre de certaines catégories d'immigration. Un permis de résidence correspond à toute autorisation valable pendant au moins 3 mois délivrée par les autorités d'un État membre permettant à un ressortissant de pays tiers de séjourner légalement sur son territoire.

Enquête mondiale Gallup

L'Enquête mondiale *Gallup* permet notamment d'obtenir des informations sur les intentions d'émigration auto-déclarées des personnes nées et résidant au Sénégal, ainsi que des émigrés sénégalais résidant à l'étranger. Cette enquête couvre un vaste ensemble de thèmes comportementaux et économiques. Elle est réalisée dans environ 140 pays sur la base d'un questionnaire commun, traduit dans la langue prédominante de chaque pays. Chaque année depuis 2006, plus de 100 questions ont été posées à un échantillon représentatif d'environ 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus. Dans certains pays, Gallup collecte des échantillons élargis dans les régions ou les villes présentant un intérêt particulier. Au total, entre 2006 et 2020, les données ont été recueillies auprès de 14 000 individus au Sénégal (1 000 observations par année). On observe aussi 679 émigrés sénégalais interrogés dans leurs pays d'accueil entre 2009 et 2019 (de 45 à 81 observations selon l'année d'enquête). 49 % de ces observations ont été faites en Mauritanie et 13 % en Gambie. Seulement 50 individus ont été enquêtés dans les pays de l'OCDE. Cependant, concernant les intentions d'émigration, plus précisément pour la question « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? », les données ne sont pas disponibles pour les années 2019 et 2020.

Enquête Afrobaromètre

L'enquête Afrobaromètre est une enquête conduite tous les deux ans depuis 1999 dans un nombre croissant de pays du continent africain afin de mesurer les attitudes des individus sur la gouvernance, la démocratie, l'économie, la société civile, les services publics la justice ou encore le panafricanisme. La vague d'enquête 2016/18 est la septième et dernière vague d'enquête disponible. Collectée dans 34 pays, elle inclut des questions sur les intentions d'émigration des citoyens africains, telles que les difficultés perçues à franchir les frontières, le statut migratoire, les intentions d'émigrer, le pays le plus probable pour l'émigration, et la principale raison d'émigrer. Les échantillons, représentatifs au niveau national, comprennent entre 1 200 et 2 400 individus de 18 ans ou plus. Les réponses à ces questions peuvent être croisées avec plusieurs caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge, le sexe, le niveau

d'éducation et la situation sur le marché de l'emploi. Il convient donc de prendre les résultats de cette enquête avec précaution.

Données issues de la plateforme publicitaire de Facebook

En complément des données traditionnelles sur les effectifs de migrants internationaux issues principalement des recensements nationaux et des enquêtes auprès de ménages, ce rapport utilise les données issues de la Plateforme publicitaire du réseau social Facebook. Cette plateforme permet de recueillir une estimation en temps réel du nombre d'utilisateurs mensuels de Facebook résidant dans l'ensemble des pays du monde. La plateforme publicitaire permet ainsi d'identifier le pays de résidence actuel d'un utilisateur donné ainsi que son pays de résidence d'origine. Ces données peuvent être désagrégées par pays d'origine, genre, âge (individus de 13 ans et plus uniquement), niveau d'éducation déclaré, et langues parlées. Ces données permettent notamment d'obtenir des estimations particulièrement récentes et pour des pays de destination pour lesquels aucune données officielles ne sont disponibles.

Cependant, dans le cadre de l'estimation du nombre de migrants internationaux, ces données comportent de nombreux biais. Tout d'abord, la manière dont Facebook identifie le pays d'origine d'un utilisateur donné, ainsi que la durée de séjour de cet utilisateur dans son nouveau pays de résidence ne sont pas explicitées. De plus, il existe un biais de sélection du fait du manque de représentativité des utilisateurs Facebook. Le taux de pénétration du réseau social (qui correspond au rapport entre le nombre d'utilisateurs dans un pays donné et le nombre de personnes résidant dans ce pays) varie selon les pays, et plus il est faible, plus le biais est probablement élevé. Les taux de pénétration peuvent eux-mêmes être biaisés par l'existence de faux comptes par exemple. Les informations étant auto-déclarées par les utilisateurs, leur fiabilité n'est pas assurée.

Dans le cadre de ce rapport, les données sur l'estimation du nombre d'utilisateurs Facebook ayant pour pays d'origine le Sénégal, ont été extraites entre le mois de mai 2019 et le mois de mai 2021 (les mois d'octobre 2019 et de septembre 2020 étant manquants). Ces données brutes ont ensuite été ajustées afin de réduire les biais potentiels. Des ajustements statistiques ont été réalisés afin de prendre en compte les taux de pénétration de Facebook au Sénégal et dans l'ensemble des pays de destination des émigrés sénégalais.

Enquêtes sur les forces de travail en France et en Italie

Afin d'obtenir des données récentes sur l'insertion économique des émigrés, ce rapport s'appuie notamment sur l'Enquête Emploi en Continu (EEC) en France réalisée par l'Insee et l'Enquête sur la main d'œuvre en Italie de l'Istat. Ces enquêtes permettent de mesurer, pour les émigrés sénégalais grâce à la variable « pays de naissance », les concepts d'activité, d'emploi et de chômage conformément aux critères établis par le BIT, et comportent de nombreuses questions liées à l'emploi afin d'obtenir des données selon les nomenclatures et les définitions européennes. L'EEC en France permet également de recueillir des informations sur les personnes nées en France ayant au moins un parent émigré sénégalais, grâce aux variables sur le pays de naissance de la mère et du père. Ces enquêtes sont réalisées de manière trimestrielle.

American Community Survey

L'American Community Survey (ACS) est un programme d'enquêtes démographiques aux États-Unis mené par le Census Bureau américain. Il recueille régulièrement des informations précédemment contenues uniquement dans le formulaire long du recensement décennal, telles que l'ascendance, la

citoyenneté, le niveau d'instruction, le revenu, les compétences linguistiques, la migration, le handicap, l'emploi et les caractéristiques du logement. Ce rapport s'appuie donc sur la base de données IPUMS contenant des échantillons de l'ACS 2000-19, pour identifier et recueillir les caractéristiques des personnes nées au Sénégal et résidant aux États-Unis.

Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC)

Le PIAAC est une étude portant sur les adultes en âge de travailler (16 à 65 ans) qui a pour ambition d'évaluer leurs compétences selon un cadre permettant des comparaisons internationales. Les tests évaluent en particulier les compétences nécessaires pour participer de manière efficace à la société et remplir ses fonctions au travail. Les compétences testées comprennent la lecture, l'écriture, le calcul et la capacité à résoudre des problèmes dans un environnement à forte composante technologique. En complément, un questionnaire porte sur la manière dont les adultes utilisent leurs compétences à la maison et au travail. En 2011/12, l'enquête a été menée simultanément dans 24 pays, dont la plupart sont membres de l'OCDE. En Belgique, seule la Flandre est couverte, et au Royaume-Uni, uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord. Sa mise en œuvre a été confiée à sept instituts de recherche et les échantillons comptaient 5 000 personnes dans la plupart des pays participants.

Étudiants en mobilité internationale (base de données de l'UOE)

La base de données créée par l'UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE) sur les statistiques en matière d'éducation est compilée à partir de sources administratives nationales, publiées par le ministère de l'Éducation ou l'Office national des statistiques du pays. Afin d'évaluer la mobilité des étudiants, une distinction est faite entre les étudiants étrangers résidents, c'est-à-dire qui résident dans le pays en raison d'une immigration antérieure de leur fait ou de leurs parents – et les étudiants étrangers non-résidents, c'est-à-dire qui sont venus dans le pays expressément pour y poursuivre leurs études. On entend par « étudiants en mobilité internationale » les étudiants dont la résidence permanente se situe en dehors du pays en question, et les données sur les étudiants n'ayant pas la nationalité du pays ne sont utilisées que lorsque les informations sur les étudiants étrangers non-résidents ne sont pas disponibles. Les données sur les étudiants en mobilité internationale ne sont disponibles que depuis 2004.

Références

- d'Aiglepierre, R. et al. (2020), « A global profile of emigrants to OECD countries : Younger and more skilled migrants from more diverse countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 239, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/0cb305d3-en>. [1]

Annexe B. Différentes définitions des Sénégalais résidant à l'étranger

Il n'y a pas de définition unique qui capture tous les individus que l'on pourrait qualifier de Sénégalais résidant à l'étranger. Dans le contexte de l'émigration, les Sénégalais résidant à l'étranger sont de préférence définis comme des individus nés au Sénégal et qui résident à l'étranger. L'alternative principale est de les identifier comme étant les individus de nationalité sénégalaise qui résident à l'étranger.

Les deux définitions présentent des avantages et des inconvénients. La définition se référant aux personnes nées au Sénégal n'inclut pas les individus nés hors du Sénégal mais qui sont par ailleurs de nationalité sénégalaise, comme les enfants de ressortissants Sénégalais à l'étranger. Par contre, cette définition comprend les personnes nées au Sénégal (et résidant à l'étranger) mais de parents étrangers.

En raison de la disponibilité des données, cette étude utilise la définition du pays de naissance, mais des statistiques concernant les ressortissants sénégalais sont également présentées. Pour clarifier la définition utilisée dans chacun des cas, l'étude fait référence aux « émigrés sénégalais » ou « personnes nées au Sénégal » quand le critère est celui du pays de naissance. Les détenteurs de la nationalité sénégalaise seront toujours désignés comme « ressortissant sénégalais ». Les deux groupes se regroupent largement : de nombreux ressortissants sénégalais sont également nés au Sénégal et vice-versa. Les descendants d'émigrés sénégalais sont définis comme les personnes nées à l'étranger ayant au moins un parent né au Sénégal.

Les sources de données disponibles (voir Annexe A) offrent beaucoup moins d'information sur les ressortissants sénégalais que sur les émigrés sénégalais. En particulier, les ressortissants sénégalais qui ne sont pas nés au Sénégal ne peuvent pas être identifiés dans tous les pays de l'OCDE. Par conséquent, le nombre total de ressortissants sénégalais qui résident dans les pays de l'OCDE ne peut être établi avec précision. Uniquement pour les pays de l'Union européenne, il est possible d'identifier les personnes qui ne détiennent pas d'autre nationalité que la nationalité sénégalaise et qui ne sont pas nées au Sénégal. Ce groupe étant petit, le nombre total d'émigrés sénégalais et le nombre total de ressortissants sénégalais à l'étranger peuvent être très proches.

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la composition par nationalité des émigrés sénégalais. Une seule nationalité est enregistrée pour chaque personne. Quand une personne a la nationalité du pays OCDE de résidence, celle-ci est enregistrée. Il n'est pas possible de savoir combien de ces personnes ont aussi la nationalité sénégalaise. Toutefois, on peut supposer que presque tous les émigrés sénégalais sont aussi des ressortissants sénégalais car la nationalité sénégalaise est normalement acquise à la naissance et est perdue ou peut être abandonnée dans des circonstances exceptionnelles uniquement. Ceci implique que les émigrés sénégalais dont on sait qu'ils ont la nationalité d'un pays de l'OCDE ont en général la double nationalité.

Le biais consiste à utiliser le lieu de résidence dans ces définitions : les personnes qui sont nées au Sénégal, y vivent, mais travaillent à l'étranger ne sont pas comptées dans les émigrés sénégalais ; de même pour les ressortissants sénégalais. Cela concerne en particulier les personnes qui résident au Sénégal et sont employées de façon temporaire ou saisonnière dans les pays de l'OCDE. Si les travailleurs temporaires ou saisonniers sont rarement considérés comme des émigrés, leur nombre peut être élevé.

En général, les effectifs estimés dépendent considérablement de la définition utilisée pour les Sénégalais résidant à l'étranger. Notamment les effectifs présentés par le gouvernement sénégalais sont souvent basés sur le registre des consulats sénégalais et dépassent largement les effectifs obtenus dans cette étude, qui sont basés sur des recensements dans les pays de l'OCDE.

Talents à l'étranger

Panorama de l'émigration sénégalaise

Ces dernières années, le Sénégal connaît des transformations économiques, sociales et politiques. Compte tenu de l'émigration importante de la population sénégalaise et de la reconnaissance des apports de la diaspora, les autorités sénégalaises cherchent à mieux connaître ce vivier de talents installé à l'étranger, enclin à s'impliquer dans le développement économique et social de leur pays d'origine. Cette revue fournit la première cartographie de la diaspora sénégalaise dans les pays de l'OCDE. En dressant un portrait des émigrés sénégalais dans les pays de l'OCDE, cette revue vise à renforcer les connaissances sur cette communauté, et ainsi contribuer à consolider la pertinence des politiques déployées par l'État sénégalais envers ses émigrés.

Mise en œuvre :

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

E EXPERTISE
FRANCE
GROUPE AFD



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-39443-8
PDF ISBN 978-92-64-58569-0



9 789264 394438